



JOURNAL DES DEBATS

719

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 17 – 2018

Séance

du mercredi 19 décembre 2018

Présidence : Anne Froidevaux (PDC), présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

14. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2019 (*suite*)
15. Question écrite no 3074
Fusions de communes : où en est-on ? Jean-Daniel Tschan (PCSI)
16. Arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service des infrastructures destiné au versement de subventions pour des travaux communaux en lien avec le réseau routier cantonal
17. Arrêté octroyant un crédit à l'Office de l'environnement destiné à financer la revitalisation de l'Allaine en aval de Grandgourt et un crédit au Service des infrastructures destiné à financer la réalisation de la liaison cyclable Grandgourt–Buix (La francovélosuisse)
18. Motion no 1223
Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR). Lionel Montavon (UDC)
19. Motion no 1224
Stop définitif au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne. Christian Spring (PDC)
22. Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance maladie concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts (premier volet)

(La séance est ouverte à 14.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

La présidente : Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre place s'il vous plaît ! Nous reprenons nos débats avec la discussion de détail sur le budget.

14. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2019 (*suite*)

Propositions d'amendements :

Fonctionnement :

14.01

Rubriques xxx.3010.00 et suivantes (ensemble des services) – SRH / Traitement du personnel et charges sociales

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique xxx.3010.00 et suivantes : 0 franc

Rubrique xxx.4612.00 (part communale) : 0 franc

Minorité de la commission :

Indexation des traitements du personnel de l'Etat au renchérissement de 0.6%

Rubrique xxx.3010.00 et suivantes : 1'600'000 francs

Rubrique xxx.4612.00 : -450'000 francs

M. Christian Spring (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Il n'est jamais facile de refuser une adaptation de salaire prévue par la loi, soit le renchérissement qui présente un pourcentage de 0,6 % de la masse salariale ou environ 1,6 million.

Comme cette mesure fait l'objet d'un accord avec le Syndicat du personnel, conjointement avec le renoncement de la baisse fiscale linéaire de 1 %, la majorité de la commission propose de renoncer au renchérissement pour 2019.

Nous suivons le Gouvernement dans sa position car il ne faut pas oublier que les employés d'Etat toucheront tout de même 1,3 % de la masse salariale au titre de l'annuité versée chaque année.

Dans le contexte économique actuel, il n'y a pas que la fonction publique qui doit faire des sacrifices car, dans le privé aussi, les augmentations supérieures à 1 % de la masse salariale sont très rares, voire inexistantes.

Bien sûr, comme dans tous les systèmes, il y a des exceptions et certains employés verront leur salaire net 2019 diminuer. Par exemple, les collaborateurs de la classe 25, annuité 25, la plus haute classe, verront leur salaire net diminuer

de 68 francs par mois. Pour ceux en classe 25, annuité 8, ce sera 1.20 franc. Et en classe 10, annuité 18, ce sera 24.10 francs.

Comme vous le voyez, en tenant compte de l'effort consenti pour le renflouement de la Caisse de pensions par l'Etat, cet effort nous paraît tout à fait supportable.

Dans notre situation financière très difficile et afin de respecter le frein à l'endettement, nous sommes obligés de refuser le renchérissement prévu pour 2019.

Il est à préciser que le groupe PDC, dans sa grande majorité, va refuser également le renchérissement de 0,6 % du personnel de l'Etat et vous invite à en faire de même.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la minorité de la commission : Je me permets, en préambule, après les échanges qu'il y a eus ce matin, de préciser que nous allons parler passablement de personnes, pour cette proposition ici comme celle qui suivra concernant les conseillers personnels des ministres. Alors, je pense qu'il serait bon qu'on ferraille, comme c'est parti maintenant, sur les principes en opposant nos visions mais que l'on évite par-dessous tout de s'en prendre aux personnes. Tout le monde, employés, ministres, députés méritent le respect et j'aimerais qu'on s'en tienne à cela. J'en viens au développement de la proposition du renchérissement.

Il s'agit ici bien sûr de la proposition qui est sujette à la plus grande discussion. En CGF, le ministre des finances a laissé entendre que cette demande des syndicats de la fonction publique fâchait le Gouvernement qui s'interrogeait désormais sur les relations entre partenaires sociaux. Prenons donc le temps de nous arrêter à ce partenariat.

Le 20 août dernier, lors de la première rencontre entre les représentants de l'Exécutif et la Coordination des syndicats de la fonction publique, le budget présentait alors un déficit de l'ordre de 19 millions. On nous a indiqué les choses de la manière suivante (et je cite là le PV de la rencontre sans dire qui a dit cela dans la discussion) : «La possibilité de puiser dans la réserve budgétaire est envisagée afin de viser à l'équilibre du budget et pour respecter le frein à l'endettement. Le déficit pourrait ainsi s'élever à 5 ou 6 millions. Par ailleurs, le Gouvernement souhaite maintenir le niveau d'investissements à hauteur d'environ 30-32 millions».

Vous le savez comme nous, chers collègues, le déficit a été ramené à 3,5 millions, ce que le Gouvernement nous a annoncé lors de la seconde rencontre que nous avons eue le 19 septembre. Lors de cette deuxième séance, ni la création de postes de conseiller personnel pour les ministres, ni l'abandon d'un retrait d'un montant dans la réserve budgétaire ne nous ont été présentés. Le PV peut d'ailleurs en attester. Alors, il est évident, et je l'admets, que la CDS, et moi en particulier, avons commis l'erreur de ne pas poser de questions à ce sujet de prélèvement sur la réserve budgétaire.

Lors des discussions – le terme de négociations serait usurpé et on va se limiter à des discussions – l'élément fondamental qui a fait entrer la CDS en matière sur les efforts, les nouveaux efforts à fournir est la volonté du Gouvernement de mettre en vigueur, en 2019, le contre-projet aux PC familles adopté par le peuple. C'est ça qui a surtout amené la Coordination des syndicats à entrer en matière sur la non-indexation des salaires. Ce n'est pas du tout la suspension de la baisse fiscale qui a été mise dans la balance, de notre côté en tout cas, les employés – nous le rappelons – étant aussi des contribuables.

On nous a présenté un tableau donnant les pertes sur salaires nets, après l'octroi d'une annuité, en raison de l'augmentation des primes de la Caisse de pensions, qui se produira sur cinq ans et des primes APG qui explosent en raison d'une sinistralité très importante, c'est-à-dire en raison d'une augmentation forte des absences de plus d'un mois, moment où l'assurance intervient par le versement d'indemnités, un sujet sur lequel il faudra que l'on revienne sans doute un jour. Je tiens à préciser que les chiffres qui ont été donnés par Christian Spring, à la tribune à l'instant, sont exacts mais que c'est le résultat après avoir obtenu l'annuité. Donc, on a une annuité supplémentaire; on nous annonce une augmentation de salaire qui se traduit par une perte de pouvoir d'achat; c'est particulier, avouez-le quand même !

La CDS avait, lors de la première rencontre, demandé un geste, à savoir d'octroyer une part du renchérissement au moins assurant qu'il n'y ait pas de perte sur le salaire net pour les employés se trouvant en dessous du salaire moyen, non médian, de la fonction publique. Cet effort n'a pas été fait; il ne pouvait pas être fait.

La fonction publique jurassienne fait des efforts depuis plusieurs années, vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs. Pensez aux changements fondamentaux tant en prestations garanties qu'en cotisations exigées par la Caisse de pensions. Ce sont des éléments qui sont forts depuis quelques années. Celui qui vous parle ne serait plus là s'il n'y avait pas eu de changement – j'aurais dû le dire à l'époque – à la Caisse de pensions parce que je serais parti avec une rente, à 58 ans, plus importante que celle que j'aurai à 64 ans ! Donc, ce sont des efforts qui sont faits par les employés et je crois qu'il vaut la peine de s'en rappeler. Bien sûr, on pourra affirmer que des mesures auraient dû être prises avant. Le ministre le dit sans cesse et je crois qu'il n'a pas totalement tort mais c'est une réalité pour les employés actuels qui subissent. Pensez à la baisse de 1,5 % des salaires en 2017, Mesdames et Messieurs, une ponction qui devait être rattrapée idéalement à raison de 0,5 % par année. Pas de rattrapage en 2018, pas de rattrapage en 2019. Pourtant, une convention existe et a été signée entre les syndicats et le Gouvernement. On pourrait ajouter d'autres éléments comme la participation aux primes APG, imposée par le Parlement alors qu'un accord entre partenaires sociaux existait. On y serait, aujourd'hui, au 50-50, c'est certain mais peut-être pas aussi rapidement que cela avait été prévu. Et je passe volontairement sur les effets du programme OPTI-MA que personne ne peut nier en ce qui concerne la fonction publique.

En ajoutant à tous ces éléments la non-compensation du renchérissement réel, cela devenait difficile à avaler. Nous l'avons pourtant soutenu devant nos membres. Puis nous avons appris qu'un tiers du montant du renchérissement allait être consacré, en 2019, à l'engagement de conseillers personnels pour les ministres. Cet élément a mis le feu aux poudres, très clairement ! Sachant qu'une réserve de quelque 400'000 francs existait, au moment de la discussion, pour respecter le frein à l'endettement, il ne manquait finalement grosso modo que 300'000 francs pour assurer l'octroi du renchérissement en respectant ce frein à l'endettement.

Cette réserve de 400'000 francs a disparu en raison de la conversion des employés de l'unité d'accueil de Moutier. Je soutiens – je le dis publiquement malgré les risques que j'en cours vis-à-vis de certains de mes membres – cette imputation comptable, même si beaucoup, dans les syndicats, contestent l'idée en faisant remarquer que c'est à nouveau un tiers du renchérissement qui s'en va ici, en rappelant que l'on

a moins de sollicitude lorsqu'il s'agit de postes subalternes, de concierges ou de peintres, par exemple.

La fonction publique jurassienne continue à faire des efforts, même si on lui octroie la compensation du renchérissement. Nous vivons une période de haute conjoncture. Les finances de l'État ne le démontrent peut-être pas mais, dans une telle période, que les collectivités publiques renoncent à accorder cette compensation constitue un très mauvais signe pour le secteur privé.

J'insiste sur le fait que si vous acceptez cette proposition de la minorité, vous devez d'emblée accepter l'idée qu'il faudra aller puiser dans la réserve budgétaire parce qu'il n'y a pas d'autre solution si l'on veut faire en sorte que le frein à l'endettement soit respecté. C'est vrai, c'est une solution simpliste mais je ne m'en inquiète pas trop – cela a été dit tout à l'heure par le ministre – puisque le Gouvernement a utilisé cette solution simpliste en 2017 et en 2018 dans le budget, faut-il le rappeler.

Je vous remercie donc de soutenir la minorité de la commission en octroyant le renchérissement aux employés de l'État qui, soit dit en passant, ne représente que 0,12 % des charges prévues dans ce budget.

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Si, d'un point de vue du partenariat social, l'accord trouvé avec la Coordination des syndicats peut paraître convenable, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement continue à ne pas tenir ses engagements, budget après budget. On nous a parlé ce matin de contrat avec les citoyens, un contrat de confiance aussi par rapport à nos décisions de Gouvernement et de Parlement. Il y a aussi, depuis plusieurs années, un contrat, cette fois-ci avec les employés de la fonction publique, entre le Gouvernement, le Parlement et les employés de la fonction publique par rapport justement à leurs conditions salariales. On a promis un certain nombre de choses. On a parlé de rattrapage également.

A l'heure actuelle, le groupe socialiste considère qu'on est à des années-lumière de ce rattrapage. Et on nous a aussi servi ce matin que ce ne serait pas responsable, finalement, de creuser aussi bien le déficit budgétaire que de « piquer » ou de prendre de l'argent dans la réserve conjoncturelle.

Nous, de notre côté, on considère que tenir ses engagements et faire le nécessaire pour les tenir, c'est aussi une forme de responsabilité. Et, aujourd'hui, une large majorité du groupe socialiste va vous inviter à soutenir la proposition de la minorité.

Ce contrat avec la fonction publique, il a été passé, pour rappel, il y a déjà plusieurs années de cela. Le Gouvernement s'était engagé à ne pas procéder à des baisses de salaires considérant les efforts déjà réalisés par la fonction publique. Je veux parler ici par exemple des différents assainissements de la Caisse de pensions, de la contribution de solidarité, de la participation lors de la baisse du nombre d'heures de travail et, après l'indexation négative des salaires il y a deux ans, et malgré la promesse d'un rattrapage volontiers souligné à l'heure des discours, on se retrouve cette année avec une non-indexation des salaires.

Le groupe socialiste considère que, d'un point de vue politique, cette énième mesure d'économie sur les conditions salariales n'est pas opportune.

Directement liée à cela, la discussion relative au financement – parce que nous sommes également un parti responsable – de la proposition de la minorité de la commission par

rapport à l'imputation sur la réserve conjoncturelle ou ce qu'on appelle aussi la réserve de politique budgétaire.

Chères et chers collègues, quand devrait-on utiliser la réserve conjoncturelle ? La jurisprudence : en l'occurrence, ici, permettez-moi de vous renvoyer à l'explication donnée par le ministre des finances, toujours dans le cadre du budget 2017, il y a deux années de cela (je cite) : « Pour ceux qui ne l'auraient pas tout à fait compris, c'est quand on estime que la conjoncture a une influence sur les recettes ou sur les charges ». Eh bien, nous sommes actuellement dans la phase d'expansion du cycle conjoncturel, c'est-à-dire dans une période de haute conjoncture avec comme conséquence un phénomène conjoncturel d'augmentation des prix : l'inflation.

Cette augmentation des prix nécessite l'intervention de l'Etat, en sa qualité d'employeur, afin de maintenir le pouvoir d'achat de ses salariés. Cela entraîne donc une augmentation des charges étatiques qu'on peut directement lier à la conjoncture.

Pour cette raison, il apparaît légitime et raisonnable de faire appel à la réserve de politique budgétaire pour financer cet engagement de l'Etat, qui, il est bon de le répéter, se veut être un employeur moderne et exemplaire.

Dans tous les cas, un tel prélèvement n'est pas moins raisonnable et légitime que le prélèvement annoncé et prévu par le Gouvernement dans le cadre de la concrétisation du Projet fiscal 2017, qui n'est pas une réforme fiscale conjoncturelle mais bien une révision fiscale structurelle. On peut notamment lire, dans le rapport soumis à consultation (je cite également) : « Dans l'attente de pouvoir créer une nouvelle marge de manœuvre financière et de compter sur des recettes fiscales supplémentaires en provenance de nouvelles sociétés, les budgets de l'Etat pourront être soutenus par l'utilisation de la réserve de politique budgétaire, dotée à ce jour de 26,5 millions ».

Pour ces quelques raisons, le groupe socialiste soutiendra, dans une large majorité, la proposition de la minorité de la commission.

M. Thomas Stettler (UDC) : Si j'ai été dur ce matin avec le Gouvernement, c'est pour l'encourager à revoir la structure de notre Etat. Et pour aboutir à une diminution des EPT à charge du Canton, nous aurons besoin d'employés motivés et compétents, prêts à remettre en question leur manière de travailler au service de l'Etat. Pour ce faire, nous devons rester un employeur attractif et crédible, sans remettre en cause, chaque année, le renchérissement. Un bon employé doit être payé à sa juste valeur.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : Je souhaite au préalable revenir, à titre personnel, sur les propos tenus ce matin par le député Thomas Stettler dans le cadre de l'entrée en matière sur le budget 2019, que je qualifie de scandaleux, insultants et dénués de fondement à l'égard du Gouvernement.

Monsieur le Député, vous disiez tout à l'heure que vous avez été dur pour encourager le Gouvernement à changer. Je pense qu'on peut y arriver avec une belle intelligence et non pas en nous traitant comme vous l'avez fait ce matin. J'ai été heurtée, vraiment heurtée par le peu de considération dont vous avez fait preuve à l'égard du Gouvernement et envers des collègues que vous avez nommément visés. Permettez, Monsieur le Député, que je vous dise que vos mots ont été indignes et irrespectueux, non seulement de la fonction mais

aussi des personnes qui constituent l'institution parlementaire. Le Parlement est, pour moi, un lieu d'échanges, de débats sur des idées, sur des projets pour notre Canton, tous ensemble. Et quand bien même on n'a pas les mêmes idées, le Parlement n'est en aucun cas un lieu où l'on peut se permettre, parce que l'on est député, de sombrer dans un dénigrement et un irrespect aussi gratuit qu'infondé vis-à-vis du Gouvernement. Je tenais à vous le dire. (*Applaudissements.*)

Ceci étant dit, je reviens à l'objet qui nous concerne présentement, à savoir la question de l'octroi ou pas du renchérissement.

Comme cela a déjà été dit à la tribune ce matin, le Gouvernement a des difficultés à boucler les comptes de l'Etat, le budget de l'Etat et, dans ce cadre-là, il y a eu des choix qui ont dû être faits. Il y a des mesures qui ont dû être prises pour arriver à présenter une situation aussi équilibrée que possible quand bien même cette situation ne l'est pas.

Trois points forts étaient liés entre eux : la question de la baisse fiscale, la question de l'octroi ou pas d'une annuité à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique et la question de l'octroi ou pas du renchérissement.

Le Gouvernement a fait une pesée d'intérêts, a négocié avec la CDS et est arrivé à la conclusion que la moins pire des mesures était de ne pas octroyer le renchérissement.

Il est vrai, comme vous l'avez très justement dit à cette tribune, que les employés de la fonction publique ont déjà fait des efforts importants sur ces dernières années. Le Gouvernement le reconnaît et les remercie très sincèrement.

Par rapport à ce qui a été indiqué par Monsieur le député Ciochi, je dois quand même dire, quand il affirme que le Gouvernement ne tient pas ses engagements, que je peux l'entendre un petit bout mais il faut aussi savoir que cette convention, qui a été signée avec la CDS, indiquait en fait, certes, qu'il y avait un rattrapage qui devait être effectué mais au regard de la situation financière du Canton, ce qui n'a pas pu être malheureusement le cas ces deux dernières années. Et c'est bien à regret qu'on n'a pas pu entamer ce processus de rattrapage. Je vous l'affirme et je vous le dis.

Le Gouvernement a donc fait une pesée d'intérêts. Il a donc souhaité maintenir le versement de l'annuité au 1^{er} janvier prochain pour l'ensemble des collaborateurs de la fonction publique, ce qui représente tout de même une charge de 3,4 millions de francs bruts en comptant les charges sociales.

Par ailleurs, une analyse menée par le Service des ressources humaines a montré que, malgré une augmentation des cotisations de la Caisse de pensions dès le 1^{er} janvier 2019, malgré une augmentation des cotisations liées à l'assurance accident au 1^{er} janvier également, une bonne partie des employés de la fonction publique, avec l'octroi d'une annuité, verront leur salaire nominal quasiment maintenu.

Pour information, le canton de Fribourg, par exemple, a procédé de la même manière que dans le canton du Jura et n'a non plus pas octroyé le renchérissement et ne versera que les annuités.

Dans ces conditions et en conclusion, le Gouvernement maintient donc sa position et recommande au Parlement de ne pas allouer le renchérissement 2019 dans la suite de l'acceptation du report de la baisse fiscale, ceci notamment dans la volonté d'une égalité des sacrifices des uns et des autres.

La présidente : Nous allons maintenant passer au vote. Apparemment, il y a un problème de vote ! Nous renouvelons le vote.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission ainsi que celle de la minorité de la commission recueillent chacune 29 voix.

La présidente : Egalité des votes. Dans ce cas, je me range à la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission.

La présidente tranche en faveur de la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission, qui est dès lors acceptée par 30 voix contre 29.

14.02

Rubriques 101.3010.00 et suivantes (page 86) – GVT / Engagement de conseillers personnels

Gouvernement :

Projet de budget inchangé, engagement de 5 conseillers personnels dès août 2019.

Rubrique 101.3010.00 :	1'016'900 francs
Rubrique 101.3050.00 :	149'900 francs
Rubrique 101.3051.00 :	196'200 francs
Rubrique 101.3053.00 :	3'500 francs
Rubrique 101.3054.00 :	60'700 francs
Rubrique 101.3055.00 :	22'700 francs

Commission :

Pas d'engagement de conseillers personnels en 2019, soit 360'500 francs en moins.

Rubrique 101.3010.00 :	720'200 francs
Rubrique 101.3050.00 :	131'200 francs
Rubrique 101.3051.00 :	163'400 francs
Rubrique 101.3053.00 :	2'900 francs
Rubrique 101.3054.00 :	52'200 francs
Rubrique 101.3055.00 :	19'500 francs

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la commission : Je pense que je ne serai pas le seul à m'exprimer à ce sujet. Il est vrai que le Jura est le dernier canton – je ne compte pas les demi-cantons puisqu'il y en a un – qui n'autorise pas les membres de son Gouvernement à se doter de conseillers personnels, ou de quelque chose de similaire.

L'augmentation incessante des dossiers, qui se complexifie, justifie que l'on envisage de remédier à cette lacune dans notre Canton. Je dis bien «qu'on envisage». Mais le Gouvernement ne s'y prend pas comme il faut.

Je tiens à affirmer tout de même que le Gouvernement n'est pas sans soutien aujourd'hui, contrairement à ce que le président du Gouvernement a laissé entendre devant la CGF. Plusieurs collaborateurs, chefs de services ou autres, travaillent avec efficacité pour la préparation des dossiers que portent les ministres. L'ignorer serait insultant pour eux.

Si je défends avec énergie l'idée que la création de ce type de poste ne doit pas intervenir au cours de la présente législature, je suis pour ma part ouvert à l'idée d'accorder un tel soutien ultérieurement. Mais il faut en définir d'abord le profil, le statut, le fonctionnement. Aujourd'hui, nous n'avons rien de tout cela. Le Gouvernement nous demande en quelque sorte un chèque en blanc, que nous ne voulons pas lui accorder.

Plusieurs questions restent en suspens. Il est évident, à mon sens, que ces conseillers ne seront pas soumis à la loi sur le personnel, du moins pas intégralement, ne serait-ce que par le type de contrat, la manière de choisir les personnes, de mettre au concours les postes. Qui va les nommer ? Il paraît évident que c'est chaque ministre qui nommera son propre conseiller; sinon, cela n'a pas véritablement d'intérêt. En cas de non-réélection du ministre, qu'advient-il du conseiller ? A mon avis, il passera à la trappe et partira avec. Ces différentes conditions doivent être claires, connues par les personnes qui pourraient être engagées et adoptées par le Parlement.

On peut aussi imaginer que les membres du Gouvernement aient, à leur disposition, un montant donné pour attribuer des mandats en cas de besoin. Cela existe dans d'autres cantons. Le montant est à disposition mais n'est pas versé aux membres du Gouvernement. Il ne s'agit pas, comme au Conseil national, d'un complément de salaire. Là aussi, si cette formule est privilégiée, des règles de fonctionnement doivent être adoptées par le Parlement.

En conclusion, si le Gouvernement veut introduire une formule ou une autre allant dans le sens de soutiens complémentaires aux membres de l'Exécutif, il doit d'abord nous présenter précisément le profil et le statut du soutien envisagé. Ensuite, il doit proposer d'introduire cela au début de la prochaine législature. Envisager d'engager des collaborateurs de ce type une année avant les élections, c'est-à-dire une année avant d'être potentiellement licenciées pour les personnes en question, c'est en fait demander à être dotées de chefs de campagne électorale particulièrement intéressés à la réélection de leur employeur. Même si ce n'est pas la vision des ministres, très honnêtement, la personne qui sera engagée saura bien qu'il faudra qu'elle sauve son emploi. Et puis, il faudra décider si la création de ces postes implique une compensation par la suppression d'autres postes. Je sais que c'est une volonté d'une majorité mais il faudra quand même en discuter une fois. Je sais que nous ne sommes pas unanimes sur ce point, raison pour laquelle je me limite à vous inviter à ne pas entrer en matière sur le chèque en blanc demandé par le Gouvernement en 2019 et, par anticipation, en 2020 aussi, puisqu'il faut trouver des millions, paraît-il.

Mme Anne Roy-Fridez (PDC), présidente de groupe : J'aimerais ici préciser la prise de position du groupe PDC, qui est en lien direct avec le point que nous traitons plus spécifiquement, soit l'engagement des conseillers personnels.

De notre point de vue, c'est objet doit être pris en compte dans une analyse plus globale, où plusieurs éléments sont à prendre en considération.

Tout d'abord deux propositions fortes intégrées dans le budget, soit le report de la baisse fiscale et la non-attribution du renchérissement au personnel de l'Etat. Deux mesures spécifiques demandant des efforts partagés afin de respecter le mécanisme du frein à l'endettement.

A cela s'ajoute le maintien de la tendance à la hausse du nombre d'emplois du personnel de l'Etat ainsi que des perspectives pour le moins qualifiées de difficiles pour les finances publiques dans les années à venir.

Forts de ce constat, nous sommes d'avis qu'il n'est aujourd'hui pas opportun, dans le contexte qui est le nôtre, de valider la création des postes des collaborateurs personnels.

Cela dit, nous accueillons positivement la récente prise de position du Gouvernement et restons dans l'attente des mesures qui seront proposées afin de trouver des solutions, cela en travaillant sur trois axes, afin de réduire les charges de l'Etat, tel que communiqué en ce début de semaine. Merci de votre attention.

Mme Katia Lehmann (PS) : Notre groupe ne remet pas formellement en question la pertinence d'apporter un véritable appui, dans l'exercice de leur fonction, aux membres du Gouvernement. Nous sommes pleinement conscients de la très grande charge de travail qui incombe à nos ministres, ce qui ne leur permet pas toujours de prendre la distance requise pour s'imprégner de certaines thématiques ou de pouvoir s'extirper des tâches quotidiennes pour pouvoir véritablement se consacrer à de la stratégie.

Dans une société où tout va toujours plus vite, la réactivité est devenue indispensable mais ne doit pas se faire au détriment de la réflexion, d'où la nécessité impérieuse de pouvoir anticiper.

Par ailleurs, en comparaison intercantonale, il faut tout de même rappeler, comme cela a déjà été fait, que seuls les ministres du demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures n'ont pas de collaborateur scientifique. Tous les autres cantons de Suisse offrent un véritable soutien personnel à leurs conseillers d'Etat et il n'y a, dans le fond, pas de particularité telle dans notre Canton que l'on pourrait considérer que nos ministres n'ont qu'à se débrouiller.

Objectivement et dans le fond, je pense que nous sommes toutes et tous convaincus qu'il est nécessaire de doter les ministres d'un certain appui.

Ce qui ne nous convient pas dans le projet tel que présenté ici, c'est la manière dont ce projet a été amené, la forme. Intégrer ces postes comme une simple ligne dans le budget – sans en avoir présenté au préalable la teneur ni apporter plus de précisions sur des «détails» comme le statut de ces conseillers, leur cahier des charges – ne nous semble pas opportun, à plus forte raison dans un contexte d'élaboration de budget où chaque variation aura été questionnée, négociée. Le calendrier n'est pas non plus idéal pour un engagement de personnes dont on sait que la durée de contrat sera étroitement liée à la durée du mandat du ministre qu'elles épauleront.

Nous sommes probablement à une période charnière dans la manière de gérer et de penser l'Etat, comme l'indique le courrier adressé en fin de semaine dernière par le Gouvernement aux employés de l'Etat (je cite) «Les défis financiers, d'organisation et la digitalisation imposent donc de repenser le fonctionnement du Canton en général et de l'administration en particulier». Nous sommes convaincus que de tels chantiers ne peuvent aboutir que s'ils prennent en compte l'ensemble des collaborateurs. La communication, l'information et la transparence sont essentielles pour susciter une adhésion la plus large possible à cette dynamique de changement.

Dans ce contexte, nous estimons indispensable de redéfinir en premier lieu les contours des différentes fonctions, y compris de celle de ministre, de chef de service. Le cas échéant, il serait important d'y intégrer une réflexion au sujet du choix de la meilleure forme de soutien à apporter et selon quelles modalités. Les élus au Chambres fédérales ont par exemple à leur disposition un montant à gérer en fonction de leurs besoins. Est-ce sous cette forme là qu'un soutien pourrait être octroyé à nos ministres qui pourraient par exemple

disposer de montants pour trouver de l'appui de manière spécifique ? La question est ouverte et sera traitée en temps opportun.

Dans l'attente de descriptions plus précises sur la vision de ces différentes fonctions, le groupe socialiste ne soutiendra donc pas la création de ces postes de conseiller. Plutôt qu'un refus, nous préférons l'envisager sous la forme d'un report.

M. Thomas Stettler (UDC) : Je crois que j'en ai déjà trop dit, alors, ce matin ! Je ne sais pas mais, en fin de compte, je pense que si un Parlement existe, c'est parce que quelqu'un doit venir dire ce qu'il pense des affaires.

Le groupe UDC n'est pas représenté au Gouvernement. Il a encore le droit de donner son avis sur le fonctionnement du Gouvernement et c'est certainement aujourd'hui que c'était le moment de le faire. Et si vous pensez que j'ai dit un mensonge ou que j'ai peut-être exagéré, vous avez le droit de le pointer du doigt mais vous n'avez pas le droit de me museler ici au Parlement. Premièrement.

Après, pour les conseillers personnels des ministres, s'agissant de la discussion, il y a juste une chose qui me dérange. Maintenant, on est en train de dire ici : «Ce n'est pas bien les conseillers des ministres». On voit bien que c'est quelque chose d'indéfendable mais – et je le vois arriver comme une maison – chaque ministre aura, pour la prochaine législature, son conseiller et vous aurez bien endormi tout le monde. Donc, c'est un petit peu comme un marchand de bétail qui veut acheter une bête pour 3'000 francs et qui vient vous dire : «Ecoute, je te donne 1'000 «balles» !». Vous pensiez avoir un peu plus. Finalement, d'avoir des revendications, c'est le but d'arriver, à terme, à ce qu'on veut réussir. Et c'est exactement ce qui se passe ici : on revendique quelque chose qui est indéfendable mais, avec le temps, on s'en accommodera et le Parlement validera tout cela. Et c'est quelque chose qui me dérange !

M. Pierre Parietti (PLR) : Je n'avais pas l'intention de monter mais je crois que, tenant compte de l'importance du sujet et bien que je vous aie fait part de manière très précise de la position du groupe PLR, je ne peux que répéter ce qui a été ébauché.

La démarche qui nous est proposée aujourd'hui par ce projet d'engagement de conseillers est une démarche maladroite, mal pensée malheureusement. La procédure claire qui aurait dû être suivie et qui devrait être l'objet des prochaines discussions, c'est un projet, un débat et enfin une ligne budgétaire.

C'est la raison pour laquelle le groupe PLR confirme ce qui a été dit lors de la présentation préalable. Nous allons suivre très largement la majorité de la commission et refuser cette position d'engagement de cinq conseillers. Merci.

M. Yves Gigon (Indépendant) : On a entendu des termes assez forts. La représentante du Gouvernement s'est sentie choquée, agressée, scandalisée devant tant d'irrespect.

En tant que simple citoyen et non plus de député, je suis moi aussi choqué, scandalisé devant tant d'irrespect du peuple. Alors que le Gouvernement préfère maintenir sa proposition de maintenir cinq conseillers personnels pour environ un million trois cents et quelques mille cette année – mais on sait ce que cela donnera par la suite (plus d'un million) car il

faudra encore des secrétaires, etc. – qui concerne cinq personnes et qu'il propose simultanément de ne pas donner le renchérissement à environ 2'000 personnes qui représentent plusieurs familles, alors qu'il préfère reporter la diminution fiscale de 1 % qui concerne environ 75'000 personnes, pour leur confort personnel... alors, oui, je le dis : j'ai été choqué que le Gouvernement maintienne cette proposition pour cinq conseillers personnels. Je pense que c'est vraiment irrespectueux vis-à-vis du peuple !

M. Raoul Jaeggi (Indépendant) : Vous me pardonnerez les redondances. Je trouve aussi que ce n'est pas décent de maintenir cette proposition compte tenu des choix qui ont été faits s'agissant du report de la baisse fiscale et notamment de refuser le renchérissement. Je me suis interrogé : pourquoi d'ailleurs avez-vous maintenu cette proposition ? Parce que je pense que vous saviez tout comme moi et comme tout le monde qu'elle ne passerait pas la rampe pour toutes les raisons qui ont été évoquées ici.

Pour ma part, je considère – ce qui n'a peut-être pas encore été dit – que ce n'est ni plus ni moins qu'une augmentation de salaire pour les ministres de trouver quelqu'un qui fait une partie du travail en gardant le même salaire. Et ça dérange aussi vis-à-vis de tout ce qu'on a entendu à cette tribune quant aux problèmes financiers qu'on a. Si j'avais une remarque à faire, peut-être en boutade : là où il ne faut pas économiser, c'est sur la sono pour éviter les grésillements des gens qui s'expriment à la tribune ! Merci.

M. Pierre-André Comte (PS) : J'aime bien quand le Parlement montre ses muscles, fait la leçon au Gouvernement, lui reproche un certain nombre de choses ! Mais lorsqu'il le fait en oubliant le fond, c'est totalement désagréable !

Pour ma part, je ne reproche pas au Gouvernement de maintenir sa position. C'est un Gouvernement qui, à l'inverse de tous les autres en Suisse, ne dispose pas des moyens nécessaires pour faire de la politique. Alors, si vous voulez un Etat dirigé par des techniciens qui sont derrière leur bureau, qui ne passent leur temps qu'à demander à leurs fonctionnaires de rédiger des interventions parlementaires, que vous ne leur permettez pas, que vous ne leur donnez pas l'air suffisant pour avoir une réflexion qui les place au-dessus des contingences ordinaires, je trouve que c'est totalement dommageable. Et, pour ma part, j'estime que le Gouvernement qui se doterait de conseillers personnels agirait de manière parfaitement légitime quant au fonctionnement de l'Etat.

M. David Eray, président du Gouvernement : Avant d'entrer dans le détail du sujet, j'aimerais, à l'instar de ma collègue, revenir sur les propos du député Thomas Stettler ce matin dans la discussion d'entrée en matière, député Thomas Stettler qui a affirmé que j'aurais eu des notes de frais excessives en allant au Conseil de l'Europe. Et j'aimerais bien que le député Stettler, soit valide ses propos avec des preuves à l'appui ou alors retire ses propos, auquel cas je devrais considérer ses affirmations comme diffamatoires et portant atteinte à mon honneur.

Concernant le dossier dont nous parlons actuellement, les conseillers personnels, j'aimerais revenir en préambule sur quelques propos que j'ai entendus dans les discussions, générale et de rapporteurs.

Tout d'abord, j'ai entendu une opposition entre chefs de service et conseillers personnels que nous demandons, op-

position que, quelque part, je regrette puisque le but du Gouvernement n'est pas de déclasser ou de catégoriser les chefs de service différemment qu'actuellement puisque les chefs de service, aux yeux du Gouvernement, font un excellent travail, continueront à le faire. Et nous sommes donc d'avis que si nous demandons des conseillers personnels, c'est pour compléter notre travail au niveau des différents aspects politiques et stratégiques que nous menons et ce n'est pas pour avoir une opposition entre la fonction publique et cette proposition que nous faisons.

J'ai également entendu une volonté de certains députés de pouvoir évaluer le cahier des charges en détail, de pouvoir évaluer tout ce qui serait demandé à ces personnes. Mais j'aimerais rappeler que, finalement, on est là dans les compétences gouvernementales. Ce n'est pas forcément au Parlement de pouvoir statuer en détail sur chaque engagement, sur chaque contrat de travail, sur chaque cahier des charges. Les informations ont été données sur les attentes du Gouvernement mais je pense que ce n'est pas au Parlement de vouloir dire que, n'ayant pas connaissance en détail du cahier des charges, il se doit de refuser cette proposition.

Concernant la proposition de façon générale, le Gouvernement, s'il l'a maintenue, je tiens à le dire également, ce n'est pas en pensant qu'elle serait acceptée. Nous avons bien compris qu'une majorité se dessinait qui s'opposait à cette proposition. Par contre, nous souhaitons que le débat ait lieu. Nous souhaitons pouvoir aussi entendre les différents groupes, les différents députés, pour connaître leur vision du fonctionnement du Gouvernement puisque, à défaut d'être critiqués, nous souhaitons également pouvoir connaître les pistes qu'envisagerait le Parlement, que nous pourrions suivre pour améliorer le fonctionnement de l'Etat jurassien et ses perspectives de développement.

Je rappellerai également qu'au niveau du Gouvernement, nous traitons chaque semaine entre 50 et 90 dossiers et bien évidemment que tout ceci nécessite un grand travail auprès de nos collaborateurs, auprès de la fonction publique. Mais ceci, également, ne permet pas forcément au Gouvernement d'avoir une action politique stratégique avec tous les enjeux intercantonaux et fédéraux qui ont lieu actuellement, qui auront lieu à l'avenir également.

Si nous demandons des conseillers personnels, c'est avant tout pour pouvoir avoir une assistance dans les différents dossiers, que ce soit au niveau de la coordination, au niveau de l'information, au niveau de la communication, au niveau de la stratégie politique, au niveau des différentes démarches à entreprendre. Et c'est également pour que les ministres puissent être là où les décisions se prennent. La demande du Gouvernement, c'est finalement d'avoir les moyens d'être performant, d'avoir une stratégie qui se prépare en amont et pas en aval et également, bien évidemment, de pouvoir aujourd'hui préparer les enjeux de demain.

J'aimerais également donner quelques exemples de cantons puisqu'on fait souvent part de comparaisons intercantionales. Alors, on parle souvent du canton de Schaffhouse qui a une taille similaire au canton du Jura. Sachez que les conseillers d'Etat du canton de Schaffhouse ont chacun cinq collaborateurs personnels qui leur permettent de préparer les différents dossiers, qui leur permettent de préparer la stratégie et de faire leur travail au niveau politique.

Dans le canton de Berne, il y a, au niveau du Conseil exécutif, 269 collaborateurs directs dans les effectifs des secrétariats généraux. Et vous pouvez également voir que le

canton de Berne réussit certaines actions que nous n'arrivons pas à faire dans le Jura, notamment avec le développement incroyablement bénéfique d'entités fédérales, de sociétés qui appartiennent à la Confédération et qui rapportent, au niveau fiscal, pour le canton de Berne, des apports très intéressants. Prenez juste l'exemple de La Poste, de CarPostal : analysez la fiscalité de ces entreprises et vous verrez tout l'intérêt du canton de Berne à continuer à travailler stratégiquement au niveau de la Confédération.

Canton de Fribourg : actuellement un secrétariat général par conseiller d'Etat, qui compte au minimum un conseiller économique, un conseiller scientifique, également un budget alloué au conseiller d'Etat pour différents mandats ou différentes actions. Et vous pouvez également observer que le canton de Fribourg a connu et connaît encore un développement remarquable, que ce soit démographique, économique ou au niveau de ses infrastructures.

Canton de Neuchâtel : un secrétariat général par conseiller d'Etat, muni de plusieurs employés bien évidemment. Et qu'est-ce que nous observons au niveau du canton de Neuchâtel dernièrement ? Une votation nationale sur le FORTA. Dans le FORTA étaient prévus trois projets inscrits dans la Constitution, dont deux dans le canton de Neuchâtel. Ceci ne s'est pas fait tout seul. Le Conseil d'Etat neuchâtelois a réussi cela également grâce à l'appui stratégique, tactique, qu'il a pu obtenir et l'action politique qu'il a pu mener au niveau fédéral.

Le Tessin : c'est 450'000 francs de budget par conseiller d'Etat et bien évidemment que cela leur permet d'avoir un effectif de conseillers personnels, de collaborateurs personnels. Résultat : au Tessin, comme par hasard, ils ont pu gagner une votation incroyablement ambitieuse au niveau fédéral pour avoir deux tubes à travers le Gothard. Cela également n'est pas quelque chose qui s'est fait avec un conseiller d'Etat tessinois esseulé sans aucune équipe en soutien.

Le Valais : il y a jusqu'à six collaborateurs personnels par conseiller d'Etat. Qu'est-ce que nous constatons en Valais ? Dernière décision de la Confédération : loi sur l'énergie qui prévoit une rétribution étonnamment intéressante pour l'hydraulique alpine. Et vous pouvez également constater, dans les hydrauliques jurassiennes ou de taille moyenne et faible, que l'aide fédérale est quasiment inexistante, voire très faible et que, comme par hasard, les cantons alpins qui sont dotés de conseillers, de collaborateurs, et qui ont pu mener une action stratégique et politique, ont obtenu une part du gâteau très significative pour préserver économiquement leur industrie hydraulique.

Je termine avec le canton de Vaud : jusqu'à douze collaborateurs par conseiller d'Etat. Le canton de Vaud, je vous le rappelle, est perçu comme un canton riche et qui, étonnamment, est bénéficiaire à la péréquation fédérale. Ceci n'est pas non plus un hasard. C'est également une tactique, une stratégie politique qu'a pu mener le canton de Vaud grâce à l'appui qu'il a et grâce aux ressources qu'il a pu libérer pour ses actions politiques. Canton de Vaud qui est présent dans toutes les conférences, dans un maximum de comités et de conférences intercantionales.

Ainsi donc, vous voyez que, par ces quelques exemples, si le canton du Jura veut également avoir sa part de gâteau dans les enjeux fédéraux, dans les enjeux intercantonaux, il faut également que le Gouvernement puisse avoir un appui et puisse libérer du temps, des ressources pour ses actions stratégiques et d'envergure politique.

Voilà donc les propos que je tenais à tenir à cette tribune. Ainsi, vous pourrez prendre une décision. Nous avons bien entendu vos affirmations. Nous avons bien entendu que la porte n'est pas fermée, que, pour certains, l'idée est bonne mais que ce n'est pas le bon moment, que, pour d'autres, il faut un financement différent, que, pour d'autres encore, il faut peut-être voir les choses différemment et les présenter différemment. Donc, je vous laisserai voter au plus proche de votre conscience en vous recommandant d'accepter la proposition du Gouvernement.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 50 voix contre 3.

14.03

Rubriques 105.3xxx.00 (pages 85 et 87) – Imputation comptable de l'Unité d'accueil de Moutier

Gouvernement et commission :

Suite à la décision de la préfecture du Jura bernois, il est renoncé à l'ensemble des mandats et au renouvellement du poste de chef de l'Unité d'accueil de Moutier. Ceci implique une réduction des charges nettes de 793'400 francs à 454'000 francs. Parmi les 454'000 francs, 75'000 francs sont consacrés à la veille du dossier et le solde de 379'000 francs correspond aux compétences affectées de manière centralisée, comme unité de projet, au Secrétariat de la Chancellerie d'Etat.

Rubrique 105.3xxx.00 :	75'000 francs
Rubrique 105.4260.00 :	0 franc
Rubrique 105.4894.00 :	-75'000 francs
Rubrique 100.3010.00 à 3050.00 :	1'582'800 francs

La présidente : Nous avons là une proposition commune du Gouvernement et de la commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir à ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas. Je considère donc que la proposition est acceptée tacitement.

Cette proposition est acceptée tacitement.

14.04

Rubrique 730.3130.00.10 (page 106) – POC / Cotisations à des associations

Gouvernement et commission :

Suppression de la contribution à l'infrastructure eCall 112 (34'500 francs)

Rubrique 730.3130.00.10 :	204'500 francs
---------------------------	----------------

La présidente : Nous avons également une proposition commune du Gouvernement et de la commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La proposition est donc acceptée tacitement.

Cette proposition est acceptée tacitement.

14.05

Rubriques 305.3635.00, 305.3705.00 et 305.4700.00 (pages 117 à 119) – Subventions fédérales LPR

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 305.3635.00 :	1'000'900 francs
Rubrique 305.3705.00 :	1'200'000 francs
Rubrique 305.4700.00 :	-1'200'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des subventions fédérales LPR, impliquant une augmentation identique de la part cantonale, pour revenir aux montants figurant au budget 2018.

Rubrique 305.3635.00 :	1'400'900 francs
Rubrique 305.3705.00 :	1'600'000 francs
Rubrique 305.4700.00 :	-1'600'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : L'augmentation des subventions LPR fédérales de 400'000 francs, soit les rubriques 305.3705.00 et 305.4700.00, est sans effet sur le résultat financier étant donné qu'il s'agit de subventions redistribuées. Par contre, cette augmentation de 400'000 francs oblige le Canton à en faire de même dans la rubrique 305.3635.00. En effet, dans ce domaine, une contribution de 1 franc de la Confédération impose toujours aussi la même contribution de 1 franc pour le Canton. Dès lors, la proposition de la minorité provoque une charge supplémentaire de 400'000 francs.

Selon la loi de finances, les montants inscrits au budget doivent être estimés avec précision. C'est le cas pour les trois rubriques concernées dans le projet de budget. Effectivement, les montants retenus permettront d'honorer les aides financières des projets dont la probabilité de réalisation était élevée lors des propositions formulées pour l'établissement du budget 2019. Les montants portés au budget 2018 l'étaient déjà sur le même principe. En acceptant la proposition de la minorité de la commission, le principe que je viens de décrire serait ainsi remplacé par une enveloppe accordée au Service de l'économie pour l'octroi des aides financières en faveur de projets qui répondent à la loi fédérale sur la politique régionale. Toutefois, en procédant de cette manière, pourquoi faudrait-il se référer au montant de la subvention fédérale redistribuée de 1,6 million porté au budget 2018 plutôt que celui de 1,3 million porté au budget 2017 ? De plus, lorsque l'on sait que le Gouvernement a dû procéder à des arbitrages, est-il judicieux d'augmenter des rubriques pour d'éventuels projets ? A ce sujet, on sait également que l'analyse des demandes, respectivement que la construction d'un projet est longue et compliquée et qu'il est quasi impossible de définir un délai. Il faut donc continuer à retenir, dans le cadre de la budgétisation, les projets dont la probabilité de réalisation est élevée.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission, soit le maintien des trois montants qui sont mentionnés dans le projet de budget. Je vous en remercie par avance.

M. Thomas Schaffter (PCSI), au nom de la minorité de la commission : Cela fait du bien de parler un projet de projets économiques. Cela offre un peu de légèreté, de tempérance et de soulagement après ce moment de tension ! Je rappellerai peut-être une citation que j'aime bien : «La tempérance est un arbre qui a pour racines le contentement de peu et pour fruit le calme et la paix». Et je pense que l'on pourrait parfois s'en inspirer dans ce cénacle. (*Brouhaha.*)

Tout cela pour vous dire que je pense que les débats seront moins passionnés sur ce sujet de la LPR mais je crois que d'en parler dans le cadre du budget, sous la forme d'un amendement, est aussi l'occasion de faire le point sur ces subventions fédérales qui sont malheureusement peu utilisées.

J'aimerais peut-être, en préambule, apporter quelques précisions. Notamment préciser qu'initialement, le groupe PCSI avait proposé des amendements sur les projets touristiques via le fonds du tourisme mais que nous y avons renoncé tant l'épuisement de ce fonds semble une réalité selon les informations que nous avons obtenues.

Peut-être est-ce aussi l'occasion de préciser que, si ce fonds est à ce point-là épuisé, que nous devrions redéfinir peut-être le rôle de l'Etat dans le soutien des projets touristiques. Cela fera peut-être l'objet d'une intervention ultérieure.

Concernant le poste en question (subventions fédérales LPR), je dois aussi apporter encore une précision parce que, dans le rapport des amendements que vous avez reçu, on évoque la position de la minorité qui dit de revenir au montant figurant au budget 2018 mais pour ceux qui auront été très attentifs – je ne sais pas s'il y en a quelques-uns qui vont comprendre ce que je vais dire (*Brouhaha.*) – le budget 2018 ne demandait pas une augmentation de 400'000 francs; il demandait une augmentation de 40'000 francs, si l'on se réfère au budget 2018 en termes d'augmentation. Donc, c'est simplement pour vous dire que, non, nous maintenons quand même la proposition d'augmentation de 400'000 francs dans notre amendement parce que, avec 40'000, vous imaginez bien qu'on défend peu de projets d'envergure dans notre Canton.

Je crois que de demander de remonter ce montant de 400'000 francs n'est pas une dépense directe et sèche. C'est à appréhender plutôt comme un investissement et un moyen de faire un appel de projets économiques au niveau du budget 2019.

Plus qu'une hausse du budget, c'est une volonté de mieux faire connaître aussi cet outil qu'est la LPR et qui est totalement sous-utilisé aujourd'hui.

Si les projets n'apparaissent pas durant l'exercice 2019, certains pourront être rassurés : le montant proposé en augmentation au budget ne sera bien entendu pas utilisé.

Mais je crois que, de l'aveu du ministre lui-même en commission de gestion et des finances, les subventions LPR et les conditions dans lesquelles elles sont proposées et octroyées sont encore malheureusement méconnues par les acteurs économiques, par les porteurs de projet. Et c'est peut-être, par le maintien d'un montant conséquent, l'occasion de donner un signal de promotion aussi et de soutien au niveau des projets qui pourraient émerger dans notre Canton.

Je crois que les projets, contrairement à ce qui pourrait être dit ici à cette tribune, ne manquent pas. Beaucoup d'idées fleurissent partout dans notre Canton, que ce soit sur le plan touristique mais aussi économique. Je pense notamment à des projets importants comme la Vallée des dinosaures, les 1'400 ans de Saint-Ursanne ou peut-être prochainement le projet de plan d'eau dans le Jura dont nous aurons l'occasion de débattre tout à l'heure. Des projets qui, un jour ou l'autre, vont susciter probablement le soutien de la LPR. Alors, on me répondra certainement que le cadre est extrêmement restreint de soutien à la LPR mais je crois savoir qu'il a été octroyé dans des projets qui n'étaient pas toujours purement ou 100 % économiques. C'est donc plutôt, en fait, un signal, un message que nous voulons donner à l'attention des acteurs économiques, aux porteurs de projet, pour leur dire que le canton du Jura, par ce financement conjoint, c'est-à-dire en investissant un peu plus sur des projets avec retour sur investissement qu'on peut vraiment espérer en termes d'emplois et en termes de création de valeur ajoutée, peut en être gagnant au final.

Donc, je vous invite à soutenir cet amendement. Merci.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Peut-être en préambule, avant que le Gouvernement ne doive refuser un postulat, je tiens à vous informer que, effectivement, cette problématique de l'alimentation mais surtout du financement des diverses prestations en lien avec le tourisme sont actuellement en discussion. Des recherches de financement sont également en cours. Et, en fonction des réflexions, des propositions devront être faites au Parlement pour peut-être modifier certaines bases légales.

Monsieur le Député, encore une fois, les montants qui figurent au budget 2019 sont basés sur des prévisions réalistes de projets qui sont soit en cours, soit nouveaux. Nous avons, comme l'a mentionné le rapporteur de la majorité, inscrit uniquement les projets dont la probabilité d'engagement de la dépense dépasse les 90 %.

Pour être éligible à la LPR, il faut également remplir certains critères. Il n'est pas suffisant de connaître l'instrument pour automatiquement être en mesure de pouvoir bénéficier de ces montants.

Et, aujourd'hui, s'il est vrai – et, là, je confirme ce que j'avais mentionné au sein de la commission de gestion et des finances – que les communes n'utilisent pas suffisamment cet instrument, cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas au courant de cet instrument. Lorsqu'elles ont un projet concret, elles savent très rapidement venir toquer à notre porte pour savoir quels sont les différents outils que nous avons à disposition pour les aider dans la construction et le financement de leur projet.

Donc, aujourd'hui, affirmer ici que le fait que, peut-être, cet instrument n'est pas suffisamment connu auprès de certaines structures, de certains partenaires porteurs de projet, ne motive encore pas la nécessité d'augmenter, dans le budget 2019, ce montant. Et je crois que nous avons toujours travaillé comme ça avec ces montants LPR : lorsque nous avons un projet conséquent qui arrive, soit par une intervention parlementaire que nous allons peut-être traiter tout à l'heure avec la motion du député Lovis, et nous l'avons fait l'année passée dans le cadre de Fagus, nous avons la possibilité de venir avec un débat construit, limité au projet en question, devant le Parlement pour justement accepter un crédit complémentaire par rapport à un projet – souvent de grands projets – qui nécessite bien sûr un avis et un aval du Parlement.

Donc, accepter aujourd'hui le montant qui vous est proposé ne péjore en rien les possibilités du Canton dans la perspective d'utiliser cet outil de manière convenable pour l'ensemble des projets qui se présenteraient au Service de l'économie durant la période 2019.

Le Gouvernement vous propose donc de suivre la proposition de la majorité de la commission.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 8.

14.06

Rubriques 305.3634.06 et 305.4510.06 (pages 117 et 119) – Dépenses à charge du fonds du tourisme

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 305.3634.06 : 1'100'700 francs

Rubrique 305.4510.06 : -260'700 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des dépenses à 122'000 francs pour maintenir le budget 2018.

Rubrique 305.3634.06 : 1'222'700 francs
 Rubrique 305.4510.06 : -382'700 francs

14.07

Rubrique 305.4510.06 et 305.4600.06 (page 119) – Recettes en faveur du fonds du tourismeGouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 305.4510.06 : -260'700 francs
 Rubrique 305.4600.06 : -890'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des recettes de 202'000 francs, soit maintien du montant au budget 2018, suite aux effets probables de la révision de la loi sur les jeux d'argent.

Rubrique 305.4510.06 : - 58'700 francs
 Rubrique 305.4600.06 : -1'092'000 francs

La présidente : Les propositions aux points 6 et 7 ont été retirées par le groupe PCSI. Nous pouvons donc passer à la proposition no 8.

14.08

Rubrique 320.3634.00 (page 122) – ECR / Fondation rurale interjurassienneGouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 320.3634.00 : 4'089'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation de 70'000 francs de la contribution à la FRI pour assurer le suivi par la Station phytosanitaire du plan de réduction de l'utilisation de tous les pesticides de 50 %.

Rubrique 320.3634.00 : 4'159'000 francs

M. Noël Saucy (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La proposition faite par le groupe VERTS et CS-POP demande que l'on accorde plus de moyens à la Fondation rurale interjurassienne (FRI) pour assurer le suivi par la station phytosanitaire du plan de réduction de tous les pesticides de 50 %.

Le plan d'action de diminution des risques est en cours de mise en œuvre. L'Office de l'environnement est le service chargé de son suivi. Pour l'agriculture, la station phytosanitaire cantonale, qui est en mains de la Fondation rurale interjurassienne, en a la charge.

La convention de prestations qui lie le canton du Jura et la FRI pour une durée de deux ans précise que l'Etat attend un effort particulier dans ce domaine. La convention fixe le montant attribué à la station phytosanitaire pour pallier à ces différents mandats.

La FRI mène de nombreuses actions régissant l'utilisation des pesticides.

Des séances d'informations phytosanitaires, délivrées depuis de longue date, informent les professionnels sur l'utilisation optimale des produits phyto dans l'agriculture.

Le bulletin phytosanitaire paraît une quinzaine de fois par année pendant la période de végétations. Il informe sur l'état des principales cultures et conseille les professionnels sur les interventions à prévoir. Les différents points à respecter pour

une utilisation optimale des produits phytosanitaires sont rappelés. Ce bulletin est envoyé par courrier postal et distribué à tous les agriculteurs.

Lors des visites de cultures et des essais, différents points sont abordés :

- rappel des thèmes présentés en séances phyto;
- présentation de désherbage mécanique ou d'autres méthodes sans herbicides; ici, je pense à la mise en place de couverts végétaux;
- information sur les méthodes de culture extenso, grâce aux essais comparatifs, et de l'utilisation de semences résistant aux maladies;
- information objective sur le programme de réduction des produits phyto dans la culture de la betterave, avec la mise en place d'un essai en 2018;
- utilisation des seuils d'intervention et du choix ciblé des produits;
- utilisation professionnelle de la pompe à traiter en phases de remplissage et de rinçage.

En 2015, la Fondation rurale interjurassienne a organisé la Journée suisse des grandes cultures Bio, sur une exploitation jurassienne. Cette journée a permis de présenter différentes cultures bio et les moyens techniques à disposition pour le désherbage mécanique. Pas moins de 1'800 personnes ont participé à cette journée.

Suite au grand succès de cette journée, la Fondation rurale interjurassienne organise annuellement la journée Agro-FRI. Nous présentons, sur deux exploitations proches, les deux types d'agriculture, conventionnelle et Bio. Ceci dans le but de ne pas créer de tension entre agriculteurs mais de pouvoir présenter à tous les exploitants les possibilités proposées en agriculture biologique.

La FRI a fait le pari d'atteindre en 2020 le seuil de 20 % d'exploitations Bio dans le Jura. Il faut ici relever que le canton du Jura est le canton romand avec la plus grande progression en agriculture biologique. L'exploitation de formation en cultures spéciales, située à Courtemelon, va entamer sa conversion à l'agriculture biologique le 1^{er} janvier 2019. Le verger sera replanté avec des variétés de pommiers résistants.

Les différentes actions entreprises dans le conseil pour les utilisateurs de produits phytosanitaires et les nombreuses conversions en agriculture biologique vont dans le sens d'une réduction des pesticides. Même si l'on pourrait souhaiter que les choses puissent évoluer plus rapidement, on doit reconnaître que les démarches entreprises vont dans la direction souhaitée.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui pourrait être reprise dans le renouvellement de la convention de prestations.

La majorité de la commission de gestions et des finances et le Gouvernement vous recommandent de refuser cette augmentation. Le groupe PDC en fera de même. Je vous remercie de votre attention.

M. Rémy Meury (CS-POP), au nom de la minorité de la commission : Il y a deux ans, en novembre 2016, le Parlement jurassien a accepté la motion no 1158 de notre collègue Erica Hennequin, intitulée «Sauvons nos abeilles», contre l'avis du Gouvernement, ce qui explique peut-être sa position aujourd'hui, motion qui demandait de mettre en place un programme de réduction de 50 % des pesticides utilisés dans notre Canton.

Plusieurs programmes chapeautés par la FRI – le représentant de la majorité en a parlé assez longuement – sont en train de se réaliser pour atteindre ce but. Il nous semble cependant important de donner à la station phytosanitaire, dans le budget de la FRI, la possibilité d'un suivi plus proche de ces programmes.

Un conseil neutre et des propositions alternatives à des traitements chimiques fournis par un service indépendant de l'agrochimie est primordial pour la réussite de ces programmes.

Augmenter l'impact des messages de la FRI pour les faire passer à un public plus large demande aussi un engagement supplémentaire. Le mandat de prestations que l'Etat a conclu avec la FRI doit être revu, c'est vrai, mais ne n'est ni plus ni moins que la réalisation dans les délais de la motion no 1158.

Pour ces raisons, nous proposons une augmentation de 70'000 francs du budget octroyé à la FRI avec le mandat de renforcer la station phytosanitaire.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Très rapidement. Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit mais juste préciser que le mandat de la Fondation rurale interjurassienne, pour 2018 et 2019, précise qu'un accent particulier doit être consenti dans la mise en œuvre du plan national de réduction des risques avec les produits phytosanitaires.

En automne 2018, il y a donc quelques mois de cela, un partage des tâches a été fait entre l'Office de l'environnement, le Service de l'économie rurale et la Fondation rurale interjurassienne.

Les 70'000 francs supplémentaires qui sont demandés aujourd'hui – je dirais, en simplifiant – ne changeront rien au suivi et à la mise en œuvre de ces différents programmes qui ont été mentionnés tout à l'heure.

De plus, les 70'000 francs ne reposent pas sur une évaluation spécifique d'un besoin concret dans ce domaine particulier étant donné que le mandat que l'on donne à la Fondation rurale interjurassienne prend en compte ce thème spécifique et entend dégager et réserver des montants dans le cadre du mandat pour sa réalisation.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 40 voix contre 19.

14.09

Rubrique 770.3010.00 et suivantes (page 178) – SDI / Traitement du personnel

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 770.3010.00 :	4'214'900 francs
Rubrique 770.3050.00 :	266'800 francs
Rubrique 770.3051.00 :	378'200 francs
Rubrique 770.3053.00 :	8'300 francs
Rubrique 770.3054.00 :	118'900 francs
Rubrique 770.3055.00 :	44'700 francs

Minorité de la commission :

Renoncement à l'engagement de 3 EPT pour les projets de digitalisation.

Rubrique 770.3010.00:	3'902'000 francs
Rubrique 770.3050.00 :	247'100 francs
Rubrique 770.3051.00 :	354'000 francs
Rubrique 770.3053.00 :	7'700 francs
Rubrique 770.3054.00 :	110'000 francs
Rubrique 770.3055.00 :	41'400 francs

M. Raphaël Ciochi (PS), rapporteur de la majorité de la commission : La transition vers une économie numérique est considérée par le Gouvernement comme une opportunité, pour l'administration, d'adapter son propre fonctionnement, de l'alléger et de le rendre plus moderne et efficace. En prenant les mesures nécessaires, l'Etat jurassien souhaite saisir l'occasion offerte par les nouvelles technologies de revoir son fonctionnement et la forme de ses relations avec les citoyens en simplifiant les procédures administratives.

Il ressort des débats dans ce Parlement mais également dans notre commission qu'en fait, on parlait beaucoup de modernisation et de digitalisation mais sans savoir ce que recouvraient concrètement ces termes. Très concrètement, ces notions se concrétisent dans la réalité par un large développement des prestations virtuelles de l'administration dans l'intérêt des employés, des citoyens et des entreprises.

A titre d'exemples et sans être exhaustif ou entrer dans le détail, voici une présentation de trois à quatre projets en cours ou à venir selon les indications du Gouvernement :

- Tout d'abord «Jura Digital» : c'est une plateforme collaborative où le Gouvernement peut informer concernant différents projets. Elle se veut innovante et remplacera à terme l'intranet de l'Etat.
- «eFactures» : un projet qui vise, à terme, à informatiser près de 15 %, voire plus, des factures envoyées au citoyen.
- «GVE» : le guichet virtuel des employés souhaite inciter les collaborateurs de l'Etat, via le SwissID, donc l'identité numérique, à retrouver l'ensemble des documents et des prestations qui les concernent; je pense notamment à leur certificat de salaire mais également à leur certificat d'assurance.
- Pour terminer, par exemple «GED RH» : c'est la gestion électronique des documents pour tout ce qui est ressources humaines; c'est ici l'informatisation, ce qui veut dire la dématérialisation, le passage du papier à des documents numériques, pour tout ce qui concerne les documents des ressources humaines.

Voilà quelques exemples qui illustrent la manière dont le Gouvernement entend moderniser l'administration et assumer ses engagements contenus dans les axes 4 et 6 du programme de législation.

Dans le cadre du budget 2019, le Gouvernement souhaite donner un certain coup d'accélérateur en direction d'une administration 4.0. Il y a déjà eu plusieurs séances des chefs de service avec des ateliers pour réfléchir à la question. Ce qui est souhaité très directement, c'est une transformation du fonctionnement de l'administration avec le digital comme outil au service de l'être humain et non l'inverse. La commission de gestion et des finances, ce Parlement y veilleront tout comme le Gouvernement évidemment.

Pour les projets actuels, les ressources actuelles suffisent mais, pour lancer les autres projets, il est nécessaire d'engager du renfort, à savoir deux chefs de projet et un architecte supplémentaire. Cela est nécessaire aussi parce que les employés de l'Etat, dans les différents groupes de travail, sont actuellement en réflexion et souhaitent que leurs idées et leurs initiatives se concrétisent dans un délai raisonnable.

Pour toutes ces raisons, une majorité de la commission est d'avis qu'il faut se donner les moyens de ses ambitions en soutenant la création de trois postes de travail au Service informatique et, ce, dans l'intérêt de tous, des citoyens et des employés de l'Etat notamment. Je vous invite donc à soutenir la proposition de la majorité.

Je profite de cette tribune pour vous indiquer que le groupe socialiste est partagé, voire très partagé sur cette création d'emplois. Si tous mes collègues partagent le souci de moderniser le fonctionnement de l'Etat dans l'intérêt des citoyens et des employés, une partie du groupe socialiste s'abstiendra ou s'opposera à cette augmentation de postes au Service de l'informatique, considérant notamment qu'une telle modernisation peut et doit se faire autrement, par exemple par une allocation de ressources supplémentaires ou un soutien particulier au sein des différents entités actuelles de l'Etat. Je vous remercie de votre attention.

M. Thomas Schaffter (PCSI), au nom de la minorité de la commission : La proposition que vous fait le groupe PCSI sur ce poste lié au SDI engendrerait une économie de l'ordre de près de 400'000 francs sur le budget 2019.

Le groupe PCSI tient d'emblée à dire que la pertinence des postes qui sont demandés dans le cadre de l'objectif de digitalisation de l'administration n'est pas contestée mais il s'inscrit dans la volonté que ces postes soient développés dans une approche globale telle que j'ai pu vous le détailler lors du propos liminaire sur le budget 2019.

Il est en effet nécessaire que, dans le domaine de la digitalisation de l'administration, qui peut avoir des incidences extrêmement importantes sur le fonctionnement de l'Etat... je ne vous cache pas qu'à titre personnel, je pense que le projet de digitalisation qui nous a été présenté il y a à peine une semaine en commission de gestion et des finances bousculera, à n'en pas douter, les habitudes de l'administration cantonale. C'est sans doute nécessaire. Cela ne se fera pas en une année ni en deux ans mais ça doit surtout se faire dans la concertation avec l'ensemble de la fonction publique et de l'administration.

Je ne vous cache pas non plus que cette proposition est venue dans la mesure où nous ne disposons que de très peu d'informations sur ce que sera la digitalisation de l'administration cantonale. Une information qui nous a été donnée il y a une semaine, comme je l'ai dit, et qui reste relativement conceptuelle. C'est en tout cas le sentiment de notre groupe au moment de sa découverte.

L'objectif est connu. Il est certainement louable mais la méthode paraît un peu brutale et en particulier par la création de postes et d'EPT dans un contexte particulièrement difficile pour boucler le budget 2019.

Il nous paraît aussi important de dire que la digitalisation ne doit pas être appréhendée comme un dogme ou érigée comme un dogme. C'est un peu le sentiment que nous avons, depuis la présentation du programme gouvernemental de cette législature, que la digitalisation va régler tous les problèmes de l'administration cantonale. Je n'en suis de loin pas persuadé, mon groupe non plus. Et il s'agit de prendre un peu de distance par rapport à ces processus puisque, à nos yeux, la digitalisation doit prendre en compte les particularités de notre région, les aspirations de l'administration mais aussi de ses administrés. J'en veux pour preuve la récente consultation sur la digitalisation du Journal officiel qui, semble-t-il, n'a pas obtenu le succès escompté par le Gouvernement jurassien.

Tout cela pour dire que les postes au SDI ont également sans cesse augmenté. Je crois que tout parlementaire, ici, peut en attester. Certainement pour des besoins légitimes. Mais on peut imaginer que des priorités soient clairement données dans ce processus de digitalisation au sein du SDI.

Je rappelle aussi que des montants importants, dans ce poste du budget, sont affectés à des mandats externes, ce qui sous-entend que des sociétés privées pourraient aussi davantage être sollicitées dans ce processus avant de formaliser la création de postes proprement dits.

Donc, qu'on comprenne bien : le propos n'est pas ici de remettre en cause les intentions du Gouvernement jurassien mais de considérer que créer ces postes avant même d'avoir clairement consulté, discuté, évalué le retour sur investissement, le rapport coût/bénéfice et l'impact sur le personnel de l'Etat, nous paraît simplement prématuré. Merci de votre soutien.

M. Charles Juillard, ministre des finances : Le 19^e siècle a connu sa révolution industrielle, le 21^e siècle connaît sa révolution digitale, avec comme conséquences des changements importants, notamment dans la manière de travailler et de consommer.

Cette évolution inéluctable constatée depuis plusieurs années dans le secteur privé, appelée notamment «Industrie 4.0», touche également le secteur public.

L'Etat de Fribourg a par exemple lancé cette année son programme «Fribourg 4.0» pour se donner les moyens de réussir cette transformation. Il est prêt à y consentir des moyens très importants, nettement plus importants que les nôtres. Juste à titre d'indication, le budget global du Service de l'informatique du canton de Fribourg est de l'ordre de 43,7 millions. Le canton du Jura, c'est 4,6 millions. Si on voulait faire le rapport en lien avec la population, on devrait être au-delà de 10 millions de budget pour le Service de l'informatique. Nous sommes plus modestes parce que nous sommes aussi peut-être plus agiles ou alors parce que nous avons moins de moyens et que nous devons être plus inventifs. D'ailleurs, il est reconnu, grâce aussi à l'association que nous avons passée avec Fribourg, être à la pointe dans le canton du Jura avec cette digitalisation et le Gouvernement, vous l'avez compris, souhaite le rester au travers de son programme de législation.

L'administration jurassienne a déjà entrepris cette transformation digitale en 2017 en créant, au sein du Service de l'informatique, une cellule digitale formée de deux collaborateurs. Le Gouvernement jurassien a la volonté d'être un acteur majeur de cette transformation et de ne pas subir ces changements, comme il le décrit dans son programme de législation.

La transformation digitale désigne le processus qui permet à l'organisation d'intégrer des nouvelles technologies pour améliorer son fonctionnement. Le but étant de dégager de la valeur pour ses collaborateurs et ses clients, à savoir les citoyens et les entreprises. La valeur ainsi obtenue peut être financière mais également constituer une amélioration des conditions de travail ou une simplification des démarches administratives par exemple. Elle complète les initiatives de cyberadministration, visible par l'intermédiaire du guichet virtuel et le développement de services en ligne, domaine dans lequel le canton du Jura est pionnier.

La transformation digitale ne se résume pas à une simple dématérialisation d'un document papier au profit d'une version électronique. Le Gouvernement saisit l'opportunité de la mise en œuvre de nouveaux outils technologiques pour viser l'optimisation des processus métiers dans les unités administratives de l'Etat. Donc, les unités administratives sont totalement intégrées à ces différents travaux.

La transformation digitale implique, c'est vrai, un profond changement culturel, avec l'humain au centre des réflexions. Aucune avancée majeure dans la transition numérique ne pourra se faire sans une implication forte des collaborateurs de l'administration.

L'Etat jurassien doit se moderniser dans le but d'affronter les défis des prochaines années. Cela passe, entre autres, par la digitalisation.

En 2018, la cellule digitale a fait ses preuves en réalisant avec succès des projets touchant toute l'administration, notamment le projet eDossiers qui a permis d'optimiser la préparation des dossiers soumis au Gouvernement et, prochainement, le module complémentaire eAffaires qui facilitera, par exemple, le traitement des consultations fédérales, du courrier du Gouvernement, ainsi que les interventions parlementaires. On a pu également constater une très forte motivation et un important engagement des équipes concernées.

En 2019, la cellule Digitale doit être en mesure de soutenir efficacement la digitalisation de l'administration afin de répondre aux attentes toujours plus importantes des services de l'Etat, des citoyens et des entreprises. Il s'agit donc d'accélérer le mouvement initié depuis plus d'une année en réalisant un nombre croissant de projets innovants, pour la plupart déjà identifiés. Le rapporteur de la majorité de la commission en a cité quelques-uns. Donc, ce n'est pas du conceptuel mais nous sommes vraiment là les mains dans le cambouis parce qu'on veut vraiment aller de l'avant. C'est surtout dans le but de soutenir la modernisation de l'administration tout en anticipant les changements. Cela ne sera possible qu'en renforçant l'effectif de la cellule digitale. Et si ça peut vous rassurer, quelques députés du groupe socialiste, c'est au profit de ces unités administratives et non pas à leur détriment que ce travail sera fait. C'est en collaboration avec elles et, comme je l'ai dit, il y a une attente certaine de la part de ces unités administrative.

Aussi, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous invite à accepter la création de ces trois postes, qui permettra de rester, pour le canton du Jura, un leader en la matière et de pouvoir accélérer ce processus de modernisation avec le soutien et l'encouragement de la fonction publique.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 26.

Investissements :

14.10

Rubriques 400.5670.01 et 400.6300.00 (page 187) – SDT / Subventions à l'assainissement et l'encouragement énergétique

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 400.5670.01 : 2'888'000 francs

Rubrique 400.6300.00 : -2'228'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation de la charge nette cantonale de 660'000 à 780'000 francs, soit identique au budget 2017, induisant également une augmentation de la subvention fédérale de 232'000 francs.

Rubrique 400.5670.01 : 3'240'000 francs

Rubrique 400.6300.00 : -2'460'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : En 2018, en raison de moyens exceptionnels provenant d'anciens programmes, nous avons pu compter sur un versement de 1,6 million de la part de la Confédération comme contribution de base en faveur de l'assainissement et de l'encouragement dans le domaine énergétique. Malheureusement, dans le budget 2019, cette contribution de base fédérale, qui est versée en fonction de la population, est inférieure de 700'000 francs par rapport à celle de cette année. Par contre, en ce qui concerne la charge cantonale nette de 660'000 francs dans le budget 2019, elle est quasi identique à celle du budget de l'année en cours. De plus, il nous a aussi été indiqué qu'il n'est pas prévu, pour l'année 2019, de modification dans le programme de mesures qui pourrait avoir une influence sur le budget. Dès lors, le montant prévu, soit 2'888'000 francs, devrait permettre de répondre aux demandes.

Je rappelle aussi ici une nouvelle fois que le Gouvernement, pour établir le budget, a dû procéder à des arbitrages sur ce qui pouvait être dépensé. La majorité de la commission, soucieuse de ne pas augmenter les charges compte tenu de la situation financière cantonale et des efforts qui sont demandés à tous les niveaux de l'Etat, soutient la proposition du Gouvernement. De plus, il nous a été indiqué en commission que la dépense de notre Canton par habitant dans ce domaine était légèrement en dessus de la moyenne suisse.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission, soit le maintien des montants mentionnés dans le projet de budget. Je vous en remercie par avance.

M. Rémy Meury (CS-POP), au nom de la minorité de la commission : Lors du débat sur le budget 2018, nous étions déjà intervenus sur ce point. Nous rappelions alors que la Confédération a mis en place un programme d'action destiné à lutter contre le gaspillage d'énergie et qu'il appartenait aux cantons d'adopter les conditions d'application, essentiellement en venant en aide aux propriétaires immobiliers pour financer des travaux de rénovation de leurs immeubles.

Nous rappelions que l'amélioration de l'isolation, l'installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux solaires sont le type de travaux pour lesquels les propriétaires, entreprises ou particuliers peuvent recevoir des dizaines de milliers de francs de subventions publiques. Le but de ces rénovations et améliorations est de réduire la facture énergétique.

S'il est nécessaire de mettre un accent particulier sur le bâtiment, c'est parce que près de la moitié, c'est-à-dire 46 %, de la consommation totale d'énergie en Suisse est engloutie dans ce secteur. Le bâtiment est ainsi de fait un gros émetteur de CO₂.

Les besoins en rénovation étaient présents lors du débat d'il y a une année. Ils existent encore et toujours dans le Jura. Dans le budget 2019, il n'est pas correct de se baser sur le montant arrêté au budget 2018; un apport exceptionnel de la Confédération avait permis de réduire, ce que nous contestons déjà, la part cantonale. L'enveloppe globale était cependant supérieure à celle de l'année 2017.

Il serait dommage, et dommageable pour notre environnement, de ne pas profiter au maximum de la clé de répartition qui voit la Confédération verser 2 francs pour chaque franc que nous versons au niveau cantonal ! Les 120'000 francs de participation cantonale de plus par rapport au projet de budget font augmenter la participation fédérale de 240'000

francs. On a donc au total 360'000 francs de plus dans l'enveloppe «subventions énergétiques».

Même avec notre proposition (que nous considérons très mesurée !), l'enveloppe totale du fonds va baisser, ce qui, en soi, est déjà très regrettable. Nous acceptons de faire cet effort mais nous ne pouvons admettre d'aller au-delà. Merci dès lors de soutenir la minorité de la commission.

M. Ivan Godat (VERTS) : Je ne sais pas si tout le monde se rend compte à quel point le signal donné par le Gouvernement sur cette question est désolant. En 2018, alors que les rapports d'experts se succèdent de trimestre en trimestre ou de semestre en semestre, avec à chaque fois un même message plus précis et plus clair qui clame comme une évidence que l'urgence climatique doit être au cœur de tous les agendas, qu'il s'agit du défi no 1 de ce siècle, plus on attend et plus ça coûtera cher, que nous avons en gros trente ans pour atteindre la neutralité carbone sous peine de quoi les dérèglements climatiques seront incontrôlables et destructeurs.

Dans ce contexte-là, vous nous présentez un budget où l'enveloppe «Subventions à l'assainissement et l'encouragement énergétique» baisse de 620'000 francs. C'est simplement lamentable !

Tout d'abord, il y a une chose qui n'est pas correcte – Rémy Meury l'a dit à l'instant – dans la manière que vous avez de présenter les choses. Vous dites : «Pour 2019, on garde une part cantonale égale à celle de 2018». Mais, en 2018, vous avez profité – et c'était un petit peu fourbe, vous me permettez l'expression – d'un apport exceptionnel de la Confédération pour baisser la contribution cantonale de 120'000 francs, à 660'000 francs, tout en voyant l'enveloppe globale être plus importante que l'année précédente. Si on veut faire dans la continuité, c'est une participation cantonale de 780'000 francs qu'il faut inscrire au budget. C'est la proposition de la minorité et c'est également le montant qui a été prévu et voté par ce Parlement à la planification des investissements. Donc, se baser sur 2018, ce n'est pas correct parce que le montant de 2018 n'est pas celui qu'on avait prévu à la planification financière.

De plus, vouloir économiser ces 120'000 francs, je m'excuse, est stupide car ils entraînent le versement de 240'000 francs de la Confédération. C'est donc 360'000 francs de plus que l'on aurait au final. Et lorsque l'on sait que chaque franc versé au titre de subvention à l'assainissement énergétique génère un investissement de 5 à 6 francs de la part des propriétaires, on peut s'attendre à ce que ces 120'000 francs, qui paraissent bien peu, que nous vous demandons d'inscrire dans cette rubrique, induisent des investissements de l'ordre de 2 millions de francs pour les entreprises jurassiennes. Augmenter la dotation de cette enveloppe, c'est donc aussi soutenir l'activité des PME jurassiennes.

Encourager davantage la substitution des chaudières à énergie fossile par des chaudières à bois ou des chauffages à distance, c'est soutenir la branche du bois-énergie et valoriser une ressource abondante dans le Jura, c'est de l'argent qui reste dans le Canton. Ce qu'on ne peut pas dire de l'argent qu'on met pour acheter du gaz ou du mazout...

Subventionner l'isolation thermique des bâtiments, c'est du travail pour les artisans et PME de la région. De même pour les certificats Minergie, pour les CECB, pour la pose de solaire thermique. C'est de l'activité pour les entreprises jurassiennes, c'est de l'emploi pour les Jurassiens.

De plus, la part fédérale à ce fonds est issue de la taxe sur le CO₂. Celle-ci est prélevée depuis 2008 sur les combustibles fossiles (mazout, gaz naturel). Elle est donc prélevée à chaque fois qu'on fait un plein d'essence ou qu'on achète du mazout. Les deux tiers de cette taxe sur le CO₂ sont redistribués à la population (à travers des réductions de primes LA-Mal) et aux entreprises. Un tiers de cette taxe est affecté au «Programme bâtiment» pour l'assainissement énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Cette taxe est passée, au 1^{er} janvier 2018, de 84 à 96 francs par tonne.

Soutenir notre proposition de minorité, c'est aussi augmenter la redistribution, dans la région, du produit de cette taxe qui est, comme je le disais précédemment, prélevée aussi dans la région et probablement prélevée proportionnellement un peu plus dans cette région que dans une autre étant donné qu'on a une part de mobilité à base de véhicules à moteur plus élevée peut-être que dans les cantons urbains.

Le «Programme bâtiment» est un des principaux outils, si ce n'est le principal outil, que le canton du Jura a à sa disposition pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et, donc, participer à concrétiser les engagements climatiques pris par la Suisse à la COP 21 et mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 approuvée par le peuple suisse et le peuple jurassien en mai 2017.

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie et l'ordonnance y relative qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019 ont justement pour but de stimuler la transition énergétique dans notre Canton. Il est donc indispensable que l'enveloppe de subvention soit à la hauteur des ambitions de cette loi. Et on peut s'attendre à ce que le nouvel article 39 de l'ordonnance, dont on avait beaucoup parlé dans cet hémicycle, entraîne une augmentation des demandes de subvention, ce qui serait d'ailleurs une très bonne nouvelle parce que cela signifierait que cette ordonnance et la loi atteindraient leur but.

Nous l'avons vu encore cet été, le dérèglement climatique est une réalité qui nous touche. Nous avons aussi notre part de job à faire pour enrayer le phénomène. Baisser de plus de 600'000 francs le fonds destiné à encourager l'assainissement énergétique des bâtiments est un signal calamiteux. Nous vous invitons donc à soutenir la minorité de la commission.

M. David Eray, ministre de l'environnement : J'ai bien entendu les différentes discussions. Je dois quand même relever que les propos du député Godat m'ont quelque peu choqué. Quand j'entends que vous traitez les gens de stupides dans leur réflexion, je dois dire que je ne peux que condamner vos propos. Je ne sais pas qui vous traitez de stupide mais j'aimerais bien avoir un peu des éclaircissements de votre part pour savoir quelle est l'arrière de votre pensée.

M Jérôme Corbat (CS-POP) (de sa place) : Arrêtez voir de faire les fillettes !

M. David Eray, ministre de l'environnement : Maintenant... s'il vous plaît... j'aimerais revenir sur vos propos. Vous parlez d'un signal désolant, vous parlez d'urgence climatique et vous traitez les gens – je ne sais pas qui – de stupides. Alors, j'aimerais bien savoir quelle a été la position des élus de votre parti au Conseil national dans le vote final sur la loi sur le CO₂ et savoir quel signal ils ont donné. Est-ce que c'est un signal d'encouragement au Conseil fédéral ou un signal de désolation ? Et, là, peut-être que vous pourriez avoir une réponse à m'apporter.

Maintenant concernant le point en lui-même. Le budget 2018, et cela a été relevé par le rapporteur de la commission, présentait une charge nette de 661'800 francs à charge de l'Etat. Et c'est, à quelques francs près, équivalent pour le budget 2019. Alors, effectivement, Monsieur Godat, on pourrait s'offusquer de dire que nous sommes modestes et que nous n'avons pas assez d'ambition dans ce contexte d'urgence climatique. Toutefois, les comptes 2018 semblent présenter, sous réserve bien évidemment du bouclage, ou présenteront des versements à hauteur de 2,9 millions, donc des aides aux investissements des différents propriétaires pour une hauteur de 2,9 millions de francs. Le programme 2019, cela a aussi été relevé, sera identique au niveau des mesures et on peut également constater que les comptes 2018 présenteront donc ce montant de 2,9 millions qui correspond à la demande des différents investisseurs jurassiens.

Donc, le Gouvernement est assez à l'aise pour proposer ce montant dans le budget 2019 puisque nous avons la confirmation que ce que nous proposons correspond plus ou moins, grosso modo, à la demande des différents propriétaires jurassiens.

Ainsi donc, nous vous proposons de maintenir le montant tel que proposé dans le budget.

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 22.

14.11

Rubrique 530.5060.00 (page 203) – OCS / Véhicules et appareils

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 530.5060.00 : 0 franc

Minorité de la commission :

Remplacement d'un minibus.

Rubrique 530.5060.00 : 50'000 francs

La présidente : Cette proposition a été retirée par le groupe PCSI.

(La proposition de la minorité de la commission est retirée.)

14.12

Rubrique 600.4894.00 (page 166) – TRG / Prélèvement sur réserve de politique budgétaire

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, pas de prélèvement sur la réserve de politique budgétaire.

Rubrique 600.4894.00 : 0 franc

Minorité de la commission :

Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire du montant nécessaire au respect du frein à l'endettement.

Rubrique 600.4894.00 : *(montant à préciser en fonction des décisions prises précédemment)*

La présidente : Il restait l'éventuelle ultime proposition, à savoir le prélèvement sur la réserve de politique budgétaire. Le frein à l'endettement étant sauf erreur respecté, la proposition de la minorité de la commission devient caduque.

Je passe la parole au ministre des finances pour l'information quant au respect du frein à l'endettement.

M. Charles Juillard, ministre des finances : Le budget dont vous venez de discuter, s'agissant des décisions que vous avez prises, a la couleur suivante :

Nous passons d'un projet de budget avec un déficit prévu de 3'547'100 francs à un déficit de 3'531'100 francs, soit une amélioration de 16'000 francs.

En ce qui concerne les investissements nets, ils étaient évalués à 34'685'400 francs. Ils se bouclent à 34'805'400 francs, soit une augmentation de 120'000 francs.

En gros, le degré d'autofinancement qui était présenté par le Gouvernement ascendait à 81,28 %. Il est aujourd'hui à 81,04 %.

Donc, le budget tel qu'il est peut être soumis à votre approbation finale puisqu'il respecte le frein à l'endettement.

La présidente : Quelqu'un souhaite-t-il revenir sur l'une ou l'autre des rubriques du budget ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au détail de l'arrêté.

Les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 46 députés.

15. Question écrite no 3074

Fusions de communes : où en est-on ?

Jean-Daniel Tschan (PCSI)

Au 31.12.2008, le canton du Jura comptait 83 communes. Dix ans plus tard, nous en comptons 55. Si la réduction du nombre de communes est à relever, il n'en demeure pas moins que le Jura est le canton qui a la population moyenne par village la plus faible de Suisse, soit 1'277 habitants.

Le problème des fusions de communes est ambivalent. Il n'est pas aisé de trouver la juste échelle (nombre de communes) pour créer de nouvelles entités communales. Il est ainsi étonnant de constater que plusieurs communes ont rallié la fusion après avoir dit «non» dans un premier temps.

La création de la commune de Haute-Sorne ne s'est pas réalisée dans les meilleures conditions, avec des relations tendues entre le Canton et les nouvelles autorités.

En 2012, la fusion envisagée des 13 communes des Franches-Montagnes a été rejetée par 11 d'entre elles. Celles qui avaient donné leur aval à la fusion, Soubey et Saint-Brais, étaient et sont toujours confrontées à des contraintes budgétaires très serrées.

Au vu de ces expériences riches en enseignements, nous demandons au Gouvernement :

- 1) s'il a tiré le bilan de la politique cantonale de fusion mise en place pour réduire le nombre de communes;
- 2) s'il a analysé, avec le recul, la loi adoptée en septembre 2011 par le Parlement sur les communes et en particulier sur la modification du décret sur la fusion de communes;
- 3) s'il va proposer un plan de mesures pour renflouer le fonds «Aide aux fusions de communes» qui, au 31 décembre 2017, était à -Fr. 1'041'902.70;
- 4) s'il va définir des mesures pour faire une vraie politique de fusions de communes pour les rendre plus attractives, comme l'a fait le canton de Fribourg par exemple;
- 5) s'il a établi finalement un état des projets actuels de fusions.

Merci de vos réponses.

Réponse du Gouvernement :

En préambule, le Gouvernement confirme que la population moyenne par commune est l'une des plus faibles de Suisse. Au 31 décembre 2017, les 57 communes jurassiennes se composaient comme il suit :

➤ 1'300 habitants vivent dans 10 communes de moins de 200 habitants	15'073	73'290
➤ 6'589 habitants vivent dans 17 communes entre 200 et 500 habitants		
➤ 7'184 habitants vivent dans 10 communes entre 501 et 1'000 habitants		
➤ 15'455 habitants vivent dans 11 communes entre 1'001 et 2'000 habitants	58'218	
➤ 13'135 habitants vivent dans 5 communes entre 2'001 et 3'000 habitants		
➤ 29'627 habitants vivent dans 4 communes de plus de 3'000 habitants		

Constat : 37 administrations communales sont nécessaires pour un bassin de 15'073 habitants (les communes de moins de 1'000 habitants), soit une administration pour 407 habitants, alors que seulement 20 administrations suffisent pour 58'217 habitants, soit une administration pour 2'911 habitants.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées :

Réponse à la question 1 :

Il n'existe pas de bilan de la politique cantonale de fusions de communes proprement dit. Toutefois, l'historique des différentes fusions abouties est à disposition sur le site internet du Délégué aux affaires communales à l'adresse suivante : <http://www.jura.ch/DFI/COM/Fusion-de-communes.html>.

Avec l'entrée en vigueur de la fusion des communes de Courrendlin, de Rebeuvelier et de Vellerat au 1^{er} janvier 2019, le nombre de communes jurassiennes s'établira à 53 contre 83 au 31 décembre 2008. Cette diminution du nombre de communes (-30 communes / -36 %) constitue un bilan très positif de la politique cantonale de fusion.

Lors de l'élaboration du décret sur la fusion de communes, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005, un seul projet de fusion était en discussion (projet «Coeuvatte et Vendeline»), malheureusement abandonné. Quelques mois à peine après l'entrée en vigueur dudit décret, cinq comités intercommunaux se sont créés et ont été couronnés de succès car ils ont tous abouti.

Réponse à la question 2 :

Depuis l'entrée en vigueur, le 6 décembre 2011, de la modification du décret sur la fusion de communes, trois comités intercommunaux ont été créés : Val Terbi–Corban, Haute-Ajoie–Rocourt et Les Breuleux–La Chaux-des-Breuleux.

Concernant les fusions entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (Fontenais, Haute-Sorne et Val Terbi), les comités intercommunaux avaient déjà été créés en 2009, soit avant la modification du décret.

De plus, la modification de l'article 22, alinéa 2 du décret susmentionné, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2016, précise que les citoyens des anciennes communes fusionnées peuvent conserver le droit de cité de leur ancienne commune avec le nom de la nouvelle commune entre parenthèses. Cette modification a permis de rassurer beaucoup de citoyens, en particulier ceux issus des communes mixtes et des communes bourgeoises. Elle favorisera en outre l'acceptation des nouveaux projets de fusion.

Réponse à la question 3 :

En application de l'article 36 de la loi concernant la péréquation financière (RSJU 651), l'alimentation du compte 750.2900.16 «Fonds d'aide aux fusions de communes» de 500'000 francs par année jusqu'à concurrence de 10 millions

de francs, via le compte 750.3622.14.05 «Alimentation du fonds d'aide aux fusions», se terminera lors de l'exercice 2021.

Compte tenu des fusions à venir (Courrendlin et Les Breuleux), le montant maximum de 20 millions de francs sera dépassé de Fr. 10'278.70, soit de 0,1 %. Partant, le compte «Fonds d'aide aux fusions de communes» aura un solde négatif. Cependant, le Gouvernement devrait prochainement proposer au Parlement la modification de l'article 36 susmentionné afin de l'alimenter à nouveau pour une période donnée.

Réponse à la question 4 :

Le Délégué aux affaires communales avait contacté le Service des communes du canton de Fribourg. Ce dernier indique qu'il n'a entrepris aucune démarche ou mesure particulière ces dernières années concernant les fusions de communes.

Cependant, il est vrai que le canton du Fribourg est souvent cité en exemple au vu de sa politique en matière de fusion, politique très similaire à celle pratiquée dans le canton du Jura. En effet, lors de l'élaboration des textes législatifs, en particulier en ce qui concerne le calcul du subside d'aide aux fusions, le canton du Jura s'est inspiré de la pratique fribourgeoise. Sans vouloir faire une comparaison détaillée, il s'avère que la diminution du nombre de communes dans le Jura est proportionnellement élevée. Aussi, vu les moyens financiers à disposition, le Gouvernement estime que ceux-ci sont suffisants pour réaliser la politique jurassienne en la matière.

Réponse à la question 5 :

Il existe actuellement deux projets. Le projet «Les Breuleux–La Chaux-des-Breuleux» est à bout touchant, l'approbation de la convention de fusion par les ayants droit au vote devant intervenir le printemps prochain. Quant au projet «Develier–Bourrignon», il est en stand-by, principalement pour des raisons financières. Les autorités communales étant en place depuis désormais une année, le Gouvernement a bon espoir de voir redémarrer de nouveaux projets. Par ailleurs, le Gouvernement entend continuer à conduire une politique incitative de fusion de communes comme le stipule l'article premier du décret sur la fusion de communes (RSJU 190.31), avec les moyens qui sont les siens et qui ont donné de bons résultats jusqu'à présent.

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) : Je suis satisfait mais je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) : Nous avons beaucoup discuté de finances. Fusion = finances aussi.

C'est la raison pour laquelle j'aurais une question à poser concernant quelques points de la réponse que nous a transmise le Gouvernement, notamment le point 3. Moralité de l'histoire : il faudra renflouer un fonds à hauteur de 1 million et prendre cette somme dans le compte de fonctionnement de l'Etat certainement. Où la prendra-t-on ? La question est pertinente depuis que nous avons appris ce que nous avons discuté maintenant, on ne va pas accentuer le problème.

Juste une remarque, c'est de dire que vous vous souvenez certainement que l'AIJ (Assemblée interjurassienne) avait envisagé de créer, dans les six districts du Jura, six communes. Moralité de l'histoire : on en est encore loin !

Ceci dit, la fusion des communes va devenir un sujet d'actualité. Pourquoi ? Parce que, si vous lisez les journaux, vous constaterez que, tous les jours, nous lisons que des conseillers communaux démissionnent... après une année d'activité. Cela se passe dans tous les villages. C'est un problème lancinant.

La deuxième chose qui se passe, c'est que les tâches sont extrêmement ardues pour les conseillers communaux. Les tensions s'amplifient et les communes deviennent de plus en plus, premièrement, difficiles à gérer parce que les gens compétents qui veulent s'engager au niveau des communes deviennent extrêmement rares. Donc, il est à parier que, pour le futur, pas mal de communes, au vu de ces problèmes évoqués, vont choisir de fusionner.

De plus, au vu des budgets présentés ces derniers jours dans les communes jurassiennes, nous pouvons dire que la situation financière de nombre d'entre elles va les inciter à se regrouper pour créer de plus grandes entités villageoises. Donc, il faudra renflouer le compte «Alimentation du fonds d'aide aux fusions» dans les meilleurs délais. Merci.

M. Nicolas Maître (PS) : Je vais être assez bref.

Sans vouloir en remettre une couche, on peut être pour ou contre les fusions – personnellement, je ne l'ai jamais caché, j'y suis favorable ! – mais il faut toujours garder à l'esprit que les fusions ne doivent en aucun cas être imposées à la population. Ce sont les citoyens qui doivent en ressentir le besoin et l'envie d'entamer ce processus. Quelquefois, une fusion se dessine d'elle-même tant les relations économiques ou les échanges sont déjà si proches et partagés entre les communes qu'à l'évidence, elle ne fait aucun doute. De plus, les «petites communes» n'arriveront pas non plus à toujours résister au poids des lourdeurs administratives. Sans compter toute la peine qu'elles ont à trouver, lors des élections, des personnes motivées à s'investir encore pour leur communauté.

En fait, la question écrite n'est qu'une piqûre de rappel au Gouvernement afin qu'il s'inquiète quant à trouver un moyen de renflouer le fonds dédié aux fusions de communes, une aide financière substantielle pouvant compter lors des décisions définitives. A ce titre, la question écrite posée par notre collègue Tschan n'est pas dénuée de sens et elle peut être cautionnée par notre groupe parlementaire. Merci de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des finances : Une fois n'est peut-être pas coutume mais c'est beaucoup plus souvent qu'on ne le pense, je partage alors totalement les propos tenus ici par Nicolas Maître. Il ne faut pas forcer les fusions de communes. Elles doivent venir d'elles-mêmes. Elles vont venir d'elles-mêmes. Elles vont s'accélérer pour les mêmes raisons indiquées par le député Tschan : complexité, difficultés non seulement financière mais aussi de gestion des dossiers.

Alors, une fusion ne se règle pas en une année ou deux, on le voit, ça prend du temps. Il faut se souvenir quand même que nous sommes passés de 83 communes à 53 au 1^{er} janvier de l'année prochaine puisque j'ai eu l'occasion d'être invité à la disparition, ou fusion par absorption, de la sacrée commune de Vellerat. Merci encore à Monsieur le maire de m'avoir associé à cet événement.

Mais tout ça pour dire qu'effectivement, il faut se poser la question mais je pense que ça fera l'objet d'une réflexion qui devra être menée pour la prochaine législature parce qu'il n'y a plus de projet qui va se réaliser dans l'immédiat. Et comme nous n'avons pas les moyens de mettre plus que ce que nous avons imaginé actuellement dans la loi sur l'encouragement aux fusions, il faudra reconstituer petit à petit ce fonds. Mais il n'y a pas encore une urgence absolue à le faire. Mais, vous avez raison, il vaut mieux le prévoir, quitte à mettre un montant chaque année pour arriver à quelque chose de conséquent pour pouvoir alimenter, respectivement indemniser les communes qui procéderont à ces fusions ces prochaines années. C'est inévitable. La marche est lancée. Mais il ne sert à rien de forcer la main. Vous le savez très bien, aux Franches-Montagnes, mieux que quiconque, qu'il ne sert à rien de vouloir forcer la main. Il faut laisser les choses se faire et cueillir les fruits quand ils sont mûrs !

La présidente : Avant d'aborder le Département de l'environnement, je vous propose de faire une pause de quelques minutes. Nous reprendrons aux environs de 16.25 heures. J'aimerais rappeler aux députés que nous devons, pour une raison de délai par rapport à la consultation fédérale prévue au point 22, au moins traiter l'ordre du jour jusqu'au point 22. Donc, environ cinq minutes de pause avant de reprendre nos débats.

(La séance est suspendue durant cinq minutes.)

La présidente : Nous poursuivons donc nos débats avec le Département de l'environnement.

16. Arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service des infrastructures destiné au versement de subventions pour des travaux communaux en lien avec le réseau routier cantonal

Le Parlement de la République et Canton du Jura

vu l'article 57, alinéas 1 et 2, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu les articles 26, alinéa 3, 37, alinéas 3 et 4, et 39, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes [RSJU 72211],

arrête :

Article premier

Un crédit supplémentaire de 1'310'000 francs est octroyé au Service des infrastructures.

Article 2

Il est destiné au versement de subventions pour des travaux communaux en lien avec le réseau routier cantonal (trottoirs, éclairage public et construction de routes communales importantes).

Article 3

Ce montant est imputable au budget 2018 du Service des infrastructures, rubrique 420.5620.00.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :	Le secrétaire :
Anne Froidevaux	Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Le Service des infrastructures effectue un suivi régulier et systématique de l'état d'avancement des projets au niveau de son budget des investissements. Dès lors, sur la base de la situation prévisionnelle évaluée en mai 2018, le Gouvernement nous avait soumis deux demandes de crédits supplémentaires. Celles-ci, respectivement de 512'700 francs et de 170'000 francs, étaient destinées à financer des travaux d'aménagement et de maintenance du réseau routier cantonal d'une part et à l'acquisition d'équipements de voirie d'autre part. Notre Parlement a approuvé les deux arrêtés y relatifs le 26 septembre 2018.

Suite à la nouvelle situation établie par la Section des bâtiments et des domaines en octobre 2018, il ressort qu'un montant supplémentaire de 1'310'000 francs ne pourra pas être investi jusqu'à la fin de cette année dans le compte «Constructions/transmutations de bâtiments». Le détail des projets concernés ainsi que les explications qui y sont liées sont indiqués dans un tableau annexé au message. Je vous laisse donc le soin de vous y référer.

Eu égard à ce qui précède, le Gouvernement propose d'allouer cette sous-utilisation budgétaire de 1'310'000 francs aux communes dans le cadre des subventions qui sont à leur verser pour des travaux communaux en lien avec le réseau routier cantonal, à savoir pour des trottoirs, l'éclairage public et la construction de routes communales importantes. Ici également, un tableau annexé au message précise le détail des différentes subventions octroyées qui sont comprises dans l'arrêté de ce jour. Sans reprendre le détail des différents éléments de ce tableau, je relève que la contrevalet du crédit supplémentaire permettra d'honorer la totalité de la subvention octroyée à la commune du Noirmont ainsi que la quasi-totalité des subventions à d'autres communes pour des travaux qui ont été décomptés entre 2016 et 2018. Par l'intermédiaire de ce crédit supplémentaire, la situation des subventions octroyées aux communes sera aussi assainie. De ce fait, les versements futurs pour des travaux communaux en lien avec le réseau cantonal devraient pouvoir être absorbés par l'enveloppe annuelle qui est prévue dans la planification financière des investissements 2017-2021. Finalement, nous ne doutons pas que les communes concernées apprécieront ces versements de subventions dues puisqu'il améliorera leur trésorerie.

Avant de conclure, je tiens à remercier Monsieur le ministre David Eray ainsi que M. Pascal Mertenat, chef du Service des infrastructures, pour leur disponibilité. Je remercie également nos secrétaires Jean-Baptiste Maître et Christiane Pieren.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande aussi bien l'entrée en matière que l'acceptation de l'arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service des infrastructures destiné au versement de subventions pour des travaux communaux en lien avec le réseau routier cantonal.

Profitant de cette tribune, je vous fais part que le groupe PLR acceptera aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Le Gouvernement vous propose un projet d'arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service des infrastructures.

Ce crédit est destiné à financer le versement de subventions aux communes pour des travaux en lien avec le réseau routier cantonal, tels que trottoirs, éclairage public et interventions sur des routes communales importantes.

Cet arrêté de crédit supplémentaire est présenté en contrepartie de travaux budgétisés par la Section des bâtiments et des domaines du Service des infrastructures qui ne pourront pas être réalisés cette année.

Le Gouvernement vous invite à accepter cet arrêté. Les motivations sont les suivantes.

En mai 2018, des différences entre les projections faites dans le cadre de l'élaboration du budget annuel des investissements et l'état d'avancement des projets avaient été constatées. Le Gouvernement vous avait soumis deux demandes de crédits supplémentaires destinés à financer des travaux d'aménagement et de maintenance du réseau routier cantonal ainsi que l'acquisition d'équipements de voirie. Ces deux demandes de crédits supplémentaires étaient basées sur une situation prévisionnelle évaluée en mai 2018. Vous les avez approuvées le 26 septembre 2018. Des montants avaient ainsi été ajoutés dans les budgets 2018 de la Section entretien des routes ainsi que de la Section constructions routières.

Depuis, plusieurs mois se sont écoulés et une nouvelle situation a été établie par la Section des bâtiments et des domaines en octobre 2018. Elle démontre qu'un montant supplémentaire de 1'310'000 francs ne pourra pas être investi cette année dans le compte «Construction et transformation de bâtiments». En effet, des éléments nouveaux sont apparus depuis le mois de mai dernier. Des montants ne pourront pas être dépensés dans les projets principaux menés par la Section des bâtiments et des domaines, comme vous pouvez le constater à la lecture du tableau annexé au message qui vous a été transmis.

En raison de cette sous-utilisation budgétaire, le Gouvernement propose d'allouer ce montant aux communes dans le cadre du versement des subventions cantonales pour l'aménagement des routes. Cette démarche permettra de garantir l'utilisation du montant des investissements budgétisés cette année dans le compte du Service des infrastructures.

Ainsi, à l'avenir, une plus grande marge financière sera disponible pour la réalisation d'autres investissements plus importants au niveau cantonal.

Concrètement, ce rattrapage sur les subventions dues aux communes améliorera la trésorerie des communes concernées. Ce besoin financier provient principalement de subventions octroyées à la commune du Noirmont qui n'a pas pu être absorbé par les budgets courants. Un montant de 700'000 francs est prévu dans le cadre de ce crédit supplémentaire 2018 alors que la première partie de la subvention, d'un montant identique, avait été réglé en 2017.

Il faut souligner qu'en plus de la commune du Noirmont, 21 communes profiteront de ce crédit pour un montant de près de 600'000 francs.

Grâce à ce crédit supplémentaire, la situation sera assainie et les versements futurs pourront être absorbés aisément par l'enveloppe annuelle prévue dans la planification financière des investissements 2017-2021.

Le Gouvernement vous remercie d'adopter l'arrêté octroyant un crédit supplémentaire de 1'310'000 francs au Service des infrastructures destiné au versement de subventions pour des travaux communaux en lien avec le réseau routier cantonal. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, d'avoir traité avec agilité ce dossier important pour notre Canton.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 54 députés.

17. Arrêté octroyant un crédit à l'Office de l'environnement destiné à financer la revitalisation de l'Allaine en aval de Grandgourt et un crédit au Service des infrastructures destiné à financer la réalisation de la liaison cyclable Grandgourt–Buix (La francovélosuisse)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 38a, alinéa 1, et 62b de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux [RS 814.20],

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 12, alinéa 1, de la loi du 21 décembre 1994 sur les itinéraires cyclables RSJU 722.31],

vu l'article 20, alinéa 2, de la loi du 28 octobre 2015 sur la gestion des eaux [RSJU 814.20],

vu la convention-programme 2016-2019 «Revitalisation des eaux»,

vu l'arrêté gouvernemental du 4 juillet 2017 portant adoption du plan sectoriel des itinéraires cyclables (PSIC),

arrête :

Article premier

¹ Un crédit d'engagement de 733'000 francs est octroyé à l'Office de l'environnement. Après déduction de la subvention fédérale, le montant à charge de l'Etat s'élèvera à 219'900 francs.

² Un crédit d'engagement de 785'000 francs est octroyé au Service des infrastructures.

Article 2

¹ Le crédit octroyé à l'Office de l'environnement est destiné à financer la revitalisation de l'Allaine, en aval de Grandgourt.

² Le crédit octroyé au Service des infrastructures est destiné à financer la réalisation de la liaison cyclable Grandgourt–Buix (La francovélosuisse).

Article 3

¹ Le crédit de 733'000 francs est imputable aux budgets 2019 et 2020 de l'Office de l'environnement, rubriques 410.5020.00/510/511/514.

² Le crédit de 785'000 francs est imputable aux budgets 2019 et 2020 du Service des infrastructures, rubrique 420.5010.00.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente : Le secrétaire :
Anne Froidevaux Jean-Baptiste Maître

Mme Florence Boesch (PDC), au nom de la commission de l'environnement et de l'équipement : Le Gouvernement soumet à notre Parlement une demande de crédit constituée de deux projets distincts mais développés en étroite collaboration entre l'Office de l'environnement et le Service des infrastructures. Elle concerne, d'une part, la revitalisation de l'Allaine à l'ouest de Grandgourt et, d'autre part, l'aménagement de la liaison cyclable Grandgourt–Buix. Les deux projets sont naturellement traités dans la même demande de par leurs synergies.

Le projet de revitalisation de l'Allaine concerne l'assainissement d'un seuil et d'un tronçon d'une longueur de 600 m, juste à l'aval de Grandgourt. On vise ici l'amélioration des fonctions écologiques du cours d'eau et le rétablissement de la libre-circulation du poisson en contournant le seuil actuellement présent.

L'itinéraire cyclable, d'une longueur de 1'450 m, est inscrit au plan sectoriel approuvé par le Gouvernement en 2017. Il fait également partie de «La francovélosuisse» reliant Porrentruy à Belfort. Il s'agit en fait d'éviter la route cantonale entre Grandgourt et Buix, sinueuse et, d'expérience, particulièrement dangereuse pour la mobilité douce. Ce projet de longue date a enfin trouvé un accord avec les propriétaires fonciers concernés et une solution technique pour le passage insuffisant entre l'Allaine et la voie CFF.

Les différentes contraintes, liées à l'espace bâti, à l'environnement et à la proximité de la voie CFF ont été considérées et intégrées dans le projet.

Les travaux de revitalisation de l'Allaine à Grandgourt sont devisés à 733'000 francs TTC. Ils seront subventionnés à hauteur de 70 % par la Confédération car le projet est exemplaire de son point de vue.

Les travaux de la liaison cyclable Grandgourt–Buix sont devisés à 785'000 francs TTC. Ils dépassent de 190'000 francs les estimations faites en 2016 du fait des contraintes de construction précédemment énumérées.

En commission de l'environnement, nous nous sommes questionnés sur la possible participation financière des CFF qui, bien au contraire, fournissent des exigences supplémentaires plutôt que des aides.

Nous avons demandé des explications concernant les deux seules oppositions. La première ne concernait en fait pas les terrains touchés par le projet. La seconde a été refusée par le Service du développement territorial (SDT) car le propriétaire refusait, depuis de longues années, de vendre 15 m² de sa parcelle pour le bien du projet.

Nous avons relevé que l'entente avec la commune de Basse-Allaine a été bonne de même qu'avec la plupart des propriétaires et exploitants concernés, qui ont été impliqués dans l'élaboration du projet depuis le début des études.

Nous nous sommes renseignés sur le prix d'achat des terrains concernés par le projet de revitalisation de l'Allaine : ils ont été acquis à 5 francs le m² car les exploitants n'étaient pas vendeurs. Il faut savoir que la Confédération subventionne jusqu'à 7 fois le prix de base, fixé à 2 francs le m², si cela permet d'éviter des procédures d'expropriation.

Nous avons vérifié que l'opportunité de la revitalisation de l'Allaine à Grandgourt s'inscrivait dans le financement prévu à la PFI et au budget 2019. C'est le cas.

Quant au dépassement de 190'000 francs pour la liaison cyclable Grandgourt–Buix, nous avons admis qu'il soit compensé dans le cadre du compte «Aménagement routier» du Service des infrastructures (SIN) en 2020 et 2021.

La commission de l'environnement remercie les représentants de l'Office de l'environnement et du Service des infrastructures pour leurs présentations claires du projet et leurs réponses étayées à nos différentes questions.

En conclusion, la commission de l'environnement vous recommande, dans sa grande majorité, d'accepter le crédit de 733'000 francs pour réaliser la revitalisation de l'Allaine à Grandgourt ainsi que le crédit de construction de 785'000 francs pour réaliser la liaison cyclable Grandgourt–Buix. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : L'aménagement de la piste cyclable apportera sans doute une nette amélioration de la sécurité pour le vélo. Quant à l'attractivité et à l'augmentation des utilisateurs par rapport à la situation actuelle, cela reste à prouver.

Y aura-t-il des frontaliers qui emprunteront la piste cyclable pour venir au travail ? L'avenir nous le dira.

Le projet de liaison cyclable développé en parallèle avec l'aménagement de la rivière paraît intéressant. Mais la perte de surface agricole induite par le déplacement du cours d'eau n'est pas négligeable. Un jour, il faudra bien choisir des priorités entre sauvegarder des terres agricoles ou ce genre de projet.

La revitalisation du cours d'eau sur une longueur de 600 m est plutôt cher payée : avec un montant de 733'000 francs pour aménager ces 600 m, cela représente 1'200 francs le mètre courant.

Bien que ce projet soit subventionné à 70 % par la Confédération, ce n'est pas une garantie que le projet soit indispensable et de bonne qualité. Comme on l'a vu lors de l'élaboration du budget, les perspectives financières ne sont pas bonnes. C'est peut-être aussi le moment de diminuer les investissements ainsi que les charges qui en découlent.

Vu la situation financière du Canton, le Gouvernement nous demande toujours de faire des propositions d'économies. Ne serait-il pas plus judicieux de reporter ces travaux à des temps meilleurs ?

Le groupe UDC est partagé concernant la réalisation de ce projet. Je vous remercie.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Le Gouvernement vous soumet une demande de crédit constituée de deux projets distincts, qui ont été développés en étroite collaboration entre l'Office de l'environnement et le Service des infrastructures.

Cette demande de crédit concerne la revitalisation de l'Allaine à l'Ouest de Grandgourt et l'aménagement de la liaison cyclable Grandgourt–Buix, située au Nord et en parallèle de la voie CFF. Cette liaison cyclable fait partie de l'itinéraire de la Francovélosuisse.

Le Gouvernement vous invite à accepter ce crédit pour les raisons suivantes.

Le projet de revitalisation de l'Allaine fait partie de la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau, adoptée par le Gouvernement en 2015.

Ces travaux étaient planifiés initialement à l'horizon 2022-2028 mais l'Office de l'environnement a saisi l'opportunité d'avancer ce projet de revitalisation afin de le coordonner avec le projet de piste cyclable.

Ce projet de piste cyclable est prépondérant pour la mobilité douce, entre Porrentruy et Belfort.

Ces travaux apporteront la sécurité nécessaire à ses utilisateurs.

Le tronçon situé en aval de Grandgourt ne peut pas être implanté entre la voie CFF et le cours d'eau. Pour remédier à ce problème, l'Allaine sera légèrement déplacée sur sa rive droite.

Les deux projets, situés sur la commune de Basse-Allaine, comprennent deux secteurs distincts qu'il faut aménager, selon les détails présentés dans le dossier que vous avez reçu.

Dès le début des études, les autorités communales de Basse-Allaine, les propriétaires et les exploitants agricoles ainsi que les CFF ont été impliqués dans ce projet.

Cet itinéraire cyclable, dont le nouveau tracé aura une longueur de près de 1,5 kilomètre, est inscrit au plan sectoriel des itinéraires cyclables. Ce tronçon est superposé à l'itinéraire N° 64 (Jura–Lötschberg) de SuisseMobile.

Actuellement, les cyclistes n'ont pas d'autre choix que d'emprunter la route cantonale (RC 6) entre Grandgourt et Buix. Cette solution n'est pas satisfaisante.

Cette réalisation conduira à une nette amélioration de la sécurité et à une attractivité supplémentaire pour les vélos par rapport à la situation actuelle.

La revitalisation du cours d'eau concerne un tronçon de 600 mètres de longueur sur une largeur de 38 à 42 mètres.

Le tronçon qui sera revitalisé débute au droit de la confluence avec le canal de retour des eaux de la pisciculture de Grandgourt et se termine où l'Allaine marque un angle droit pour partir en direction de Buix.

La réalisation de cette revitalisation, qui respecte toutes les contraintes liées à l'environnement, permettra d'améliorer les fonctions écologiques du cours d'eau et de rétablir ainsi la libre-circulation du poisson en contournant le seuil existant.

Pour terminer au niveau de l'intégration de ce projet, je peux mentionner qu'il est prévu d'acquérir deux parcelles si-

tuées en rive gauche de l'Allaine; elles permettront de compenser la perte de surface agricole provoquée par le déplacement du cours d'eau.

Du point de vue de la procédure et comme vous avez pu le lire, les deux projets qui vous sont soumis ont fait l'objet d'un dépôt public au printemps dernier.

Les deux oppositions enregistrées ont été traitées en séance de conciliation ainsi que par le rejet du Service du développement territorial.

Le plan spécial «Grandgourt» a été adopté par l'Assemblée communale de Basse-Allaine le 7 juin 2018 ainsi que par le Service du développement territorial en date du 9 août 2018.

Concernant le coût des travaux, qui s'étendront entre 2019 et 2020, le devis établi prévoit une dépense de 733'000 francs pour la revitalisation de l'Allaine et un montant de 785'000 francs pour la liaison cyclable. Pour la revitalisation, une contribution fédérale de l'ordre de 70 % est attendue, conformément au principe des conventions-programmes.

Comme vous avez pu le lire, le montant du projet de liaison cyclable qui vous est présenté est plus élevé que le montant inscrit dans la PFI actuelle. En effet, le devis élaboré à l'époque ne tenait pas suffisamment compte des contraintes de construction. Le Gouvernement propose de compenser ce dépassement dans le cadre du compte «Aménagements routiers» du Service des infrastructures dans les prochains budgets 2020 et 2021.

En conclusion, le Gouvernement vous recommande vivement d'octroyer les crédits nécessaires à la revitalisation de l'Allaine à Grandgourt et à la réalisation de la liaison cyclable Grandgourt-Buix.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, de votre soutien à cet important dossier qui concerne à la fois l'environnement et la mobilité douce.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 57 députés.

18. Motion no 1223

Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR)

Lionel Montavon (UDC)

A l'heure du tout numérique et de la digitalisation des données, la vie de tout un chacun est bien plus facilitée qu'autrefois.

Au niveau légal, dans l'ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire, l'article 46 stipule que «Les bâtiments ouverts au public (bâtiments administratifs, tribunaux, écoles, églises, foyers, hôpitaux, salles polyvalentes et de spectacles, parcs de stationnement, gares, WC publics, etc.) et les bâtiments d'habitations collectives doivent être accessibles aux handicapés».

Ne mettant en aucun cas en doute l'application de cet article de loi par la République et Canton du Jura, il est toutefois constaté que, sur les principales applications téléchargeables sur smartphone, lesquelles sont largement utilisées par les

personnes à mobilité réduite (Wheelmap, Jaccede, paramap.ch entre autres), les bâtiments de l'administration jurassienne n'y sont pas référencés, tant en matière d'accessibilité au bâtiment et à ses WC, ou encore la présence ou non d'une place de stationnement aménagée à proximité.

Nous demandons donc au Gouvernement de charger le service compétent en la matière de mettre en œuvre ce référencement sur ces applications et, ceci, pour tous les bâtiments occupés par l'administration et étant ouverts au public.

M. Lionel Montavon (UDC) : Comme indiqué en introduction dans ma motion, l'article 46 de l'ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire stipule que «Les bâtiments ouverts au public (bâtiments administratifs, tribunaux, écoles, églises, foyers, hôpitaux, salles polyvalentes et de spectacles, parcs de stationnement, gares, w-c publics, etc.) et les bâtiments d'habitations collectives doivent être accessibles aux handicapés».

Le fait que des bâtiments et autres installations soient accessibles ou non n'est pas la seule interrogation des personnes à mobilité réduite. En effet, chaque déplacement doit préalablement être pensé pour ne pas dire «préparé» afin de pouvoir palier au mieux aux imprévus. Ainsi, le fait d'avoir connaissance de la présence ou non de places de stationnement pour handicapés, de WC adaptés, ou la possibilité d'utiliser les transports publics, et j'en passe, revêt une importance toute légitime pour ces personnes.

À l'heure actuelle, des applications pour smartphones existent pour tout et rien. Celles qui sont dédiées aux personnes à mobilité réduite fonctionnent en majorité sur une base participative. C'est-à-dire que ce sont essentiellement les personnes qui en ont besoin qui complètent les données relatives aux endroits qu'elles ont à fréquenter. Cependant, ces applications sont ouvertes à toutes et tous et, en plus, elles sont gratuites et ne contiennent pas d'achats intégrés; on entend par-là des abonnements.

Le groupe UDC, que je représente aujourd'hui, est d'avis qu'en la matière, l'administration cantonale se doit de référencer l'ensemble de ses services accessibles au public sur les applications référencées par l'Association suisse des paraplégiques, telles que «Paramap», «Wheelmap», «WC Guide» et encore sur les applications «Eurokey» et, pour finir, «jaccede» dont la spécificité réside dans le fait qu'elle s'adresse à toutes les formes de handicap, notamment aux personnes malvoyantes.

Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, la mise en place d'un pareil référencement n'appelle aucun investissement financier de la part du Canton puisque toutes ces applications sont gratuites. Le seul investissement à consentir est du genre humain car le Gouvernement serait appelé à définir à quel service de l'administration confier cette tâche, laquelle pourrait – et ce n'est qu'une idée avancée en guise d'exemple – être confiée à un stagiaire MPC ou représenter une sorte de travail de diplôme ou que sais-je encore...

Pour conclure, je suis d'avis que ce référencement apporte au final les bénéfices suivants :

- une aide considérable apportée aux personnes à mobilité réduite;
- une visibilité ou une sorte de publicité gratuite pour ces différentes applications, si l'on imagine par exemple que ce référencement pourrait être mentionné sur le site internet de la RCJU;

- une invitation indirecte aux propriétaires et autres acteurs privés de télécharger eux aussi ces applications afin de compléter les informations relatives à leurs biens;
- une occasion, pour la République et Canton du Jura, de montrer son engagement dans son soutien aux personnes à mobilité réduite;
- et, comme le dernier mot est souvent un chiffre dans ce Parlement, une opération blanche au niveau financier.

Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, j'espère de tout cœur que vous soutiendrez cette motion, pour celles et ceux qui pourront en bénéficier, et je vous remercie de votre attention.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Les données d'accessibilité concernent les personnes avec un handicap de la mobilité, un handicap auditif ou visuel ou qui ont une déficience intellectuelle. Tout comme les étoiles d'un hôtel ou les heures d'ouverture d'une administration, les informations relatives à l'accessibilité devraient également être publiées sur des plateformes internet. Ces informations sont destinées à un large public.

Pro Infirmis, avec le soutien de la Confédération, a mis sur pied un projet intitulé «Données numériques d'accessibilité» dont le but central est d'uniformiser l'information sur l'accessibilité et d'intégrer bien sûr ces données sur des plateformes tout public. Pour ce faire, une application web a été développée. La centralisation des données d'accessibilité dans une base de données facilite les échanges avec divers partenaires et permet d'éviter les doublons. En plus des pictogrammes résumant l'accessibilité, des informations détaillées sont mises à disposition des utilisateurs sous forme de commentaires et de photos des lieux visités. Pro Infirmis collabore notamment avec Search.ch (ou Local.ch) et est en relation avec les autres plateformes existantes sur le marché, notamment «Paramap» ainsi que «Jaccede». L'objectif de ces sociétés est de coordonner l'ensemble de ces données afin que le contenu des principales applications téléchargeables sur smartphones soit uniformisé. Il serait également possible de publier les informations sur le site internet du canton du Jura et sur le Géoportail. Par contre, «Wheelmap» a une orientation différente où les informations sont introduites directement par le public. Sur le territoire cantonal, cela concerne environ 80 bâtiments appartenant à l'administration jurassienne, y compris ceux de l'Hôpital du Jura.

A titre d'exemple, le référencement effectué dernièrement par la municipalité de Porrentruy, en collaboration de Pro Infirmis, a permis de développer des parcours touristiques particulièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le Gouvernement vous rend toutefois attentifs que cette opération aura un coût mais, au vu des avantages que peuvent apporter de telles applications, le Gouvernement vous invite à accepter la motion no 1223.

La présidente : Selon l'article 53, alinéa 8, de notre règlement, lorsqu'une motion n'est pas combattue, l'ouverture de la discussion se fait sur décision du Parlement. L'ouverture de la décision est-elle souhaitée ? C'est le cas. Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ouverture de la discussion ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion générale. Madame la Députée, vous avez la parole.

Mme Rosalie Beuret Siess (PS) : L'auteur de cette motion demande de référencer les bâtiments de l'administration, ouverts au public, sur des applications de type «carte interactive» en fonction de leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Cette motion est pertinente et sa faisabilité semble aisée. Notre groupe la soutiendra donc.

Pour autant, nous nous montrons bien plus critiques quant à la problématique de base qu'elle soulève, à savoir l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite. Car savoir qu'un bâtiment figure en rouge sur une application et est donc inaccessible en fauteuil roulant par exemple est utile mais n'est pas satisfaisant. Or, force est de constater que malgré l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) en 2004 et ses ordonnances d'application ainsi que l'acceptation par notre hémicycle de la motion no 719 demandant l'«accès des handicapés aux bâtiments publics jurassiens» de Charles Juillard en 2003, de nombreux bâtiments publics restent difficiles d'accès, voire inaccessibles. Cette situation, qui priverait toute une partie de la population, n'est plus tolérable et les efforts entrepris doivent non seulement être poursuivis mais amplifiés. Je vous remercie pour votre attention.

Au vote, la motion no 1223 est acceptée par 59 députés. (Des voix dans la salle : «Bravo !»)

19. Motion no 1224

Stop définitif au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne

Christian Spring (PDC)

Dans les réponses apportées par le Gouvernement, les éléments de sécurité n'étant pas en adéquation et n'ayant pas répondu à notre attente pour sécuriser la population jurassienne, nous nous voyons obligés de déposer une motion.

Par voie de motion, nous vous demandons de mettre une fin immédiate et définitive au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne.

Je remercie d'avance toutes et tous les députés qui se soucient de la sécurité de nos concitoyens de soutenir cette motion.

M. Christian Spring (PDC) : Depuis l'adoption, par le Parlement, du projet de géothermie profonde en Haute-Sorne, il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts (mais vraiment très peu du Tabeillon qui, à l'heure où je vous parle, est complètement asséché). Notre groupe parlementaire s'est donc interrogé sur le bien-fondé de ce projet expérimental et force est de constater que la situation n'est plus du tout identique à celle présentée initialement.

Aussi, il est à préciser que notre parti n'a pas changé sa vision au niveau des énergies renouvelables de toutes sortes pour autant qu'elles ne remettent pas en question la sécurité de la population. Notre engagement politique reste donc identique en faveur des énergies renouvelables et ne saurait être remis en cause par la motion déposée contre le projet expérimental de Haute-Sorne.

Je vais donc, dans les cinq points prochains, vous démontrer que le projet doit être simplement abandonné au plus vite.

- 1) Pourquoi le site de Haute-Sorne a été choisi ? Uniquement car la densité du bâti est incomparable aux grands centres urbains et rend ainsi le canton du Jura très approprié à l'échelle nationale pour la réalisation d'un projet pilote de géothermie pétrothermale. Il est aussi important de préciser qu'il n'existe, à ce jour, aucun projet de ce type en fonction.
- 2) Le Gouvernement ne veut-il pas entendre ses concitoyennes et concitoyens quand ceux-ci ne souhaitent plus entendre parler d'un tel projet car avec le temps, plusieurs informations cachées ou incomplètes leur ont été données ?
- 3) La Promotion économique fait des efforts importants pour faire venir des entreprises dans notre Canton afin d'améliorer notre capacité financière et cela bien que ce ne soit pas aussi simple que certains le pensent. Si un ou des séismes interviennent, que vont faire les entreprises implantées dans le canton du Jura ? Vont-elles quitter notre région pour laisser place à un projet de géothermie profonde dont la réussite est plus que contestée et aléatoire ? Pouvons-nous nous permettre de prendre un risque aussi conséquent ?
- 4) La causalité des secousses sismiques, voire de tremblements de terre, peut-elle être remise en cause ? En effet, même l'EPFZ admet qu'il semble plausible que le tremblement de terre de Po-Hang ait été influencé par des activités industrielles (géothermie pétrothermale profonde) et qu'ils ont constaté que cette opération de fracturation augmente potentiellement le risque sismique dans la zone concernée. Que veut donc prouver le Gouvernement ? Prouver le contraire en faisant subir des conséquences destructrices à ces concitoyens ? De plus, quand notamment un ingénieur disposant d'un master en ingénierie du territoire et un CAS en ingénierie parasismique relève que la technologie de la géothermie profonde en est au stade des essais et ne peut donner aucune garantie qu'il n'y aura pas de secousse sismique, comment pouvons-nous soutenir un tel projet ?
D'autre part, la question qui se pose à l'heure actuelle est de savoir si cette technologie proposée est vraiment une énergie renouvelable en tenant compte des produits injectés. Car on sait, oui on le sait, qu'il aura des secousses sismiques mais les seules inconnues sont de savoir quand et de quelle ampleur.
- 5) La mémoire des Jurassiens. Après avoir été la décharge de la chimie bâloise avec les conséquences que l'on sait, veut-on à nouveau devenir le laboratoire de chercheurs pouvant mettre en danger la population de notre République et Canton du Jura ? Au lieu de chercher à développer le tissu économique de notre Canton, nous pourrions, à l'avenir, peut-être nous spécialiser dans la visite de site inhabité et détruit en Haute-Sorne à l'instar, pourquoi pas, de Tchernobyl ! En plus, mes chers collègues, il faut savoir que si un tremblement de terre devait survenir, il ne se limiterait pas à la région de Haute-Sorne mais qu'il pourrait s'étendre à tout le Canton et les régions limitrophes au vu des milliers de litres d'eau injectés.

Conclusion :

Après les éléments que je vous ai apportés, je ne peux comprendre l'entêtement du Gouvernement à poursuivre dans la réalisation d'un projet utopiste et qui n'apportera aucune plus-value économique ou environnementale à notre région.

Mesdames et Messieurs, dans mon activité de tous les jours, et je pense que c'est aussi valable pour vous tous, lorsqu'un nouveau projet est à l'étude, on met en balance les risques et les retombées positives.

Ici, force est de constater que le seul élément positif et non contesté est la faible densité du patrimoine bâti et donc du peu de population en cas de tremblement de terre similaire à celui de Corée du Sud en novembre 2017 et relevant de la même technologie de fracking.

Alors, allons-y... détruisons sans vergogne notre belle région pour faire plaisir à des savants ne maîtrisant pas cette nouvelle technologie dont la production estimée est subjective et totalement aléatoire.

Pour celles et ceux qui pensent avant tout à sauvegarder notre patrimoine et l'image avenante de notre région, alors, s'il vous plaît, acceptez cette motion en mettant une fin définitive au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne.

M. David Eray, ministre de l'environnement : La décision que vous allez prendre aujourd'hui est importante. Elle dépasse l'enjeu énergétique. Elle va au-delà de votre opinion sur le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne. La question que soulève la motion n'est pas de savoir si les députés sont pour ou contre ce projet mais de savoir si le Parlement est fondé pour y mettre un terme aujourd'hui alors qu'une autorisation a été délivrée.

Du point de vue du Gouvernement, cette motion doit clairement être rejetée. Rien ne justifie son adoption. Tant du point de vue juridique que technique.

Accepter la motion, ce serait retirer les autorisations accordées par le Gouvernement pour la réalisation et l'exploitation du projet pilote de géothermie profonde. Donc revenir sur une décision déjà prise.

D'un point de vue juridique, un tel retour en arrière est possible. Il faut alors se référer à l'article 90 ou à l'article 208 du Code de procédure administrative (RSJU 175.1). Les conditions à la révocation ou à la modification d'une décision y figurent.

Matériellement, il faudrait alors se prévaloir d'une des conditions suivantes.

Soit que la décision soit entachée d'un vice grave. A la lumière de la décision du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral, le projet pilote de Haute-Sorne respecte incontestablement la législation. Ce motif ne peut pas être évoqué.

La révocation ou la modification de la décision serait également possible si les conditions à l'octroi de l'autorisation ne sont plus remplies, soit que la loi a été modifiée, soit que les circonstances ont changé dans une mesure notable. Manifestement, ce n'est pas le cas pour la première proposition. Ce n'est pas le cas non plus pour la seconde.

La nécessité de sauvegarder un intérêt public important qu'il n'est pas possible de préserver autrement serait également une condition possible. Il faudrait alors que l'intérêt public en question soit nouveau. Là encore, cette condition n'est pas atteinte.

Enfin, la modification ou la révocation est envisageable s'il s'avère qu'un crime ou un délit a influencé la décision. Ce n'est manifestement pas le cas non plus.

En conséquence, rien ne justifie la modification ou la révocation des autorisations délivrées par le Gouvernement en 2015.

Pour aller au bout de la réflexion, imaginons toutefois que ce soit le cas. Que le Gouvernement décide de modifier ou de révoquer les autorisations délivrées pour le projet pilote. La décision de modification ou de révocation ouvrirait alors les mêmes voies de droit que l'autorisation. Avec les risques que cela comporte pour les autorités cantonales.

Le risque est d'abord procédural. Une décision insuffisamment fondée serait vraisemblablement cassée par le Tribunal cantonal ou le Tribunal fédéral.

Le second risque est financier. Selon l'article 90, alinéa 2, du Code de procédure administrative, la partie a droit à une indemnité équitable lorsque la révocation entraîne pour elle un préjudice dont elle n'a pas à répondre. A n'en pas douter, le promoteur pourra invoquer le comportement contradictoire de l'Etat pour tenter d'obtenir le remboursement d'une partie des frais qu'il a consentis en vain. Il pourra également tenter d'obtenir l'indemnisation d'un gain manqué. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral confirmant la légalité du projet pilote, on ne voit d'ailleurs aucune raison pour laquelle le promoteur ne le ferait pas. La facture pourrait être très importante pour l'Etat.

Sur le plan juridique se pose enfin la question des conséquences de l'adoption de la motion no 1224. On se trouve, en l'espèce, dans un domaine de compétence du Gouvernement. L'adoption de la motion par le Parlement n'aurait ainsi qu'une valeur de directive de nature politique. Elle ne peut pas obliger formellement le Gouvernement à y donner la suite attendue.

Passons maintenant à quelques considérations techniques.

Il doit être démontré que les conditions fixées dans les autorisations délivrées par le Gouvernement sont remplies en tout temps. Avant le démarrage des travaux, pendant les travaux et tout au long de l'exploitation. Dès qu'un doute existe, le Gouvernement ou l'unité administrative concernée peut suspendre le projet. C'est ce que nous connaissons actuellement. L'autorisation délivrée par l'Office de l'environnement a permis de suspendre la réalisation du projet pilote suite à un événement enregistré en Corée du sud. L'autorisation était ainsi bien rédigée.

Aujourd'hui, on sait que le lien entre le séisme à Pohang et le projet de géothermie profonde situé à proximité est très vraisemblable. On sait aussi que la stimulation faite à Pohang est différente de ce qui est prévu à Haute-Sorne, avec une pression plus élevée que celle utilisée à Bâle, avec aussi une situation géologique différente.

Le Gouvernement attend, de la part du promoteur, une mise à jour de l'analyse des risques suite aux événements coréens. Ce qui s'est passé en Corée influence-t-il les mesures de protection définies pour le projet pilote à Haute-Sorne ? Si c'est le cas, qu'entend faire le promoteur pour que le risque ne dépasse pas celui qui a été admis dans le cadre de la délivrance des autorisations ? Le rapport attendu devra répondre à ces questions. Il devra donner des explications sur ce qui s'est passé en Corée. Il devra comparer la situation coréenne et la situation suisse. Et il devra enfin dire quelles sont les conséquences de l'événement de Pohang sur l'analyse de risque réalisée à Haute-Sorne et, le cas échéant, quelles sont les mesures de protection qui devront être revues. Si le Gouvernement estime, en se basant sur la mise à jour de l'analyse de risque, que celui-ci est désormais trop élevé, il pourra mettre un terme définitif au projet. Dans ce cas, ce sera une décision fondée et argumentée et non une

décision purement émotionnelle et politique. Le risque juridique et financier pour l'Etat sera ainsi plus faible.

A la réception du rapport, ces prochaines semaines, l'Office de l'environnement l'analysera en détail. Pour ce faire, il fera appel au Service sismologique suisse. Le Gouvernement entend agir en toute transparence, comme depuis le début de la planification du projet pilote. La commission de l'environnement et de l'équipement sera informée de même que la commune de Haute-Sorne. En effet, il semble nécessaire de rappeler que le projet à Haute-Sorne a été initié avec le soutien de la commune. Avant de délivrer l'autorisation, le Gouvernement a sollicité les autorités communales, qui ont donné un préavis positif. Les auteurs de la motion ont-ils demandé l'avis de la commune avant de déposer leur texte ? Le Parlement a-t-il demandé un préavis à la commune avant de se prononcer sur cette motion ? Le Gouvernement n'en a pas connaissance.

Rien ne dit aujourd'hui que les risques du projet-pilote ne sont plus acceptables. Il s'agit de procéder à une analyse scientifique et technique sérieuse et non de tirer des conclusions hâtives, qui pourraient coûter cher, très cher à l'Etat.

En conclusion, il est évident que si le Gouvernement estime, à n'importe quel stade du dossier, que le risque sismique a dépassé le seuil admissible, il stoppera le projet, comme le permettent les autorisations délivrées et comme le permet le Code de procédure administrative. Si les risques restent acceptables, le projet se fera, avec peut-être de nouvelles exigences, notamment pour mieux connaître le sous-sol avant le début des opérations de stimulation hydraulique.

Mesdames et Messieurs les Députés, ne faites pas l'erreur de prendre une décision sans fondement juridique ni scientifique. Ne préjugez pas des conclusions des analyses en cours. Attendons la mise à jour de l'analyse de risque et son expertise. Puis prenons une décision sereinement, en toute connaissance de cause.

Le Gouvernement vous invite donc, en conclusion, à refuser la motion no 1224.

M. Damien Lachat (UDC) : J'aimerais commencer mon développement par dire que ce débat n'aurait pas dû avoir lieu dans le cadre d'une motion mais dans celui d'une initiative citoyenne à la base de notre démocratie directe qu'est l'initiative populaire cantonale.

Malheureusement, un juge de la Cour constitutionnelle a balayé plus de 4'500 signatures d'une initiative populaire avec un arrêt discutable. Il s'est octroyé le droit de tuer le débat dans l'œuf sans que la population ni leurs représentants n'aient eu la moindre occasion d'en discuter.

Cette motion a donc une vertu, c'est d'ouvrir ce débat. Car il ne faut pas leurrer la population – et c'est ce que vous faites un peu Monsieur le député Spring – puisque cette motion n'a aucun effet légal sur un projet en cours. Vous faites croire aux gens que l'arrêt du projet de Haute-Sorne est possible par ce biais... mais non, les procédures de plan spécial ont été respectées et les voies de recours utilisées. Et maintenant que le Tribunal fédéral a tranché, seul le Gouvernement peut encore stopper les choses. Alors que vous n'êtes jamais intervenu auparavant sur ce sujet, votre empressement à écrire trois lignes pour déposer le plus rapidement possible cette motion est du pur populisme... alors que votre parti et votre ancien ministre sont à la base de ce qui se passe aujourd'hui, ne l'oubliez pas.

Maintenant sur le fond : l'UDC a toujours été contre le principe de la fracturation hydraulique. Si la géothermie en général est défendable, et nous y sommes favorables, la technique utilisée ici, de fracturation de notre sous-sol, ne l'est pas.

Pour notre groupe, le Gouvernement devrait sérieusement se poser la question de l'obsolescence du plan spécial qui, je le rappelle, date de 2014, avec une validation en 2015, en sachant que de nombreux points sont écrits depuis 2012 via des études, reprises dans le plan sans changement, particulièrement en ce qui concerne la sismicité.

A l'éclairage des derniers échecs de Bâle et Saint-Gall ou de la catastrophe en Corée, nous conseillons vivement au Gouvernement de revoir sa copie.

De nombreux autres points n'offrent plus les garanties promises :

- En prenant le cas de Pohang, même après l'arrêt des forages, de grands séismes peuvent survenir.
- Même constat au niveau de l'étanchéité, de l'enfouissement des tuyaux et de la pollution du sol.
- A Bâle, il a fallu rouvrir les forages aux frais du contribuable.
- La couverture au niveau des assurances est très insuffisante.
- Le concept d'alimentation ne tient pas la route; non, le Tabeillon n'a pas un débit de 194 litres par seconde; il est à sec depuis plusieurs étés.
- Les promesses de récupération de chaleur ne sont plus à l'ordre du jour mais on les remplace par des climatiseurs.

Et la liste est encore longue. Autant de points qui devraient interpeller le Gouvernement !

Ce même Gouvernement qui devrait aussi entendre sa population mais également les entreprises qui sont opposées au projet. Quand les possibles conséquences touchent une grande partie de la population, le minimum serait de la consulter en sanctionnant la décision par un vote populaire pour donner une vraie légitimité ou non au projet.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC n'est pas content sur la forme mais soutiendra la motion sur le fond en espérant que le Gouvernement ouvre les yeux et prenne la décision qui s'impose l'arrêt immédiat de ce projet. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Terrier (VERTS) : Si on s'en tient strictement à la demande de la motion, il s'agit de se prononcer sur le fait que le Gouvernement n'aurait pas tout mis en œuvre pour sécuriser la population jurassienne en cas de catastrophe, notamment celle causée par un séisme, et qu'il faille, pour y remédier, révoquer les autorisations liées au plan spécial du projet de géothermie profonde accordées jusqu'à aujourd'hui.

Vu que nous parlons de sismicité, naturelle ou induite, nous pouvons évoquer le fait que Bâle fut sujette, en 1356, à l'un des plus grands tremblements de terre d'origine naturelle que la Suisse ait connus. De ce point de vue, stopper ce projet de géothermie ne va rien changer au fait que notre région puisse être victime d'un tremblement de terre d'origine naturelle et, donc, que les autorités devraient déjà avoir mis en place des plans d'évacuation et une organisation de gestion de crise à large échelle pour notre population.

Sous cet angle, la motion se trompe de cible et elle ne changera rien au fait que la population est menacée par des

séismes d'origine naturelle et qu'elle doit être protégée. Si elle ne l'est pas à l'heure actuelle, il faut alors y remédier sous une autre forme que par cette motion qui n'empêchera aucun événement sismique d'origine naturelle.

Nous sommes bien conscients que cette motion va au-delà de cet aspect purement de forme et qu'il s'agit de discuter de géothermie sur le fond, c'est-à-dire du développement d'une nouvelle technologie menant à une énergie renouvelable expérimentale non encore exploitée.

La population jurassienne s'est montrée favorable à la nouvelle loi sur l'énergie au niveau fédéral, faisant la part belle aux énergies renouvelables, et cela en accord également avec le fait qu'elle vote régulièrement contre la poursuite de la folie nucléaire. Mais quand il s'agit de mettre en œuvre cette volonté, de sortir de la dépendance des énergies fossiles, la situation semble paradoxalement être différente. Comme si des parents voulaient que leur enfant mange ses légumes alors qu'eux-mêmes n'en mangent pas. En effet, la population se montre hostile à l'énergie géothermique ou, du moins, une fraction de celle-ci s'y montre réellement hostile. Rappelons que ce Parlement avait accepté que la population se prononce sur une initiative contre la géothermie et qu'ainsi le pouls de la société était à prendre en considération. Malheureusement, les événements en ont décidé autrement et aucun pouls global n'est palpable.

Notons que cette hostilité contre l'énergie géothermique concerne aussi l'énergie éolienne. Mais ceux qui sont hostiles à l'une ne le sont pas forcément à l'autre. J'en veux pour preuve une conférence ayant eu lieu en 2010 à Saingnégier, où les parlementaires fédéraux van Singer et Neyrinck débattaient sur le remplacement du nucléaire par des énergies renouvelables : les opposants de l'énergie éolienne étaient venus en nombre combattre les moulins à vent et demandaient en lieu et place de celle-ci le développement de l'énergie géothermique.

Actuellement, seule l'énergie renouvelable utilisant le rayonnement solaire ne fait pas débat. C'est la seule des trois énergies que je viens de mentionner qui ne gêne personne et, par la même occasion, celle qui ne génère aucune nuisance locale. Là est la clé de la problématique qui se pose aujourd'hui : elle se nomme nuisance, ou plutôt nuisance externe ou encore externalité; entendez par là les coûts qui sont générés à l'extérieur et qui ne se comptent pas à l'intérieur.

L'énergie nucléaire génère des nuisances à l'extérieur de la Suisse : extraction du minerai, enrichissement de l'uranium, retraitement de celui-ci et, comble du comble, immersion de ceux-ci au fond de la Manche dans les années septante. Aucun problème : en Suisse, notre pays est resté propre, du moins jusqu'à présent. Quasiment toutes les nuisances de l'énergie nucléaire sont externalisées. Mais maintenant que nous devons nous occuper de nos propres déchets radioactifs, sur notre propre sol, on commence à grincer des dents.

Les carburants, les combustibles, c'est-à-dire les énergies fossiles en général, aucun problème. Le CO₂ émis par leur combustion est un problème global; il ne stagne pas au-dessus de la Suisse, il se dilue sur tout un continent. L'extraction de ce gaz et de ce pétrole génère guerres et problèmes géostratégiques, cela ne pose aucun problème. Quasiment toutes les nuisances des énergies fossiles sont donc aussi externalisées.

L'énergie solaire photovoltaïque recourt à des éléments particuliers, des métaux, des semi-métaux et des semi-conducteurs, des terres rares, extraits notamment en Chine ou dans des pays peu scrupuleux des normes environnementales. Mais une fois posés sur nos toits, aucune nuisance n'est à déplorer. Quasiment toutes les nuisances de l'énergie photovoltaïque sont ainsi externalisées.

Bref, on peut continuer la liste jusqu'à ce qu'on arrive à l'énergie éolienne. Elle défigure le paysage, produit des nuisances sonores et projette par exemple des ombres de manière stroboscopique. Les nuisances ne sont alors plus externalisées, elles nous touchent directement.

Idem pour l'énergie géothermique. Les nuisances sont là. Car ne nous cachons rien : la sismicité induite ne peut pas être évitée; elle est inhérente au projet; elle est la caméra qui permet aux acteurs du projet de visualiser ce qui se produit à 5000 m. Les nuisances sonores seront là, les risques pour les aquifères sont plausibles, la pollution du sol également. Sans oublier une consommation d'eau problématique que peut nécessiter un tel projet.

Partons du principe que ces nuisances potentielles sont probables et qu'il y aura des inconvénients malgré le fait que tous les acteurs font leur maximum pour les limiter. Mais regardons alors ce projet sous un autre angle, celui de notre mode de vie et de son impact sur l'environnement, de la biodiversité ou encore du climat.

Nous prenons aujourd'hui une lourde responsabilité. Mais peut-être cette responsabilité ne se situe pas au même niveau pour chacun d'entre nous. Alors que certains ont peur de voir leur piscine se fissurer et se vider, d'autres se soucient éventuellement du futur de leurs petits-enfants.

Seul l'avenir nous dira si la décision que nous prenons aujourd'hui est sage ou insensée. Mais nous nous devons de tracer une voie pour que le Jura, la Suisse fasse son bout de chemin ou non dans la protection du climat. Cautionnons-nous ou non les débats du Conseil national lors de cette dernière session parlementaire ? Rappelons qu'aucune décision n'a été prise afin de gérer nos émissions de CO₂ malgré le fait que la proposition de loi ne fut que très peu avant-gardiste. Cautionnons-nous ces Etats qui ont participé à la COP 24 et qui ne peuvent se mettre d'accord sur des mesures concrètes en faveur de la protection du climat ? Pour nous, groupe VERTS et CS-POP, c'est la réponse que nous devons apporter en répondant à cette motion qui nous concerne : que faisons-nous de concret pour la protection du climat et de notre planète ?

Peut-être connaissez-vous la légende amérindienne du colibri. Cette légende est à l'origine d'un mouvement citoyen initié par Pierre Rabhi dont le but est de soutenir, d'inspirer et de relier les citoyens et les citoyennes engagés dans des alternatives concrètes pour dessiner une société capable de répondre aux urgences écologiques et humaines de notre époque. Cette légende dit qu'un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés observaient, impuissants, le désastre. Sauf le petit colibri qui s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : «Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! ». Et le colibri lui répondit : «Je le sais mais je fais ma part».

Le refus ou l'acceptation de ce projet géothermique nous impose de faire preuve d'une certaine cohérence et de nous

poser des questions sur les pierres que l'on est prêt à apporter à l'édifice de la protection du climat, comme le colibri pour son action à éteindre l'incendie. Ne peut-on pas ranger sa moto, renoncer à son jacuzzi ou baisser de 1°C la température de son chauffage en hiver ? Oui, c'est petit comme action mais c'est une action qui compte.

Si notre Parlement avait pris des décisions plus courageuses en matière de réduction de consommation d'énergie, peut-être pourrions-nous nous passer de ce projet géothermique.

En 2015, on estimait que 7 % de l'électricité en Suisse étaient englouties par les centres de données informatiques. Si la marche forcée vers le tout numérique n'était pas un crédo, peut-être pourrions-nous nous passer de ce projet géothermique.

Le passage à la motorisation électrique à la place de la motorisation thermique fera exploser notre demande en électricité. Ne pourrions-nous pas revoir notre gourmandise en matière de mobilité individuelle et ainsi nous passer de ce projet géothermique ?

Pour le groupe VERTS et CS-POP, vu le peu d'actions concrètes entreprises par le politique au niveau fédéral ou cantonal en matière de climat et vu le peu de mobilisation individuelle en matière de réduction de la consommation, nous sommes prêts à accepter certains inconvénients liés à ce projet de géothermie et nous estimons que la protection du climat pourra tirer profit du développement de cette énergie renouvelable, un profit minime certes mais de toute façon plus important qu'une inaction globale.

Dans l'état actuel des choses, après d'âpres débats et de réflexions approfondies...

La présidente : Monsieur le Député, vous avez usé le temps imparti. Est-ce que vous demandez l'ouverture d'un deuxième temps de parole ?

M. Christophe Terrier (VERTS) : Non car j'ai une phase.

La présidente : Je vous laisse alors terminer.

M. Christophe Terrier (VERTS) : ..., le groupe VERTS et CS-POP a décidé qu'il ne soutiendra pas cette motion. (*Rires.*)

M. Nicolas Maître (PS) : Avec la réjouissante annonce de la sortie programmée du nucléaire, le groupe socialiste reconnaît que l'approvisionnement d'énergies «renouvelables» doit aussi passer par la recherche de toutes les solutions (dites propres) dont la géothermie pourrait être une des options.

Mais le Jura et sa population doivent-ils réellement être les cobayes de cette nouvelle expérimentation ? Les échecs des premiers projets dans d'autres pays ne se veulent rassurants pour personne, y compris les milieux politiques. D'où des craintes et des interrogations légitimes d'une grande partie de la population jurassienne.

L'acceptation de la motion de notre collègue Spring, en plus de la volonté de stopper définitivement le projet de Haute-Sorne, est aussi un «carton jaune» adressé au ministre de tutelle pour la gestion lacunaire de ce dossier. En fait, mis à la part les diverses consultations, la géothermie et l'énergie éolienne n'ont jamais été vraiment débattues. Le manque de communication et de position claire du Gouvernement n'a pas vraiment rassuré la population. Même si des citoyens auraient

envie de blâmer les députés pour un manque de proactivité, on peut reconnaître que ce n'est pas vraiment le rôle du Législatif de commencer à tout décortiquer dans la politique énergétique cantonale.

Comme cela a déjà été aussi relevé, soulignons tout de même le paradoxe de cette motion déposée par le PDC, qui consiste dans le fait que ce projet était porté à ses débuts par le même groupe politique, avec à sa tête Philippe Receveur, alors ministre de l'Environnement et de l'Équipement. Comme quoi tout le monde peut changer d'avis !

Et même si certains députés s'accordent à dire que l'acceptation de cette motion n'aura qu'une valeur symbolique en regard des décisions juridiques cantonales et fédérales, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement jurassien devra prendre ses responsabilités et tenir compte de la volonté de la population à travers l'initiative citoyenne invalidée et la décision du Parlement d'aujourd'hui. Puisque, juridiquement, il appartient à lui seul de casser ces décisions et d'enterrer définitivement le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne et ailleurs dans le Jura.

Les sensibilités différentes et perceptibles au sein du groupe socialiste ne permettent pas de dégager clairement une tendance. C'est pourquoi la liberté de vote est donnée quant à notre soutien à cette motion qui demande clairement l'abandon du projet de Haute-Sorne. Merci de votre attention.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : Il y a quelques mois, nous avons déjà eu à débattre de la problématique de la géothermie profonde. Toutefois, contrairement à ce que certains souhaitaient, sans avoir à traiter du fond. Nous faisons valoir que l'initiative contre la géothermie était irrecevable car contraire au droit fédéral. On nous avait fait le grief d'avoir saisi cet argument comme prétexte. C'était un mauvais procès d'intention et la Cour constitutionnelle nous avait entièrement donné raison, désavouant ainsi notre Parlement.

Aujourd'hui, nous avons à statuer sur une motion qui est censée donner l'ordre au Gouvernement de mettre une fin immédiate et définitive au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne.

On notera, à titre liminaire, que cette motion est rédigée en trois lignes et ne contient pas la moindre motivation.

Sur le fond, on relèvera que la mise en œuvre de la géothermie est expressément prévue dans le nouveau droit fédéral. Cette législation a d'ailleurs été plébiscitée par le peuple suisse et aussi par la population jurassienne. C'est aussi pour cette raison que la commune de Haute-Sorne s'est portée partie prenante à cet ambitieux projet, ce qu'on semble volontairement occulter dans le présent débat. La législation fédérale veut d'ailleurs aussi promouvoir l'énergie éolienne. Or, on constate que tout le monde est d'accord avec la promotion des énergies renouvelables... pour autant que les installations soient posées ailleurs que chez nous. C'est en tout cas le constat que l'on fait dans ce dossier.

Le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne semble effrayer beaucoup de monde. Cette frayeur est-elle justifiée ? Nous nous sommes posé la question de savoir si les autorités de Haute-Sorne, l'administration cantonale et le Gouvernement lui-même étaient à ce point irresponsables pour prendre le risque de compromettre la sécurité des citoyens et de leurs biens. Poser la question, c'est y répondre, par la négative évidemment. On sait par ailleurs que le permis qui a été délivré est assorti de réserves et de cautèles extrêmement sévères,

qui permettent à l'État de suspendre, voire même de mettre un terme au projet en cas de problèmes techniques ou de risques avérés. Preuve en est que ce projet est actuellement suspendu en raison des incidents survenus il y a quelques temps en Corée du Sud.

A cela s'ajoute une autre question : quelle est ou serait la portée réelle de cette motion si elle était acceptée ? A notre avis, elle n'aurait valeur que d'un message politique, sans le moindre aspect contraignant, à l'instar d'une résolution. Le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne a fait l'objet d'une publication officielle. Les procédures administratives usuelles ont été scrupuleusement suivies. Le Tribunal cantonal, saisi de l'affaire, a confirmé la validité du permis délivré. Le Tribunal fédéral, sur recours, en a fait de même tout récemment. En d'autres termes, le Gouvernement, même s'il le voulait, ne pourrait pas décider abruptement de mettre ce projet au panier sous peine de trahir la parole donnée et de faire l'objet d'une action en responsabilité.

Cet objet est de la seule compétence du Gouvernement et le Parlement, malgré toute la volonté qu'il voudra ou pourra y mettre, n'y pourra rien changer.

La motion no 1224, si elle est acceptée, n'aura donc aucun effet juridique et le Gouvernement pourra en faire totalement abstraction. Le débat que nous menons aujourd'hui est donc vain et ne présente qu'un intérêt intellectuel. Pour être clair, l'acceptation de cette motion, si elle intervient, ne mettra pas fin au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne.

Ceci dit, le groupe PLR est divisé sur ces différentes questions. Certains d'entre nous sont totalement et vigoureusement opposés au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne et ils soutiendront la motion. D'autres pensent qu'il est vain et inutile de voter et de soutenir une motion dont on sait qu'elle est sans portée effective. Nous ne prenons donc aucune position formelle et laissons nos députés statuer librement. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Suzanne Maitre (PCSI) : La géothermie profonde divise la population jurassienne plutôt qu'elle ne la rassemble et la décision du Tribunal fédéral n'apaisera pas la situation. En effet, la sensibilité des citoyens jurassiens face à cette technologie dépasse le champ juridique car elle s'inscrit dans des valeurs personnelles, voire dans des peurs collectives qui sont en soi toutes légitimes tant cette technologie n'est aujourd'hui pas maîtrisée.

D'ailleurs, le fond du problème est qu'il n'y a aucune garantie, aucun indicateur qui démontre que cette technologie ne créera pas des dégâts majeurs d'ordre environnemental, économique, voire humain.

Nous observons que ce constat est partagé par les promoteurs car ceux-ci ont contracté une couverture d'assurance de 20 millions de francs supérieure à celle exigée par le Gouvernement. Dès lors, c'est un montant d'une couverture du risque de 100 millions de francs qui a été souscrit par les initiateurs.

Ce climat d'insécurité ressenti par une grande partie de la population doit impérativement être pris en considération par le monde politique. Non seulement en raison d'une initiative de plus de 4'200 signatures demandant l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation de la géothermie profonde mais surtout parce qu'aujourd'hui, il semble que cette technologie ne soit absolument pas maîtrisée et qu'elle reste une technologie exploratoire.

De ce constat, le Gouvernement jurassien a pris ses responsabilités en exigeant l'arrêt provisoire des études effectuées à Haute-Sorne. Cette décision nous semble juste et remplie de bon sens.

Parallèlement, certains rapports sont attendus pour permettre de statuer sur la suite à donner à cet épineux dossier. Attendre pour s'appuyer sur des rapports qui permettront au Gouvernement de prendre la décision qui s'impose nous semble cohérent, pour une majorité de notre groupe.

Finalement, la question n'est pas de savoir si l'on est favorable ou pas au projet de géothermie en Haute-Sorne mais de savoir si des éléments factuels suffisants permettent de justifier l'annulation du plan spécial.

Qui plus est, le Parlement est-il compétent pour annuler un plan spécial, de compétence du Gouvernement ?

Et quelles seront les conséquences possibles financièrement pour l'Etat jurassien ?

Le groupe PCSI est d'avis que les 136 conditions liées au projet permettront au Gouvernement, et pas seulement au ministre de tutelle contrairement à ce que dit mon homonyme, de prendre de bonnes décisions, une fois les rapports d'experts sur les événements de Corée du Sud connus.

Dès lors, le groupe PCSI, dans sa majorité, ne soutiendra pas la motion qui nous est proposée. Je vous remercie de votre attention

M. Jean-Daniel Tschan (PCSI) : Les énergies renouvelables suscitent de grands débats; ça commence. En 2019, on parlera d'une autre énergie dite renouvelable.

La population est très émue par ce thème général de l'approvisionnement énergétique et je pense que c'est bien qu'on s'exprime dignement sur ce problème, avec toutes les questions que cela soulève.

Aujourd'hui, nous débattons de la géothermie en Haute-Sorne et, bientôt, on passera à autre chose.

Concernant le projet, il y a une remarque que je voudrais produire d'emblée, c'est de dire que le Gouvernement s'est lancé dans un projet avec énormément de risques. En plus de ça, le deuxième risque qui a été pris, c'est de confier une analyse des risques à l'entreprise qui va investir. C'est exactement ce que j'avais déjà dit une autre fois, à savoir qu'on demande à Philippe Morris de démontrer la nocivité du tabac. C'est exactement la même chose. Moi, je voudrais qu'on soit sérieux et qu'on confie des mandats d'analyses à des sociétés neutres, pour ce problème-là, pour le tabac et pour l'éolien.

La question essentielle est de savoir si le sous-sol de la région se prête à un apport intéressant sur le plan énergétique. Au vu des expériences acquises en Suisse et à l'étranger, je ne vais pas revenir là-dessus, je comprends tout à fait les interrogations, notamment des chefs d'entreprise (une soixantaine) qui ont écrit un article pour dire : «Faites attention, des emplois, des milliers d'emplois peuvent être menacés par des séismes sismiques !». Il peut y avoir des séismes qui peuvent mettre dans des états très difficiles les entreprises qui sont dans les environs. Des milliers d'emplois pourraient donc être menacés par les problèmes liés à l'extraction de cela.

Je ne sais pas si vous avez vu sur «Arte» récemment : il y a un film qui a passé concernant la Corée et notamment la ville qui a été presque totalement détruite par le séisme lié au forage. Je pense que c'est extrêmement effrayant et que nous

devons y être attentifs. Produire quelques kilowattheures ou maintenir des milliers d'emplois ? Pour ma part, le choix est facile à faire.

Je voterai donc «non à la géothermie» et, oui, je soutiendrai personnellement la motion de Monsieur Spring.

Nous constatons que tant l'éolien que la géothermie divisent les populations alors que, finalement, le solaire rassemble tout le monde. Tout le monde est d'accord pour développer le solaire. Je pense que le Canton devrait véritablement s'inspirer du ressenti de la population.

Qui décide quoi ? Parce que, finalement, maintenant, il y a un problème essentiel : qui décide quoi ? Est-ce que c'est le Parlement ? Est-ce que c'est le Gouvernement ? Est-ce que c'est la Confédération ?

Je raconte juste un épisode pour terminer et c'est concernant les éoliennes. Dans plusieurs villages, les populations ont lancé des initiatives qui ont été acceptées très largement par les législatifs et, dans ces villages-là, j'étais conseiller communal au Noirmont, nous avons reçu un message qui disait : «Le plan sectoriel éolien n'est pas de la compétence des villages mais de la compétence de la Confédération». Or, selon le plan sectoriel éolien qui vient de sortir, nous apprenons que ce sont les populations locales, les législatifs communaux qui prendront la décision. Donc, cela veut dire que de dire que ce n'est pas à vous de décider mais c'est plutôt à l'autre, à Berne ou on va encore nous dire je ne sais pas où... c'est complètement faux. Je pense que c'est la population qui doit décider et la population de Haute-Sorne qui, premièrement, va dire si elle est pour ou contre. Ensuite, c'est à la population du Canton de dire éventuellement si elle est d'accord avec la géothermie. Merci.

M. Nicolas Girard (PS) : A un ou deux ans près, je dois me situer dans l'âge médian des membres de notre plénum. Je fais partie de cette génération qui n'a jamais été confrontée à une pénurie quelconque et qui n'a jamais manqué de rien en matière d'énergie.

Depuis mes plus anciens souvenirs, je peux affirmer que, chaque fois que j'ai appuyé sur un interrupteur, une réaction s'est produite, soit par l'apparition de la lumière, soit par la mise en marche d'un de mes nombreux et plus ou moins utiles appareils électriques qui agrémentent mon quotidien. Je fais partie de cette génération insouciante qui ne s'est jamais interrogée sur la provenance de l'électricité, partant du principe qu'elle vient de la prise. (*Rires.*)

Je fais partie de cette génération qui aura vraisemblablement assez d'eau durant son vécu. Les prévisions sur notre approvisionnement en pétrole devraient permettre que je puisse me mouvoir de manière autonome encore une à deux décennies sans trop de problèmes, moyennant quelques adaptations tarifaires probables...

Toujours dans ces mêmes considérations, et d'une manière générale, les meilleures prédictions feront que mon passage ici-bas devrait bien se passer pour moi, toujours en matière d'approvisionnement électrique, entendons-nous.

Aussi, je pourrais, partant de ce sentiment, nanti mais aussi reconnaissant de ce que la vie m'offre, me dire que tout va bien...

Je me suis évidemment rappelé à la réalité, à la veille de mes 20 ans lorsque la centrale nucléaire de Tchernobyl a sauté ! Cette mémoire, omniprésente, rappelant que cette catastrophe aurait pu être pire encore pour l'humanité. En 2011,

l'acte II de la série «on n'a jamais pensé que ça pouvait arriver» rappelait à notre bon souvenir que le nucléaire avait un réel pouvoir de destruction plus que massive. Heureusement, nos autorités politiques ont réalisé la portée de cette catastrophe, enfin surtout de ces conséquences si le no 3 de la série devait se produire au cœur de l'Europe !

En 2017, le peuple suisse acceptait en votation fédérale le principe de la stratégie énergétique 2050 qui a pour objectif de sortir du nucléaire. Le Jura l'a accepté plus fortement encore. Par ce vote, le peuple a choisi de faire confiance à la politique du Conseil fédéral. En acceptant ainsi l'un des plus gros dossiers de la démocrate-chrétienne Leuthard, tant louée ces derniers jours pour son travail, son engagement et son courage politique !

Aujourd'hui, un étrange doute s'installe dans ma vie de consommateur ! Une fois de plus me revient ce dicton bien de chez nous qui dit que «on sait très bien ce qu'on ne veut pas mais on ne sait pas très ce qu'on veut !». Il serait aussi temps d'appliquer une politique cohérente, visionnaire et responsable avec les choix du peuple.

Ce qui est sûr à ce jour, c'est que l'on devra remplacer le tiers de notre fourniture électrique à petit coup de quelques dizaines de gigawattheures ou encore moins de notre production en énergie. Notre choix devra également consentir à des remises en question, à faire des efforts de société. Mais si les toutes tentatives de corriger notre indépendance face à l'atome suscitent des levées de boucliers, nous aurons de réels problèmes à l'avenir ! Il est aussi impensable que nous pourrions toujours compter sur «les autres» pour assurer notre approvisionnement et surtout que «ces autres» vont toujours accepter de le faire.

Je ne dis pas ici que le projet qui nous concerne aujourd'hui est bien ou pas. Je ne suis pas un spécialiste en quoi que ce soit. A ce stade, je suis un citoyen qui écoute des arguments, en faveur ou pas, d'un projet qui peut apporter non pas LA solution mais du moins participer à notre effort.

J'entends aussi les arguments qui pointent du doigt des promoteurs qui tentent de s'enrichir sur notre sous-sol. Comme si l'énergie de nos véhicules n'enrichissait aucun promoteur, comme si, dans le pompage de notre pétrole quotidien, il n'y avait aucune conséquence sur le sous-sol des régions de production. Comme s'il n'y avait aucune souffrance humaine dans ces mêmes régions. Plus des deux tiers de l'énergie consommée dans notre pays proviennent du sous-sol de notre planète. Moralement, ce fait ne nous choque pas spécialement ! Et j'ai le sentiment que peu importe d'où provient notre énergie; du moment qu'on ne doit pas la produire nous-mêmes, cela ne pose pas de problème...

Ce qui est vrai ici, c'est que c'était bien mieux avant, quand l'énergie provenait de la prise ! On avait moins de soucis...

Voilà, mes chers collègues, je ne donne pas de consigne de vote à qui que ce soit. Pour ma part, je ne soutiendrai pas cette motion quand bien même je peux comprendre les craintes et les interrogations de mes concitoyens. Si je me permets de monter à cette tribune, c'est parce que mes petits-enfants auront 35 ans en 2050. Je souhaite sincèrement qu'ils puissent aussi se déplacer, se chauffer, travailler, voyager et profiter de tous les avantages que l'énergie pourra leur apporter, comme je le fais moi-même, jour après jour, en 2018. Merci pour votre attention.

M. Pierre-André Comte (PS) : Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit à cette tribune, sauf à vous prévenir que je voterai d'une main, peut-être même des deux mains, la motion de M. Spring.

Monsieur le ministre brandit ses menaces, proclame ses avertissements, donne sa leçon de bonne conduite au Parlement et, à la fin de la lecture de sa fiche, nous offre la mine réjouie du directeur de conscience qui croit avoir remis de l'ordre dans les rangs !

Nous ne sommes pas ici dans un cours de droit ou de jurisprudence, chers collègues, mais bien dans une réflexion politique qui nous invite à prendre nos responsabilités.

Dire que tout cela est illégitime du point de vue juridique, certes, je le concède volontiers à ceux qui veulent y croire. Ils se contenteront alors d'une friandise juridique, exquise sur l'instant, fade ensuite.

Mais ne sommes-nous pas ici, chers collègues, pour prendre en compte les attentes légitimes des gens ? Ceux-ci ont signé par milliers une initiative qui demande l'abandon du projet. Sont-ils à ce point négligeables ? Leurs inquiétudes sont-elles à ce point insignifiantes ? Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas répondre à cette question, sauf à pouvoir vous tromper par méconnaissance des rapports que vous attendez.

Leur bon droit ne vaut-il rien face à celui que les tenants de la bonne parole juridique veulent nous soumettre ?

Enfin, question suprême : ne sommes-nous pas le législateur et n'avons-nous pas, à ce titre, quelque liberté à prendre quant au sort que l'on veut faire à une région en la transperçant, malgré l'objection des gens qui l'habitent, malgré les risques encourus et malgré les dégâts causés précisément à notre crédibilité de législateur ?

Quant à vous, chers amis défenseurs de la cause écologiste, des Verts au parti socialiste, qui m'avez trouvé dernièrement déposer une motion visant à éviter la catastrophe à venir, soyez rassurés sur ma disposition d'esprit mais ne comptez pas que je cède au discours convenu en vertu duquel les propositions mises aujourd'hui sur la table, de l'éolien à la géothermie, doivent s'imposer sans la moindre prise en compte des intérêts et de la sensibilité des gens directement concernés.

Je ne serai jamais du côté des attitudes conventionnelles, fussent-elles représentatives de la mode ambiante ou porte-voix de la pensée unique.

Je veux éviter qu'au jour des portefeuilles remplis, qu'une fois les trous creusés dans notre terre et les mats dressés dans notre ciel, je n'ai plus qu'à vous dire : «Rendez-nous la beauté du monde», beauté que vous aurez flétrie dans vos atteintes visuelles et sonores à son habitabilité.

Peut-être me trouverez-vous exagérément lyrique, peu importe. A chacun ses défauts et à chacun sa conscience. Je n'ai pas de problème avec la mienne dans la perception que j'ai des mesures à prendre pour sauver une planète bientôt définitivement condamnée et, au préalable, pour ne pas faire subir aux populations concernées les conséquences néfastes des choix qu'elles n'ont pas faits.

Je vous invite à accepter la motion de Monsieur le député Spring.

Mme Erica Hennequin (VERTS), présidente de groupe : J'en veux à ceux qui ont empêché la population de voter sur la géothermie profonde dans le Jura. Une campagne avec

des arguments pour et des arguments contre aurait permis un processus populaire avec une réponse démocratique que nous aurions tous respectée.

J'en veux aux majorités des autorités politiques non seulement de ne presque rien faire pour commencer à sortir des énergies nucléaires et fossiles, que ce soit ici ou partout ailleurs, mais de permettre aujourd'hui des projets qui vont dans le sens contraire, à savoir augmenter les besoins d'énergie, d'énergie supplémentaire dont on devra un jour se passer.

J'en veux à ceux qui disent qu'il faut commencer chez les autres. En parlant d'un projet de production d'énergie renouvelable, on entend souvent que cet argent devrait être utilisé pour d'autres énergies renouvelables ou pour économiser l'énergie. On se préoccupe d'énergie seulement pour dire qu'il faut faire autrement, ailleurs, loin de chez soi.

Or, on doit sortir du nucléaire, on doit sortir des fossiles – de tous les fossiles – et le plus rapidement possible si on veut sauver notre peau. On n'a plus le temps si on veut laisser un avenir à nos enfants et à nos petits-enfants.

Cela dit, j'estime que les personnes qui vivent aux alentours d'installations et qui subissent des nuisances pour le bien commun devraient être dédommagées. Elles le mériteraient bien.

A la COP 24, concernant la limitation d'augmentation de température moyenne à 1,5 à 2 degrés, en Pologne, une jeune Suédoise de 15 ans, Greta Thunberg, disait ceci. Je cite : «Vous dites que vous aimez vos enfants plus que tout mais vous détruisez leur futur devant leurs yeux» ou encore : «Vous nous avez ignorés hier, vous nous ignorerez demain. Vous n'avez plus d'excuses et nous n'avons plus le temps».

Et ici, dans le Jura ? Est-ce qu'on pense qu'il faut commencer à agir en Chine ? Aux Etats-Unis ou peut-être acheter des certificats de bonne conscience en Afrique ou en Inde ?

On continue comme avant, en planifiant de nouvelles infrastructures gourmandes en énergie, qui ne sont pas vitales, et en créant de nouveaux besoins. Pourquoi diable faut-il tout à coup appâter les jeunes pour qu'ils passent leur permis de conduire à 17 ans ? Permettons-leur plutôt de voter à 16 ans pour qu'ils décident avec nous de leur avenir !

Je vais terminer par deux citations. Une de l'astrophysicien Barrau qui dit : «Ne rien faire, c'est ce qui effondre nos libertés» et d'un militant d'Alternatiba (je cite) : «Si on perd la bataille du climat, on perd toutes les batailles».

Je profite de cette tribune pour lancer un appel à notre Gouvernement. Face à l'urgence, êtes-vous prêts à nous proposer rapidement d'ajouter au plan directeur cantonal une fiche sur les économies d'énergies ? Une vraie, efficace et efficiente. Il y a urgence. Merci de votre attention.

M. Fabrice Macquat (PS) : Le débat sur le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne a déjà fait couler beaucoup d'encre, et de salive, et en fera encore couler.

Beaucoup de choses ont déjà été dites et j'ai été très attentif aux différents arguments.

Il est vrai que la transition énergétique est un réel défi pour notre société et que se passer de l'énergie nucléaire n'est pas une mince affaire. Il est bien entendu nécessaire de se pencher sur la question et de réfléchir aux pistes et autres solutions au remplacement de cette énergie. Par contre, toutes les autres énergies ne sont pas forcément de bonnes opportunités.

La présidente : Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Fabrice Macquat (PS) : S'opposer au projet de géothermie profonde par fracturation hydraulique ne signifie pas que nous sommes pour l'énergie nucléaire et contre les énergies renouvelables. Nous maîtrisons certaines de ces énergies renouvelables mais ce n'est de loin pas le cas pour la géothermie profonde. Nous ne connaissons pas suffisamment cette technique qui reste expérimentale. Nous n'avons pas le recul nécessaire qui permet d'apprécier les risques et les avantages de cette technique qui reste obscure. Oui, chers collègues, ces expériences de fracturation de la roche à plusieurs kilomètres de profondeur me fait peur et je comprends facilement les craintes et les peurs d'une grande partie des citoyens jurassiens et plus particulièrement des habitants qui résident dans la région de ce projet. Il existe beaucoup trop d'incertitudes sur ce projet expérimental. Des incertitudes sur les risques et incidents au niveau sismique mais également des incertitudes sur la réelle production d'énergie de cette installation.

Je regrette vivement que la population jurassienne n'ait pas pu se prononcer sur l'initiative populaire «Contre la géothermie profonde». La démocratie aurait dû suivre son cours et cette initiative munie de 4'200 signatures, ce qui représente tout de même près de 10 % des électeurs du canton du Jura, aurait dû être débattue au sein de notre Parlement, puis mise en votation. Le peuple aurait dû pouvoir se prononcer sur un objet d'une telle importance qui le touchera directement pour des décennies. De tels projets doivent se construire avec l'aval de la population et non contre celle-ci.

Alors, oui, nous devons étudier d'autres possibilités que l'énergie nucléaire mais, non, le Jura et ses habitants ne doivent pas servir de laboratoire d'expérimentation d'une technique et d'une technologie non maîtrisée. Je vous invite donc à accepter la motion no 1224. Je vous remercie de votre attention.

Mme Murielle Macchi-Berdat (PS) : Je suis contente d'apprendre que M. Tschan souhaite débattre de manière digne lorsqu'on parle d'énergies renouvelables étant donné que je me suis fait attaquer personnellement, par voie de presse, récemment. Je trouve que c'est un petit peu culotté de dire ça à la tribune !

J'ai pris connaissance avec intérêt de la motion no 1224 malgré le fait que je ne connaissais pas les arguments du motionnaire étant donné qu'aucun développement ne figurait dans son intervention... ce qui est fort regrettable.

Toutefois, la finalité de la motion est claire : elle demande de mettre fin immédiatement et définitivement au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne.

Si nous nous arrêtons uniquement à cette requête, à savoir de mettre fin à ce projet, je suis d'avis que nous ne sommes pas l'organe compétent pour stopper définitivement ce projet car, selon le principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice, la mise en œuvre d'un plan spécial cantonal est de compétence du Gouvernement. Plan spécial, qui plus est, qui a été confirmé dans le cas présent par une décision judiciaire de la plus haute instance, à savoir le Tribunal fédéral.

Comme pour tout objet que je juge irrecevable (motion ou résolution), je le refuse et, dans le cas présent, j'estime que le Parlement n'a pas la compétence de remettre en cause l'entrée en force de chose jugée. Cependant, je souhaite apporter de la nuance dans ma position.

J'entends la peur et les craintes de la population pour un projet aux technologies nouvelles ainsi que sa méfiance face à l'autorité administrative et aux promoteurs.

Ce manque de confiance en nos institutions administratives, politiques et judiciaires doit nous interpeller en notre qualité de député, non pas pour refaire le débat sur des questions techniques mais pour interpeller le Gouvernement sur sa manière de gérer ce dossier et, aujourd'hui, sur sa manière de gérer cette crise. C'est donc une interpellation que le motionnaire aurait dû déposer et c'est dans ce sens que je poursuis mon développement.

Je ne reviendrai pas sur les arguments des uns et des autres développés dans le cadre des recours, le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral ayant rejeté les oppositions selon le droit en vigueur et ayant mis des garde-fous en place. Par contre, je m'interroge sur les motifs qui ont amené le Gouvernement à opérer une pesée d'intérêts entre le développement d'un projet novateur et les craintes exprimées aujourd'hui par la population.

Je me pose légitimement les questions de savoir quels sont les enjeux politiques, stratégiques et financiers pour l'Exécutif de maintenir ou non ce projet.

Dans un souci de transparence, quelles pesées d'intérêts le Gouvernement a-t-il dû faire ?

Quelle considération le Gouvernement a-t-il pour les réactions, pour certaines virulentes mais compréhensibles, de citoyens inquiets face à cette technologie nouvelle ?

Y a-t-il une prise de conscience du Gouvernement que sa manière de gérer la crise impacte la confiance du citoyen dans nos institutions et aura des répercussions sur tous les projets futurs que nous aurons à traiter ces prochaines années pour répondre aux défis climatiques ?

Ne serait-il pas opportun de considérer cette crise comme une chance pour redonner la parole aux citoyens en proposant par exemple la tenue d'États généraux sur la question des changements climatiques ?

Et, enfin, quel modèle de pratique et quel modèle d'affaire le Gouvernement est-il prêt à accepter pour atteindre nos objectifs énergétiques en matière de production d'énergies renouvelables ?

Pour ma part, j'estime qu'il y a urgence à rétablir la confiance entre le Gouvernement et sa population. Certes, le Gouvernement peut affirmer que le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne répond à toutes les bases légales et que le plan spécial est entré en force de chose jugée mais il n'empêche que l'être humain ne fonctionne pas comme une machine binaire – il ne raisonne pas toujours comme la justice de Berne – et que sa méfiance envers les nouvelles technologies et son besoin de transparence envers les promoteurs et les partenaires sont légitimes et qu'ils généreront des comportements extrêmes si le Gouvernement ne les entend pas.

J'interpelle donc le Gouvernement pour savoir s'il est prêt à changer sa manière de faire de la politique et à reconsidérer que la réussite d'un projet ne se fait pas contre sa population mais avec sa population.

Je suis d'avis que nous réussirons à répondre aux défis de la transition énergétique seulement, et seulement s'il y a participation et adhésion à tout projet, de l'Etat, du politique, des acteurs économiques, des acteurs environnementaux et de la société civile. Et j'ajouterais que, dans ce domaine, les intérêts doivent profiter au plus grand nombre, notamment à la collectivité, car l'énergie n'est pas un bien comme les

autres, c'est une ressource naturelle à préserver et à produire avec intelligence. Et, surtout, la transition énergétique doit se mettre en place avec transparence et doigté. Je vous remercie de votre attention.

La présidente : La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close. Est-ce que l'auteur de la motion souhaite s'exprimer ? C'est le cas.

M. Christian Spring (PDC) : Je remonte à la tribune pour vous apporter quelques informations.

Par le dépôt de la motion, le groupe PDC souhaite donner un signal politique fort au Gouvernement pour qu'il mette fin à ce projet dangereux.

Pour ma collègue députée, j'ai bien déposé en premier lieu une interpellation qui a été suivie d'une motion.

Nous avons notamment retenu aussi, lors des débats, que le ministre de tutelle a reconnu que le tremblement de terre de Pohang avait très probablement un lien d'origine avec le projet de géothermie profonde en ce même lieu. Et ça me fait particulièrement plaisir ! (*Rires.*)

Mais le vrai problème, Mesdames et Messieurs, les promoteurs se cachent derrière un feu rouge mis en place mais il faut savoir que ce feu rouge se déclenche bien après les événements. Il suffit de se rappeler, plus près de chez nous, de Saint-Gall, de Bâle où le détecteur d'alarme était déjà mis en place et par la même équipe mais, il est vrai, sous un autre nom. Le même système tant vanté était aussi en place à Pohang et la réalité est qu'il y a eu un tremblement de terre de magnitude 5,4. Voilà pour la petite histoire.

De plus, quand un de mes collègues députés s'inquiète de la somme d'assurance, c'est bien la preuve que la population ne croit plus aux dires des promoteurs.

Aussi, pour terminer, j'aimerais revenir sur différents points qui pourraient également intéresser les finances cantonales. Puisque le contrat d'assurance conclut à une validité de cinq ans après la fin des travaux, devinez donc qui paie à Bâle depuis 2017 pour les travaux de surveillance. Ce sont nos amis bâlois et ils paieront également pour les mesures de sécurité futures qui devront encore être prises, la couverture étant échue et les conséquences non maîtrisées. Donc, comme vous le voyez, la menace d'indemnité éventuelle aux promoteurs, si elle devait intervenir, nous coûterait nettement moins cher que les dommages consécutifs à payer.

Autre point souvent cité, les experts neutres doivent pouvoir se prononcer. Les experts qui ont examiné le cas de Bâle n'ont pas conseillé de stopper le projet mais c'est bien le politique qui a mis son veto pour mettre une fin définitive à ce projet.

Donc, Mesdames et Messieurs, merci de penser à la population jurassienne qui mérite beaucoup plus que d'être de simples cobayes et acceptez cette motion sans arrière-pensée. Je vous en remercie d'avance.

La présidente : Merci Monsieur le Député. Le Gouvernement souhaite-t-il répondre ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote.

Au vote, la motion no 1224 est acceptée par 30 voix contre 25.

La présidente : Nous vous proposons de reporter les points 20 et 21 à la séance de vendredi et de directement passer au point 22 pour des raisons de délai.

22. Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts – premier volet

La présidente : Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande d'un groupe parlementaire auprès du Bureau. L'ensemble des députés ont reçu le projet de réponse du Gouvernement. Ils ont pu prendre connaissance en ligne du dossier de consultation. Je rappelle que la réponse du Gouvernement ne peut pas être modifiée. Le Parlement prend simplement position sur celle-ci et le Journal des débats de notre Législatif sera transmis avec la réponse du Gouvernement. Je passe toute de suite la parole à Monsieur le ministre Jacques Gerber pour le rapport du Gouvernement.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : Permettez-moi tout d'abord, en préambule, devant vous, de remercier mon chef de service ainsi que sa suppléante pour la très bonne note qu'ils m'ont préparée pour ce propos.

Chaque année à l'automne, à l'annonce des primes d'assurance maladie, les autorités et les assurés s'insurgent contre la hausse annoncée. Le manque de transparence des chiffres publiés par les assureurs, la concurrence qui ne fonctionne pas, le manque de pilotage de l'Office fédéral de la santé publique, l'opacité générale du système qui se complexifie chaque année, sont autant de critiques qui reviennent systématiquement... et, malheureusement, au bout de quelques jours, voire quelques semaines...

La présidente : Un peu d'attention s'il vous plaît

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : les autres sujets d'actualité reprennent le dessus... et la population continue à payer ses primes mensuellement...

Mais soyons lucides : les primes augmentent car le volume des prestations augmente ! Et le volume des prestations augmente car la population vieillit mais aussi car nos exigences croissent et que le progrès technique entraîne de nouvelles techniques coûteuses.

Les primes de l'assurance de base progressent à un rythme d'environ 4 % par année depuis l'introduction de la LAMal en 1996 et ne sont plus supportables pour une partie des ménages.

Ça a été déjà dit, répété ce matin durant la discussion budgétaire, près du tiers de la population est d'ailleurs aidé par le Canton et la Confédération pour payer ses primes, via la réduction des primes, pour un montant global de 51,2 millions en 2018 dans le canton du Jura.

Dans notre Canton, et depuis 2012, les dépenses LAMal par assuré ont crû plus rapidement que dans le reste de la Suisse alors même que le niveau des dépenses absolues est déjà supérieur à la moyenne suisse. Le poids des dépenses de santé est donc plus important dans le canton du Jura.

Les tentatives pour corriger le système sont nombreuses mais manquent souvent de coordination et, malheureusement, peinent à aboutir, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau fédéral.

Comme vous le savez, le domaine de la santé n'est pas un marché comme un autre. Ce qui représente des coûts pour le Canton, les assurés et les patients, pour la partie payée de leur poche, constitue des revenus pour les fournisseurs de prestations. Toute coupe dans les dépenses, perçue comme un allègement de charge pour les premiers, est ressentie

comme un frein à la croissance des revenus, voire une amputation de revenu pour les seconds. Il n'est donc pas étonnant que chaque tentative de modification des équilibres soit sévèrement débattue et qu'il soit donc souvent impossible de dégager des majorités pour des solutions réellement innovantes et permettant de vraies améliorations du système.

Afin de tenter de trouver des solutions de manière globale, le Conseil fédéral a donné mandat, début 2017, à un groupe d'experts d'analyser le système de santé actuel en Suisse et de proposer, sur la base des expériences faites à l'étranger, des mesures pour infléchir la hausse des volumes de prestations, mesures qui pourraient être implantées en Suisse par l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les prestataires, les cantons, la Confédération et également les citoyens et les patients.

Le groupe d'experts a rendu son rapport, préconisant 38 mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins, en août 2017. Il a notamment analysé les incitations inopportunes du système pour les différentes catégories d'acteurs.

Selon ces experts, la Suisse disposerait d'un potentiel d'amélioration de l'efficacité de l'ordre de 20 %. En d'autres termes, il serait possible, par des mesures appropriées, de réduire les dépenses d'un cinquième sans diminuer la qualité des soins de l'assurance de base. Mesdames et Messieurs, c'est juste énorme !!

Le Conseil fédéral, sur la base de ce rapport, a mis en consultation une révision de la LAMal intitulée «premier volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts», composée de douze mesures. Le lien entre les mesures proposées par les experts et le projet de modification de loi mis en consultation est souvent, nous devons l'admettre, difficile à saisir. Le Gouvernement a identifié six mesures qui proviennent directement du rapport des experts et six autres qui s'en inspirent de manière plus ou moins évidente.

Je ne vais pas m'étendre sur le contenu de la réponse du Gouvernement à la consultation, qui vous a été remise. Les mesures sont dans la majorité des cas soutenues, moyennant un certain nombre de précisions dans la rédaction ou dans la mise en œuvre de la mesure elle-même.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'un dossier complexe, avec des interactions nombreuses entre les acteurs concernés. Les impacts des mesures proposées sont parfois difficiles à cerner. Le Gouvernement s'est attelé à prendre position dans une optique d'amélioration globale du système de santé. Le Gouvernement a toujours veillé à maintenir, voire à augmenter, la qualité des prestations et à définir clairement les rôles et responsabilités de chacun de manière à garantir une cohérence générale du système en supprimant les incitations inopportunes mises en évidence par les experts. Le Gouvernement souhaite ainsi clarifier le rôle des cantons.

Aujourd'hui, le Gouvernement vous invite à soutenir sa réponse à la consultation et à lui faire part de vos éventuelles questions ou remarques. Ces éléments figureront au procès-verbal du Parlement, lequel sera joint à la prise de position du Gouvernement. Soyez assurés que le Gouvernement s'engage à tenir compte, dans ses prochaines réflexions et lors de sa réponse aux prochaines consultations, de la teneur de ce débat en plénum et surtout des orientations qui auront été débattues ou proposées par le Parlement aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et attends avec intérêt, évidemment, vos propositions aussi concrètes que possibles. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente : Merci Monsieur le Ministre. La parole est à présent aux représentants des groupes parlementaires. Pour la prise de position du groupe PDC, je passe la parole à Monsieur le député Michel Choffat.

M. Michel Choffat (PDC) : Selon le groupe PDC, l'avant-projet du Département fédéral de l'intérieur sur la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts devrait être refusé et renvoyé à ses auteurs. En effet, lorsque l'on veut procéder à une révision si importante, il est pour le moins paradoxal de ne traiter qu'une partie du dossier; c'est ce qu'on appelle le saucissonnage. Il en découle donc qu'il est impossible, pour les miliciens que nous sommes, d'avoir une vision globale des propositions et des conséquences.

Les propositions, bien que pertinentes pour la plupart, ne permettent pas de mesurer leur impact futur quant aux incidences relatives aux mesures permettant de freiner la hausse des coûts.

Toutefois, il nous semble que les réponses du Gouvernement vont dans le bon sens, en particulier celles proposées par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Ce qui nous paraît aussi essentiel, c'est la nécessité impérative d'obtenir plus de transparence à tous les niveaux afin de mieux comprendre et maîtriser les coûts. La volonté de vouloir suggérer des projets expérimentaux nous satisfait également. Enfin, il semble que les cantons ne sont pas suffisamment impliqués et selon le principe que «qui commande paye», la Confédération devrait assumer plus de responsabilités financières !

En conclusion, et de façon générale, nous pouvons adhérer aux propositions de la réponse du Gouvernement mais nous maintenons que cet avant-projet devrait être refusé, parce que partiel !

La présidente : Merci Monsieur le Député. Je passe maintenant la parole à Madame la députée Mélanie Brülhart pour la prise de position du groupe socialiste.

Mme Mélanie Brülhart (PS) : Le groupe parlementaire socialiste jurassien salue la volonté du Conseil fédéral de mener une réforme globale du système de santé. Il note toutefois que la plupart des mesures préconisées s'attachent à corriger certains aspects du système mais n'enlèvent pas la pression qui repose sur les épaules des assurés, voire l'augmentent.

Pour la mesure numéro 2, le groupe parlementaire socialiste se prononce en faveur de l'article sur les projets pilotes avec toutefois quelques réserves. Les conditions à la mise en application de l'article 59b sont selon lui :

- que les projets pilotes ne violent pas d'autres lois qui, par exemple, exigent la qualité des prestations fournies, la liberté de contracter ou l'obligation de s'assurer;
 - qu'il soit exclu que les services fournis par des prestataires non reconnus soient rémunérés, par exemple, en cas de dérogation au principe de territorialité;
 - que les cantons puissent eux-mêmes lancer des projets pilotes ou refuser d'y participer;
 - que les essais pilotes ne soient pas réalisés au détriment de la sécurité des patients;
- et, enfin,
- que la participation aux essais pilotes reste toujours volontaire et que les patients enrôlés aient donné leur accord.

Concernant les mesures 25 et 34 relatives à la structure tarifaire, la mise en place d'une structure similaire aux DRG pour les prestations ambulatoires est une mesure adéquate. Le groupe socialiste s'étonne toutefois que le Conseil fédéral considère que les intérêts des assurés soient automatiquement défendus par les représentants des assureurs. En ce sens, nous militons pour une représentation plus directe des patients-assurés et pour la mise à disposition des moyens y afférents en collaboration et en mandatant des institutions, comme par exemple l'Alliance des organisations de défense des consommateurs, regroupant FRC, SKS et ACSI.

Concernant la promotion des forfaits dans le domaine ambulatoire, mesure 15, toute mesure qui vise à rompre avec une tarification à l'acte est accueillie favorablement. Les forfaits diminuent les incitations à facturer tous les actes possibles à disposition dans Tarmed. Mais il faut aussi se montrer vigilant par rapport à l'acceptation de la population quant à ces forfaits. L'expérience montre que les patients sont disposés à accepter la facturation de prestations si elles sont précises et compréhensibles. Les forfaits ne sont pas personnalisés et imposent de facto une solidarité supplémentaire entre patients «simples» et «complexes». La population n'accepte que difficilement une solidarité financière supplémentaire en plus de la prime par capitation, surtout lorsque la franchise n'a pas été atteinte.

Concernant le système de prix de référence pour les médicaments, la mesure 22, le groupe socialiste voit d'un bon œil une mesure qui, à priori, devrait mettre la pression sur l'industrie pharmaceutique plutôt que sur les patients. Cependant, on peut y déceler certains problèmes qu'il faudra résoudre : premièrement, la continuité et la sécurité des soins. En effet, comment assurer une bonne prise en charge des patients, en particulier des malades chroniques, si les médicaments remboursés doivent être changés tous les trimestres ? Les deux variantes proposées entraîneront des substitutions obligatoires dans les traitements, lorsque notamment le prix de référence baisse avec l'arrivée sur le marché d'un générique meilleur marché. En l'état, le projet de loi n'est clair ni sur la façon dont les changements seront gérés, ni sur la marge laissée aux patients dont la compliance à un traitement chronique dépend beaucoup de sa stabilité de fond et de forme. Il conviendrait également d'inclure, selon les classes des médicaments, des indications sur la forme galénique et non exclusivement sur la seule substance active. Un exemple : un patient est sous un antidouleur Tramadol. Sa difficulté à avaler, ou simplement la nécessité d'une dose précise fait décider le médecin à prescrire une solution à boire plutôt que des comprimés à avaler. Il s'en suivra que le prix de référence des comprimés sera appliqué à la solution, dont le prix d'achat est plus élevé. Le patient devra payer de sa poche la différence de prix ! Ceci est inacceptable.

Si l'effet des médicaments génériques sur le corps humain est le même, il existe des différences de qualité d'emballage, d'étiquetage, de notice, de goût, de taille de comprimé, etc. Comme ces critères ne sont pas pris en compte, on risque de devoir choisir un médicament de moindre qualité au détriment de la sécurité des soins et du succès du traitement. Les expériences douloureuses avec le système LIMA, donc la liste de moyens et appareils, prouvent suffisamment l'incompatibilité d'un système de prix de référence avec la pratique. En effet, aucun prestataire ne vendra à perte et donc la différence est payée de la poche du patient.

Il existe enfin un risque de rupture d'approvisionnement. Le mécanisme mis en place par les prix de référence consti-

tue une menace massive pour la sécurité d'approvisionnement sur le marché suisse et dans les hôpitaux. La question des pénuries se pose déjà. Il est fort à parier que les produits à prix extrêmement bas, qui auront une influence majeure sur la fixation du prix de référence, disparaîtront généralement très rapidement du marché. D'une part, la petite taille du marché suisse et l'obligation faite aux industries de satisfaire à certaines exigences, comme par exemple le développement des emballages en trois langues nationales, le rend particulièrement vulnérable. D'autre part, les prix encore malgré tout plus élevés qu'ailleurs le préservent encore quelque peu. Le problème, c'est que les fabricants indigènes sont libres de retirer du marché un traitement qu'ils continuent de produire pour l'étranger : quelles contraintes est-il prévu pour inciter l'industrie pharmaceutique à ne pas créer une pénurie dans le but d'en tirer un profit indu ? La suspension possible des mécanismes du prix de référence, dans une variante ou dans l'autre, doit être accompagnée d'obligations faites aux fabricants de répondre aux besoins de la population helvétique.

Ensuite, la pression sur les prix induira une fabrication de principes actifs dans des pays où les salaires sont bas et la protection de l'environnement faible comme l'Inde ou la Chine, avec le risque élevé de goulets d'étranglement dans l'approvisionnement, des défauts de qualité et de formation de monopole. Citons l'exemple le plus récent : le retrait du marché de médicaments contenant l'antihypertenseur Valsartan à cause d'une substance cancérigène. Nous regrettons que les aspects liés à la qualité et à la sécurité de l'approvisionnement ne soient pas suffisamment pris en compte. Nous considérons également que si les biosimilaires sont inclus dans le prix de référence, alors le principe de substitution entre original et biosimilaire doit être réglé à l'article 52a LAMal, qui doit être modifié pour permettre la substitution.

Dernièrement, si un prix de référence est retenu, il faudra alors intégrer dans cette loi la problématique des médicaments *mee-to*, qui sont une astuce de l'industrie pour prolonger artificiellement un brevet.

Concernant le contrôle des factures, le Groupe socialiste soutient la remise automatique de la facture aux assurés, indépendamment du régime d'assurance pour lequel ce dernier a opté, tiers payant ou tiers garant. Il faut savoir que les citoyens veulent en priorité connaître, non pas ce qui a été facturé, mais les raisons qui ont poussé l'assurance à ne pas prendre en charge tout ou partie des coûts. Les contrôles des factures et le paiement sont les tâches centrales des assureurs. Les assureurs doivent en assumer la responsabilité et eux-mêmes envoyer un duplicata de la facture avec l'explication de la part prise en charge.

Nous ne sommes pas d'accord sur l'idée du Conseil fédéral que la remise du duplicata de facture «responsabiliserait» le patient. Elle l'incite seulement à se montrer vigilant. Cette vigilance n'est pas possible partout et en tout temps. Par exemple, une personne subissant une anesthésie générale peut bien recevoir sa facture, elle ne sera pas en mesure de s'exprimer sur la grande partie de son contenu. En l'état actuel des choses, les factures sont illisibles pour une large frange des patients. Il est bien précisé dans le rapport explicatif qu'il faudrait faciliter la lecture des factures pour les patients. Quels moyens le DFI et l'OFSP envisagent-ils à cette fin ? Sans l'apport d'un soutien aux organismes qui défendent et accompagnent les citoyens dans cette tâche, cette mesure risque de n'atteindre que de façon partielle les objectifs visés.

Dans ce contexte, il est surtout important que la Confédération soutienne les cantons à la mise en place rapide et efficace du dossier patient informatisé. Ce dernier pourra alors plus facilement consulter les factures de ses différents prestataires.

Enfin, la création d'un service national de médecins-conseils obtient notre soutien. Il apporterait de l'indépendance et une centralisation accrue dans un système où les intérêts sont divergents et les fragmentations nombreuses. Il aurait pour effet également de fournir des données uniformisées très utiles pour la mise en place de programmes de santé publique adéquats.

Concernant le droit de recours pour les assureurs, nous ne soutenons pas cette mesure. Tout indique que ce droit de recours octroyé aux assureurs est susceptible de créer des paralysies supplémentaires dans le système de santé, sans possibilité de déblocage par l'entremise du pouvoir exécutif fédéral.

Je vous remercie vraiment de votre attention. (*Applaudissements.*)

La présidente : Merci Madame la Députée. Pour la prise de position du groupe PCSI, j'invite à la tribune Madame la députée Suzanne Maitre-Schindelholz.

Mme Suzanne Maitre (PCSI) : Je vais essayer de faire aussi vite que Mélanie. En premier lieu, on peut saluer la volonté du Conseil fédéral d'avoir mandaté un collège d'experts internationaux afin de mener une réforme globale du système de santé et d'assurance des soins et de donner suite à leur rapport avec le projet de modification proposé.

Si, toutefois, la plupart des mesures proposées s'attache à corriger certains aspects du système de santé pour juguler la hausse des coûts, il ne faut pas s'attendre à de grands changements au niveau des augmentations des primes de caisse maladie qui étouffent les assurés année après année. Les mesures proposées permettront quelques corrections mais rien de fondamental pour une véritable révision de notre système de santé. Le risque est grand que, face au vieillissement de la population, et en dépit des efforts préconisés, la hausse se perpétue, au grand désespoir des assurés.

Ce dossier est très complexe et difficile à appréhender, la réponse du Gouvernement mérite d'être très complète et aussi critique face au projet de la Confédération et nous en soutenons les grandes lignes et félicitons aussi le personnel des services de Monsieur le Ministre pour cette réponse bien présentée. Comme le Gouvernement, nous regrettons la fragmentation des révisions de la LAMal qui ne permet pas une vision globale des enjeux, notamment financiers.

Je vous fais part de quelques remarques de non spécialistes mais de consomm'acteurs de soins sur les mesures proposées.

Article relatif aux projets pilotes : Cet article propose de mettre en place des projets pilotes permettant l'innovation et l'expérimentation. C'est très intéressant sur le fond et cela peut déboucher sur de nouveaux fonctionnements, inconnus à ce jour. Malheureusement, il manque dans les explications, la définition du cadre de ces projets. Quels sont les conséquences pour les patients-assurés-consomm'acteurs, comment sont-ils associés aux projets «tests», comment seront-ils couverts par la LAMal ? Le rapport explicatif ne donne aucune indication précise sur la mise en place des projets pilotes, et c'est regrettable.

Organisation tarifaire nationale :

La réponse du Gouvernement met l'accent sur un point important qui est l'accès aux données pour pouvoir ajuster la rémunération des actes face à l'évolution technologique et aux changements de pratiques du monde médical. La demande du Canton de pouvoir prendre des sanctions si nécessaire nous semble tout à fait justifiée.

Promouvoir les forfaits dans le domaine ambulatoire :

Le groupe PCSI soutient cette mesure qui évite une tarification à l'acte. Les forfaits apportent la souplesse nécessaire à une bonne prise en charge des patients tout en visant une maîtrise des coûts. Il faut néanmoins rester vigilant face aux méthodes très différentes dans l'évaluation des cas et de leur gravité. Des sur-diagnoses tout comme une surmédicalisation sont néfastes pour les patients et pour la bonne maîtrise des dépenses de santé. Les remarques du Gouvernement sur le coût des structures tarifaires cantonales sont aussi tout à fait justifiées.

Le système de prix de référence sur les médicaments :

Je vais être moins longue.

Cette mesure devrait, à moyen terme, permettre des économies. Il faut toutefois se demander si une période transitoire est prévue pour permettre une bonne gestion du stock actuel et éviter le gaspillage écologique, médical et financier. La question des transitions dans les traitements se pose. Quelle sera la marge de manœuvre pour les patients de passer d'un traitement chronique à un nouveau médicament générique meilleur marché ? Changer un traitement qui convient bien n'est pas aisé même si la substance active reste la même.

Faut-il laisser toute latitude aux caisses maladie pour définir les traitements qu'elles prendront en charge ? Les patients auront le choix entre payer une part de leur traitement jusque-là totalement remboursé pour pouvoir le conserver ou, alors, le changer. Des changements de traitement trop fréquents auront un impact négatif sur la compliance et, au final, entraîner des coûts supplémentaires dans la prise en charge. Un médicament non pris et qui reste dans sa boîte coûte cher. Cette mesure pour avoir des répercussions sur les primes des assurés doit encore être étudiée. La question de la pénurie de certains médicaments par retrait de produits est aussi à prendre en compte.

Copie de la facture pour les assurés :

Au vu des coûts importants supportés par les assurés, il semble légitime que ceux-ci reçoivent une copie de la facture envoyée à l'assurance maladie. Il faut bien évidemment relativiser l'effet que peut avoir la remise d'une facture au patient, d'autant plus que les libellés sont pour la plupart du temps totalement incompréhensibles pour le commun des mortels. Il faudrait donc mettre en place un système pour faciliter la lecture des factures avec un explicatif de base, préparé par les divers partenaires de la santé.

Les associations de défense des patients et des consommateurs sont des partenaires tout trouvés pour participer à cette réflexion. La création d'un service national de médecins-conseils est une bonne chose et aurait pour effet de fournir enfin des données uniformisées utiles à tous, notamment pour mettre en place des programmes de santé publique. Les intérêts des uns et des autres sont tellement divergents que ce service apporterait aussi de l'indépendance et un regard neutre sur le système de santé suisse. Les carences dans les

contrôles des implants, prothèses et autres dispositifs médicaux mis en lumière récemment montrent à quel point un système d'évaluation des pratiques est indispensable.

Droit de recours pour les assureurs

Comme le Gouvernement nous ne pouvons pas soutenir cette mesure. Un droit de recours octroyé aux assureurs ne peut que créer des paralysies supplémentaires dans le système de santé déjà très compliqué et cela au détriment des patients-assurés.

Voici les quelques points soulevés par le groupe PCSI concernant ce projet de modification de la LAMal. La santé n'est pas un marché comme les autres, c'est une évidence et Monsieur le ministre l'a aussi dit. Le poids financier des primes de caisse maladie n'est pour beaucoup plus supportable; il faut agir c'est certain. Les mesures proposées sont un petit pas et il est difficile d'en estimer les bénéfices. Ce qui est vrai c'est que nous ne sommes qu'au début de ce chemin et qu'il sera encore long avant de trouver le juste équilibre dans un système de soins à un coût supportable.

Un regret cependant, la prévention reste inexistante dans les projets de la Confédération. Aujourd'hui, il nous semble indispensable en parlant de système de santé de prendre en compte la personne dans sa globalité, y compris la protection de notre environnement qui a un impact certain sur la santé de la population. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente : Merci Madame la Députée, la parole est toujours aux représentants des groupes parlementaires, Monsieur le député Jérôme Corbat, vous avez la parole.

M. Jérôme Corbat (CS-POP) : Madame la Présidente, j'aimerais vous dire que j'ai été choqué... j'ai été choqué de découvrir aujourd'hui un Gouvernement particulièrement douillet, susceptible, voire orgueilleux. Même si je conviens qu'il y a bien un discours un peu trop vigoureux qui n'est pas forcément sain, je pense quand même qu'on peut entendre, qu'on peut se faire un petit peu secouer dans le Parlement. Je vous rappelle que c'est le seul lieu de la République qui permet de traiter les gens de coquins. Cependant, c'est vrai que «mieux vaut penser à ce qu'on dit que de dire ce qu'on pense».

Pour en revenir à notre sujet, ce qui nous a plu dans la réponse du Gouvernement, je ne vais pas reprendre tous les points comme mes collègues l'ont fait, j'aimerais juste un tout petit peu encenser le Gouvernement sur ce point, c'est qu'à deux reprises vous dites, vous exprimez la nécessité de changer de paradigme.

Alors, oui, il y a un exemple et je me limiterai un petit peu à ce discours-là : mardi dernier, dans le journal «Le Temps», vous voyez que même mes lectures se radicalisent, et bien il y avait un article à propos de la LIMA (de la liste des moyens et appareils). Alors, le Jura fait partie d'un groupe, Jura-Neuchâtel-Vaud-Genève-Valais où on a une centrale d'achats pour les moyens et appareils; donc, on parle de languette de glycémie, par exemple, ou d'équipements médicaux, et on constate qu'en Suisse ces équipements valent entre deux et quatre fois plus cher pour la même référence qu'à l'étranger, juste à côté de chez nous, en passant la frontière. Et on soulignait dans cet article que quand un des responsables de cette centrale d'achats avait cru contourner le problème en allant acheter la même référence à l'étranger, le fabricant a interdit aux vendeurs à l'étranger de le vendre pour quelqu'un de Suisse, malgré la loi de protection contre les cartels. Donc,

vous voyez que même le droit n'est pas appliqué, et on ferme les yeux, et le citoyen, l'assuré Suisse est bon pour payer.

Maintenant il y a une autre chose, c'est que, tout le temps, on nous dit que l'augmentation des coûts de la santé est due, entre autres, à l'accroissement de la technologie utilisée. On veut bien le croire. Donc, plus on fait de la recherche, plus on est performant, plus on arrive à guérir les gens, plus ça coûte cher. Et, alors, on découvre tout à coup que, sous forme de deux, voire trois prises, on peut régler des problèmes d'hépatite C grâce à un médicament, dont le brevet a été racheté par un patent-troll californien. Et pour ce médicament qui guérit de l'hépatite C quand même, je vous le rappelle, avec une fiabilité étonnante, et bien, le calcul pour vendre ce médicament qui coûte au prix de revient moins de 1000 francs ça a été de dire combien coûte un traitement contre l'hépatite C selon la technique actuelle. C'est environ 60'000 francs, vous me passez quelques milles de différence. Et bien donc, on vend ce médicament, qui coûte en fabrication moins de 1000 francs, on le vend 60'000 francs de telle façon à ce que même les assureurs suisses dans un des pays les plus riches de la planète, refuse de payer ce médicament. Donc, vous voyez qu'est-ce qui va rester aux Indiens, à ces pauvres Chinois, sans parler des Africains.

Alors quand vous dites que vous êtes prêts à changer de paradigme, je pense qu'il faut que vous le disiez vraiment. Et par exemple, et je sais qu'il y a dans la salle ici des talibans du libre marché, il y a même des talibans suffisamment naïfs pour penser qu'ils nous feront croire que plus il y a de concurrence, plus on se tape dessus, meilleur marché c'est. Et bien je pense qu'à ce stade, ce que vous nous avez dit ce matin dans le débat budgétaire à propos du frein à l'endettement devrait être appliqué à propos des coûts de la santé. C'est-à-dire que pourquoi n'y a-t-il pas des enveloppes, et que seulement en cas d'épidémie de peste, de choléra ou de Dieu sait quelle autre catastrophe majeure, et bien cette enveloppe doit être respectée par les acteurs, et y compris par les fabricants, la pharma, les fabricants d'équipements médicaux. Et ça c'est un changement de paradigme, et c'est dans cette direction là qu'il faut aller. Ça veut dire que même dans tous les discours on nous dit toujours, je suis encore étonné qu'on ne l'ai pas entendu aujourd'hui « La santé n'a pas de prix mais elle coûte ». Mais bien sûr qu'elle coûte ! Mais, à un moment donné il faut dire que c'est déraisonnable et que dans une proportion des revenus des gens ou du produit intérieur brut de la nation, que ce coût a effectivement une limite. Et ce n'est pas parce qu'on est content d'être en bonne santé, même si j'ai la « crève » aujourd'hui, mais ce n'est pas parce qu'on est content d'être en bonne santé que ça n'a pas de prix. J'ai dit. *(Applaudissements.)*

La présidente : Merci Monsieur le Député. J'ouvre à présent la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion générale est close. Est-ce que le représentant du Gouvernement souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote sur la réponse du Gouvernement, qui ne peut donc pas être modifiée.

Au vote, la réponse du Gouvernement à la consultation fédérale est approuvée par 51 députés.

La présidente : Je vous remercie. Une première information : l'ascenseur est en panne, donc vous êtes priés d'utiliser les escaliers. Je vous donne rendez-vous vendredi à 13.30 heures pour la suite du traitement de l'ordre du jour et les élections des autorités pour 2019. Je vous remercie pour cette séance et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 18.45 heures.)